

**2019-12-02 09:27:44**

L'idée de restreindre l'usage de véhicules polluants n'est pas mauvaise en soi. L'idée de baser les critères d'interdiction sur les vignettes Crit'Air est par contre une pure absurdité puisque les classes ne représentent pas le niveau réel de pollution. Par exemple, un coupé sport (grosse consommation, donc polluant) 2 places (parfait pour le covoiturage) récent sera autorisé à circuler quand la petite berline familiale de "monsieur tout le monde" sera interdite car plus ancienne (mais moins polluante, et pouvant emmener plusieurs personnes). Il ne faut également pas oublier que tout le monde ne peut pas changer de voiture pour un modèle récent dont la classe Crit'Air leur permettra de circuler. En général, ce ne sont pas ces personnes-là qui possèdent les véhicules les plus polluants.

Encore une fois, la vignette Crit'Air comme base n'est pas un bon indicateur... Cette vignette est une aberration qui pousse uniquement à la consommation et à acheter un véhicule plus récent. Je vous invite à vous renseigner sur le downsizing (la génération de NOx en quantité nettement supérieure ainsi que les consommations qui peuvent également se révéler bien plus importante que ce qui a été promis, même comparé à des moteurs plus anciens et/ou de cylindrée supérieure). On devrait plutôt pousser au covoiturage (par exemple 3 personnes minimum par véhicule) et se baser sur la puissance fiscale (qui est plus corrélée aux émissions réelles d'un véhicule)

**2019-12-02 09:27:03**

L'initiative est bonne.

Les modalités sont trop élevées. En effet, 8% du trafic n'est pas seulement constitué des véhicules L,M,N. Si l'on compte tous les deux-roues et apparentés avec une cylindrée inférieure à 50cm<sup>3</sup>, cette interdiction devient trop contraignante. En effet, une personne effectuant son trajet en scooter ou en quadricycle ne pourra plus aller travailler. Ses temps de transport seront doublés, encore plus avec la mise en place de la nouvelle carte des transports de Kéolis, car cette nouvelle carte, pour assurer de meilleurs passages sur des lignes "principales" (qui sont plutôt des lignes touristiques) enclavent d'autres lignes (comme Malzéville 6/16), ne laissant que quelques passages aux usagers. Ces usagers se retrouvant obligés pour la plupart de devoir prendre un véhicule personnel. Et je ne vous apprends rien en vous disant qu'énormément d'usagers des transports en commun n'ont pas le permis de conduire et utilisent des véhicules sans permis et des cyclomoteurs de moins de 50cm<sup>3</sup>, puisqu'il s'agit de leur seule option de déplacement pour aller travailler. (Passer le permis, hormis le fait de réclamer de l'argent, réclame aussi du temps que les personnes actives n'ont pas forcément). Une indulgence devrait donc être faite envers les personnes ayant des moyens de déplacement sans permis, car ils ne peuvent pas faire autrement, et pour la plupart le télétravail n'est pas possible.

**2019-12-02 09:29:18**

Bonjour, je circule dans la voiture que je suis capable de payer : je roule dans une Twingo essence de 2009. Nous sommes bcp dans mon cas : nous circulons avec le véhicule que nous pouvons payer.

Si le projet est de supprimer les voitures sur Nancy et sa métropole je vous demande de réfléchir au réseau de bus ainsi qu'au tarif des bus.

**2019-12-03 10:10:05**

Le principe est très bon, mais je ne comprends pas pourquoi attendre 4 jours avant d'agir sur la circulation des véhicules les plus anciens en cas de pic de pollution. Il faudrait que cela intervienne dès que la qualité de l'air est mauvaise.

**2019-12-03 10:35:37**

Si je ne suis pas opposée à l'idée de circulation différenciée, il se pose tout de même la question du stationnement des véhicules qui n'auront pas la possibilité de circuler.↵

En l'absence de parkings-relais à chaque accès d'autoroute, comment feront les personnes qui ne disposent d'aucun moyen de transport en commun au départ de chez eux ? Au départ des petites communes, il y a rarement une desserte régulière et les habitants sont contraints de prendre leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail.↵

Et que dire de ceux ou celles qui ont des enfants en bas âge ou scolarisés dans les écoles de village et sont susceptibles à tout moment d'être appelés par les crèches ou les établissements si leurs enfants ont un problème?

Avant d'envisager de mettre en place un périmètre de circulation différenciée, la mise en place de parking-relais avec une desserte régulière et fiable correspondant aux horaires de bureau semble prioritaire.

**2019-12-03 13:00:45**

Le principe est bon en matière de protection de l'environnement, par contre il s'agit d'une mesure "anti-pauvres". En effet, les personnes à revenus modestes possèdent souvent des voitures plus anciennes et n'habitent pas forcément dans des secteurs bien desservis par des transports en commun. La mise en place d'une circulation différenciée basée sur des critères de vétusté des véhicules peut les empêcher de se rendre à leur travail les jours de pics de pollution et ainsi accroître leur isolement.

Il faudrait peut-être étudier la possibilité d'interdire totalement la circulation (y compris riverains) dans un périmètre plus limité (centre-ville) et bien desservi par les transports en commun. Ce serait une mesure équitable, qui ne favoriserait pas les riches ou les habitants du centre, mais concernerait tout le monde et aiderait à une prise de conscience générale. Cela implique cependant la mise en place de parkings relais efficaces en bordure d'agglomération.

**2019-12-04 10:10:23**

Les véhicules qui polluent le plus sont ceux qui font les petits trajets donc ceux qui circulent à l'intérieur de la métropole. Pourquoi pénaliser(\*) ceux qui viennent de l'extérieur du périmètre métropolitain pour y consommer (commerces du centre-ville ou périphériques) ou y travailler (ceux là étant exposés 8h par jour à un air que vous qualifiez de pollué)↵

Le projet de circulation établi par des métropolitains ne doit s'appliquer qu'aux métropolitains lorsqu'ils auront des TC à la hauteur des besoins (on en est très loin). J'irai faire mes achats ailleurs : Metz, Épinal...↵

(\* ) au début 3.62 € puis plus tard...

Le préfet signe ce qu'on lui demande de signer sans se soucier de l'intérêt général, pourtant il est censé représenter l'État.

**2019-12-04 12:24:04**

Cet arrêté va encore empêcher le personne qui habite loin de faire la première partie du trajet en voiture puis en bus. Le temps de transport explose alors que le temps n'est pas extensible. Les gens n'ont plus de vie de famille. Merci la métropole !

Toujours trop important.....

**2019-12-04 12:43:12**

C'est très bien. Il était temps.

Périmètre OK, niveau d'exigence, je ne sais pas. A mettre en place le plus vite possible. Dommage que le déclenchement du système ne se fasse pas dès le premier ou deuxième jour d'alerte.

**2019-12-04 13:17:45**

Depuis 15 mois, j'habite en ville, je me déplace principalement à pied, j'ai pu constater à quel point on respirait mal même en dehors des pics de pollution !↵

Il est temps de prendre des mesures pour mieux vivre ! La circulation différenciée en fait partie.↵

Y'a-t-il dans le même temps des mesures d'aide financière en plus de celles de l'État pour l'achat d'un véhicule moins polluant?↵

Comment gérer les "hors métropoles" qui viennent dans le périmètre de la métropole?↵

Revoir le réseau de transport en commun qui semble pas toujours adéquat et adapté !

La pollution s'arrête-t-elle aux portes de la métropole ?↵

Les autoroutes ne sont pas concernées ne serait-ce que pour un problème de mise en pratique des mesures je suppose, mais quid du trafic poids lourds sur ces axes, un des principaux contributeurs ?↵

Les titulaires des cartes Cartes Mobilité Inclusion stationnement ne sont pas autorisés ? Comment gérer leur déplacements dans ce cas ? A condition de vérifier que le PMR soit bien dans le véhicule et que ça ne devienne pas un passe-droit pour les accompagnants seuls !↵

Quelles mesures pour le respect de la circulation alternée ? On voit à quel point c'est difficile dans les grandes villes et qu'il y a toujours des resquilleurs et fraudeurs ? Les forces de l'ordre semblent déjà absentes en matière de sécurité routière compte tenu de leur charge de travail par ailleurs.

**2019-12-04 13:43:57**

La circulation alternée est, en l'état actuel du parc automobile la seule solution pour limiter l'émission de particules fines en ville. Ce dispositif devra aussi être couplé avec des incitations pour un équipement de véhicules à faibles émissions de particules et/ou électriques.

**2019-12-04 16:33:48**

Avant d'appliquer un projet de circulation différenciée, ne serait-il pas plus judicieux de faciliter la circulation des véhicules dans Nancy, de façon à réduire le temps de circulation de ces véhicules et, par conséquent, leur impact sur la qualité de l'air ? Depuis des années, tout a été fait pour créer de la congestion dans la circulation nancéienne.

Comme la remarque a déjà été faite, les personnes les moins aisées financièrement vont pâtir de cette décision, dans la mesure où elle resteront incapables de se procurer un véhicule "propre", ou en tout cas, qui réponde au critères de propreté comme ils le sont actuellement décrits.

**2019-12-04 16:46:35**

Je suis contre, je roule avec une voiture d'avant 2000 qui ne consomme pas et ne pollue pas. Elle me coûte très peu en entretien et réparations. Je n'ai pas l'envie, ni l'argent d'en changer.

Négatif, vous allez tuer le centre ville qui est déjà mort, de plus vous avez pensé à ceux qui ont des horaires de nuit ?

**2019-12-04 17:34:52**

Très bonne idée.

4 jours c'est trop long pour la mise en œuvre. Je pense que 3 seraient très bien.

**2019-12-04 18:17:55**

Le principe de la circulation différenciée est une bonne chose pour aider à limiter la pollution ; même si ce n'est pas le plus efficace, il faut bien commencer par quelque chose. Ce qui pose souci est le moyen mis en œuvre qui n'est pas du tout adapté, On ne restreint pas le plus pollueur, mais celui qui a le moins d'argent et ça c'est d'une absurdité absolue. En effet, une belle voiture puissante mais récente peut circuler, par contre la voiture plus âgée utilisée par une personne n'ayant pas les moyens d'en acheter une plus récente, elle ne doit pas circuler : trouvez l'erreur.....Donc, soit on trouve une solution adaptée et équitable, la circulation paire / impaire pour les plaques par exemple, éventuellement en excluant de cette différenciation les véhicules électriques, hybrides et rechargeables. Nous ne parlerons même pas ici du fait de dire aux automobilistes que s'ils veulent circuler, ils doivent payer encore (et oui la vignette est payante).

Une question toute bête : comment limiter la circulation en périphérie de Nancy ( autoroute ) sans penser au stationnement ? Un exemple : comment les personnes circulant sur l'A31 vont-elles faire si elles sortent au Zénith pour stationner et ne pas circuler dans l'agglo s'il n'y a pas de parking pour les stocker ?

Il faut donc réfléchir à des zones de stationnement et mettre en place les liaisons de transport en commun adaptées ( par exemple la zone Saint-Jaques 2 qui n'est pas desservie )

**2019-12-04 18:54:07**

C'est une bonne chose. Moins de voitures c'est toujours mieux !

C'est tout bien !

**2019-12-04 19:14:57**

C'est une bonne chose pour réduire les voitures "poubelle".

Il faut mettre au plus vite ce dispositif.

**2019-12-04 19:49:33**

Avant de mettre en place les vignettes, il faudrait que le tram roule normalement et respecte les horaires passage tous les 7 min et non 15 min ou +.

Mettre en place des bus.

**2019-12-04 20:56:19**

Négatif.

Ne pas mettre en place ce système qui ne prendra pas l'ensemble des véhicules tels que les véhicules anciens moteurs 2 temps.

**2019-12-05 07:25:09**

Projet louable, mais particulièrement discriminatoire financièrement et géographiquement. Les nouvelles modalités des transports en communs sur Villers Clairlieu en sont un exemple.

L'info par SMS est bien.

**2019-12-05 09:54:04**

me semble correct

d'accord pour le périmètre↵

mise en œuvre dès 2 jours et non 3↵

tarifs encore plus inchoatifs pour les transports en commun

**2019-12-05 10:30:00**

Stupide vu le niveau lamentable des circulations de bus à Nancy (pas de parking relais )

le diesel en chute fait remonter le niveau de CO2 (il y a plus de véhicule à essence et + gros qui émettent depuis la stigmatisation du diesel). Le moteur diesel émet moins de CO2 et de gaz à effet de serre

**2019-12-05 16:02:05**

Entièrement d'accord avec la proposition

Le plus rapidement possible.

**2019-12-05 16:09:30**

Hautement discriminatoire et inefficace pour lutter contre la pollution, il vaudrait mieux revoir le plan de circulation qui crée de nombreux bouchons et donc de la pollution.

Il vaudrait mieux abandonner ce projet laisser les nancéien aller travailler en paix.

**2019-12-05 19:48:48**

Il est inconcevable que les portions d'autoroutes soient exclues du dispositif. Quid des camions, des véhicules étrangers, etc. Pénaliser uniquement les personnes qui vivent ou travaillent dans la Métropole est rétrograde, dans un contexte actuel de mondialisation. L'écologie c'est le problème de tous...

Comment met-on la vignette crit'air sur les 2 roues (motos?). Ne serait-il pas judicieux de mettre en place des moyens de détection automatiques ?

**2019-12-05 21:59:47**

Le dispositif proposé est à mon sens insuffisamment protecteur de l'environnement et de la santé des résidents de l'agglo. Mon épouse est asthmatique, cette année elle a passé plusieurs semaines sous oxygène. C'est toute l'année qu'il faut interdire les véhicules les plus polluants à la circulation. Les mesures annoncées sont surtout symboliques, mais les symboles ne suffisent pas à assainir l'atmosphère. Faut-il rappeler que l'agglo engage sa responsabilité en ne prenant pas les mesures adaptées pour protéger la santé de ses résidents ?

C'est toute l'année qu'ils faut interdire les véhicules les plus polluants. Quand on veut vraiment prévenir les nuisances on n'attend pas qu'elles soient installées pour agir. Quand on a 40 de fièvre, on n'attend pas le quatrième jour pour tenter d'y remédier.

**2019-12-05 22:29:17**

Problème d'équité de ce genre dispositif qui pénalise toujours les plus pauvres qui sont obligés dans tous les cas de s'éloigner des centres-villes pour se loger mais qui y sont amenés un moment ou un autre pour le travail ou autre... Si cette mesure peut s'appliquer dans les grandes villes, cela restera compliqué pour une région comme la nôtre.

**2019-12-06 09:55:47**

Je suis pour, mais en connaissance de cause !!

Comment connaitre les jours d'applications, et par quelles informations seront nous prévenu des jours de pollution ? Merci de votre réponse.

**2019-12-06 15:21:43**

Ce système favorise les gens qui ont de l'argent pour s'acheter une voiture récente et défavorise beaucoup les ruraux qui ont des voitures diesel.

Si notre véhicule est CRITAIR 4, serons-nous obligés de nous garer à la limite de l'agglomération et donc de marcher assez longuement au bord de la route (c'est dangereux) pour aller jusqu'à l'arrêt du tram le plus proche ou aurons-nous au moins l'autorisation d'aller jusqu'à un parking relais du tram ? J'estime qu'on devrait au moins avoir cette autorisation.

**2019-12-06 17:10:20**

Ma première observation porte sur les stationnements en dehors de la métropole : pour les personnes venant de l'extérieur de la métropole et travaillant dans la métropole, comment font ces personnes ? N'oubliez pas ça, Messieurs les décideurs.

Tout le monde ne peut pas changer son véhicule.

**2019-12-06 17:10:36**

Bien que la Métropole soit installée dans une cuvette, il serait bon de revoir la circulation des poids lourds et de procéder au développement du feroutage plutôt que d'imposer une fois de plus une charge nouvelle à l'automobiliste. Ce sera comme les pneus neige dont le décret n'est pas appliqué et malgré la possession de ces pneus comment fait-on si un PL se met en portefeuille devant vous.....? Il n'y a plus qu'à faire demi-tour. Circulez il n'y a rien avoir.

**2019-12-06 20:17:12**

Bonne initiative.

Je pense qu'il faudrait le mettre en place plus rapidement. (pourquoi attendre 4 jours?) Pensez aux enfants qui vivent dans cet environnement nocif. Je pense aussi qu'il faudrait supprimer les parkings de l'hypercentre comme le parking Vaudémont par exemple et améliorer les parking-relais à la périphérie de la Métropole.

**2019-12-07 06:29:01**

Pour mettre en place ce projet, il faut posséder un réseau de transports en commun performant, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ridicule. Encore une fois, les petites bourses vont trinquer car il leur est impossible d'acheter un véhicule récent qui sera autorisé à rouler.

**2019-12-07 07:46:52**

Je suis pour interdire la circulation des véhicules les plus polluants, mais surtout pour la gratuité des transports en commun, de jour comme de nuit, et en permanence comme au Luxembourg. Inspirons nous de nos voisins, cela nous fera du bien.

**2019-12-07 10:45:57**

Je l'approuve : vignettes 1 et 2 uniquement.

Toute la métropole du Grand Nancy à compter du 1/05/20.

**2019-12-07 12:00:10**

Bonjour, avant de mettre en place ce projet, il faudrait avant tout avoir un bon réseau de transport..., ce qui n'est largement pas le cas actuellement (cf : de nombreuses personnes habitant au sein de la métropole ont fait plusieurs remontées sur l'insuffisance de nouveau réseau de transport depuis la rentrée de septembre).

Pour mon cas par exemple, si j'utilise les moyens de transport mis à disposition en cas d'application de la circulation différenciée, il me faudrait plus de 50 minutes pour aller à mon travail contre 10 à 15 minutes avec mon véhicule (Heillecourt → Nancy-Sud).

**2019-12-07 12:11:08**

C'est vrai que les Français ont les moyens de changer leur voiture régulièrement. Ne cherchez pas pourquoi les acheteurs fuient Nancy pour les agglomérations. Continuez comme ça et Nancy sera ville morte.

J'évite Nancy comme la peste.

**2019-12-07 13:15:12**

Je ne pense pas que le système CRIT'AIR soit la solution. Expliquez-moi comment un gros véhicule Diesel comme une Audi Q7 v10 TDI de 2009 donc crit'air 3 soit autorisée à rouler alors que ma Mazda 3 Diesel de 2004 parfaitement entretenue avec nettoyage régulier du système d'injection et crit'air 4 ne le soit pas... À noter quelle rejette 138g CO2/km alors que la même Mazda 3 essence à puissance équivalente sera crit'air 3, rejettera 180g CO2/km et sera autorisée à rouler. Personnellement avec 2 enfants en bas âge, vous vous doutez bien que si je dois amener un de mes enfants à l'hôpital, je ne vais pas m'empêcher de rouler.

Honnêtement, je ne j'appliquerai pas. Même si je peux revendre ma Diesel contre une essence de la même année pour être CRIT'AIR 3, je ne compte pas passer mon budget carburant de 70 à 120 €/mois.

**2019-12-07 13:14:50**

Bonne idée.

Appliquer cette mesure sur un périmètre défini en centre-ville, après avoir organisé un service alternatif pour se rendre au centre-ville et pas seulement le vélo : transport, parking.

**2019-12-07 14:27:16**

Discriminant.



Quelle proposition de circuler pour ceux qui n'ont pas le bon véhicule ?

**2019-12-07 15:39:18**

Je suis contre ce projet car il sanctionne les personnes qui possèdent des véhicules anciens ayant peu de kilomètres. Il serait plus judicieux de revoir les plans de circulation de Nancy et surtout les dernières modifications qui obligent les voitures à faire des détours inutiles au seul but de favoriser l'usage d'un parking.

Je pense que ce projet, s'il est néanmoins retenu, devrait concerner uniquement la ville de Nancy.

**2019-12-07 18:20:05**

Bonne initiative, qui a le mérite d'être mesurée et progressive dans le sens où elle exclut pour le moment uniquement les CRIT' AIR 4 et 5. ↵

La mesure nécessite cependant au préalable de mettre en place un vrai réseau de transport en commun efficace, permettant aux habitants de ne pas utiliser leur voiture. Le problème est que le réseau de transport en commun de Nancy est très médiocre et a 20 ans de retard.

Il ne faut pas attendre le 4ème jour de pollution, c'est beaucoup trop tard. Il faut mettre en œuvre le dispositif dès le 2ème jour voir, dès le 1er jour si on le prévoit la veille.

**2019-12-07 19:27:32**

Je suis d'accord, mais il faut également réglementer les poids lourds qui circulent dans Nancy et sur les autoroutes autour de la Métropole.

**2019-12-07 20:39:08**

En période de pollution, je trouve que ce projet va dans le bon sens.

On ne connaît pas toujours bien jusqu'où s'étend le périmètre de la métropole.

**2019-12-08 05:37:01**

Le principe est bon. Les messageries, dernier kilomètre, auraient dû, être alertées, plus tôt, sur ce projet, pour prendre des véhicules moins polluants, qu'à l'heure actuelle. Dernièrement, j'ai vu des poids-lourds, fonctionnant, au Gas-Oil, entrer, dans ce périmètre. Pour la pollution : "Merci !"

Périmètre : bon, quoique certaines portions d'autoroute qui entourent Nancy sont parfois assez près des habitations. Pourquoi, attendre le 4ème jour pour mettre en place ce dispositif. 2 ou 3 jours m'auraient paru plus judicieux. Une grande partie de Nancy est dans une cuvette.

**2019-12-08 16:39:57**

Ce projet doit absolument être accompagné pour les personnes qui ont des véhicules anciens plus polluants et qui ne peuvent le changer malgré les aides.

Le délai de mise en œuvre ne sera acceptable que lorsqu'il y aura des parkings-relais à toutes les entrées de la métropole avec un réseau public de transports aux tarifs incitatifs ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut le rendre accessible aux personnes à faible revenu, même s'il ne peut pas être gratuit de suite.

**2019-12-08 16:43:19**

Excellente idée, bien conçue.

Mise en œuvre correcte.

**2019-12-08 19:17:30**

Dans le principe, très bonne idée. Il faut un jour passer de la discussion à l'action.

Périmètre : choisir d'appliquer à la Métropole sans bloquer les grands axes = très bien. Mais comment fait-on lorsque l'on travaille à l'extérieur ou que l'on vient travailler dans la métropole ? Y a-t-il des parkings relais prévus ? Seront-ils surveillés pour garantir aux automobilistes que les véhicules ne seront pas la proie des voyous ? Je ne vois pas de projet pour accueillir les véhicules arrivant des autoroutes, de l'ouest ou de l'est. Je viens de Bordeaux et là-bas, si un tel plan vient s'appliquer, on peut laisser son véhicule en périphérie en parking relais qui sont surveillés. A Nancy, comment vais-je faire avec cette mesure avec mon véhicule de 14 ans car je ne peux pas en changer avant 2-3 ans ? Je vais devoir dormir à l'hôtel en campagne à 60 euros la nuit.

**2019-12-08 20:48:52**

Ça peut être pas mal si les transports en commun jouent le jeu et diminuent leurs tarifs... Depuis cette année j'ai abandonné l'idée de prendre le tram, en effet c'est passé de 2,90 € l'aller-retour par voiture jusqu'à 7 personnes à 1,30 € l'aller par personne ! Pas besoin de faire de long calculs pour trouver que même en payant un parking, ça revient moins cher !!!

Je n'ai trouvé nulle part la date de mise en œuvre... Mais je trouve qu'il y a un gros manque d'information... J'ai eu discuté pour la première fois avec une collègue la semaine dernière, et aujourd'hui je tombe sur un flyer... Mais je n'en avais jamais entendu parler avant !

**2019-12-09 09:13:24**

Ce projet est une solution facile pour faire croire "que l'on fait quelque chose pour limiter la pollution". En fait, quel est l'impact de la circulation des voitures classées 4 et 5 (et bientôt 3 !) sur la production des polluants atmosphériques, par rapport à la circulation des poids lourds et aux émissions des usines ?

Le périmètre prévu pour l'application du projet ne permet pas aux personnes habitant en zone rurale de rentrer dans l'agglomération. Or, les transports en commun sont souvent inexistantes en zone rurale. Et lorsqu'ils existent, ils ne sont pas utilisables à partir du moment où on a des bagages importants.

**2019-12-09 15:03:43**

Avis très favorable sur le principe.

Le délai de mise en œuvre (3 jours à partir du début de l'épisode de pollution) est trop long pour que la mesure soit efficace, d'autant plus que ces épisodes ne durent en général pas plus de trois jours. On a l'impression de faire semblant...

**2019-12-09 21:50:21**

Il est important de mettre en place le dispositif de circulation différenciée le plus rapidement possible. Chacun doit faire sa part. Il est également essentiel que cette mesure ne devienne pas discriminatoire envers les personnes qui n'ont pas les moyens de circuler avec un véhicule moins polluant. Des alternatives efficaces et accessibles doivent être proposées : parking-relais, hausse de la fréquence des transports en commun voire tarif incitatif de ces transports...

Le délai de mise en œuvre semble long et l'étendue des vignettes autorisées large. Peut-être, faudrait-il réfléchir à une mise en œuvre progressive avec interdiction des véhicules les plus polluants dès les premiers jours et limitation du périmètre aux vignettes 0 à 2 lors des épisodes de pollution longs et/ou particulièrement forts ?

**2019-12-10 13:51:48**

Il faut développer les parkings relais et le réseau des bus AVANT de mettre en œuvre la circulation différenciée.

Niveau d'exigence : n'autorisez pas les SUV même récents lors d'un pic de pollution.

**2019-12-10 15:28:44**

Ce projet s'inscrivant dans une amélioration des conditions climatiques et sanitaires est un bon projet, toutefois, à ce jour, il y a un manque de communication sur le sujet.

Il apparaît difficile à l'heure d'actuelle d'empêcher la circulation de certains véhicules sur la métropole, vu le réseau de transport en commun existant et le manque de parking relais aux alentours de Nancy. Rien n'est fait pour favoriser cette mise en application.

**2019-12-10 17:28:53**

Mesure antisociale, élitiste, pas réfléchi. Le réseau de transports en commun est totalement inadapté et mal organisé. Bref encore un moyen de taxer à outrance.

Inadapté, pas réfléchi.

**2019-12-10 19:00:35**

La mise en place de ce projet sur le Grand Nancy est une attaque envers les classes populaires qui ne peuvent se payer un véhicule plus récent. Arrêtez de vous en prendre toujours aux mêmes.

Le périmètre concerné est soit trop large soit trop peu : je ne crois pas que la pollution s'arrête aux limites du Grand Nancy. Le délai de mise en œuvre est beaucoup trop précipité, ce qui prouve bien que l'on ne tiendra pas compte de cette consultation. Ce genre de système n'est applicable que dans une ville ayant un réseau de transport en commun et pas seulement 2 parking relais sur toute l'agglomération. Regardez ce qui se fait à Strasbourg et là vous pourrez commencer à réfléchir à cette vignette.

**2019-12-10 20:12:09**

Complètement discriminatoire vis à vis des gens qui ne peuvent pas investir dans un nouveau véhicule et comment faire en arrivant du sud par l'A330? Laisser le véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence et continuer à pied ?

Pourquoi impacter les 2 roues qui créent moins de bouchons et qui fluidifient la circulation ?

**2019-12-10 21:27:43**

Encore une fois, les pouvoirs publics vont faire porter la responsabilité de la pollution aux utilisateurs de véhicules. Nous avons été incités à acheter des véhicules Diesel qu'on nous promettait de rentabiliser sur une période longue. Maintenant, on nous interdirait de circuler les jours de pollution. Soyons sérieux : les transports en commun ne sont pas en mesure de répondre à la demande de tous les usagers, il y a des problématiques particulières de déplacement.

Qu'en est il des riverains? Je pars en vacances un mardi vers 14h lors d'un pic de pollution avec mon vieux diesel polluant, je renonce à mes vacances? Je dois attendre pour rouler la nuit ou partir à 5h du matin ? Acheter un garage en périphérie ?

Les professionnels ne pourront plus exercer au centre de la métropole : les chantiers restent en attente de jours meilleurs ou vous financez des véhicules neufs aux entreprises ?

**2019-12-11 07:27:22**

On ne tient pas compte de la pollution réelle du véhicule, uniquement de son année de mise en circulation, une ineptie : un diesel de 4 ans encrassé pollue beaucoup plus qu'un diesel de 10 ans qui roule régulièrement sur de grandes distances. De plus, les motos sont concernées, alors qu'elles passent moins de temps dans la circulation et prennent moins de stationnement qu'une voiture.

Délais trop courts, niveau d'exigence trop haut, ne tient apparemment pas compte des véhicules de collection.

**2019-12-11 08:17:52**

Comme d'habitude, on va empêcher les gens disposant de faibles revenus de circuler en ville puisque ce sont eux qui possèdent des véhicules anciens "polluants". D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi il faut acheter une vignette pour ces problèmes de restriction de circulation : les autorités disposent

grâce au numéro d'immatriculation de toutes les informations nécessaires pour savoir quelle est la catégorie du véhicule.

**2019-12-11 09:26:29**

Vous expliquez que "le transport routier a un fort impact lors des pics de pollution", ce que je comprends tout à fait, et que c'est pour cette raison que vous envisagez la mise en place de la vignette CRIT' AIR dans le périmètre de la métropole du Grand Nancy. Admettons mais, pour être parfaitement cohérent, qu'envisagez-vous alors de mettre en place, toujours lors des pics de pollution, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre de toutes les entreprises et industriels implantés sur le même périmètre ? En effet, je ne comprendrais pas qu'une mesure, parfaitement discriminatoire, soit uniquement mise en œuvre à l'encontre des personnes en mobilité et ce, que ce soit à titre professionnel ou personnel.

J'ajoute un point relatif aux deux ou trois roues motorisés ; il est en effet reconnu (cf. le site de la FFMC) que l'utilisation de ce type d'engin relève plus de la solution que du problème pour réduire l'impact de la circulation urbaine et périurbaine ; en effet, si l'on réduisait la possibilité de les utiliser, les ralentissements et bouchons, ainsi que le stationnement, seraient grandement aggravés au quotidien de la vie des citoyens de la métropole. Il me semble évident qu'un accroissement des ralentissements augmentera de facto les durées de trajet, donc le temps d'émission de particules.

**2019-12-11 11:02:40**

De la mise en application des différents SCOT qui ne permettent que des zones d'emplois regroupés dans les abords des grandes villes, de la fermeture des différents services d'État locaux regroupés à Nancy, et l'obligation de la plupart des familles d'habiter au-delà de la 3e couronne nancienne pour vivre décemment vu le coût de la vie exorbitant pour se loger en 1ere ou 2e couronne, l'État et la collectivité continuent de prendre les gens pour des imbéciles et essayent encore de les forcer à la dépense ordonnant la mise en place d'un tel système et l'obligation d'avoir un véhicule récent si on souhaite toujours se déplacer. ↩

▶ Qui est ravi de faire ses trajets domicile/travail dans des conditions risquées et fatigantes? (accidents et bouchons quotidiens), très peu je pense.... ↩

▶ Qui va être ravi d'être obligé de changer de véhicule car il aura des contraintes de circulation pour se rendre à son poste de travail et qu'il a déjà du mal à joindre les deux bouts dans sa vie quotidienne? encore moins à mon avis.... ↩

▶ Qui préférerait travailler près de chez soi et avoir une qualité de vie améliorée tout en utilisant à minima sa voiture? beaucoup, voire tous....↩

La cause de l'Environnement est bien souvent un leurre pour permettre à des lobbys tel que le secteur automobile, et d'autres, à assurer leur machine à profit.↩

L'État et les collectivités se mettent à genoux devant ces géants de l'économie. Ces élus se moquent de prendre des décisions contre les administrés car ça ne sortira pas de leur portefeuille directement... Les élus ont tout fait pour tout regrouper dans les grandes villes et maintenant ils se rendent compte que

l'air est pollué, "oh ben mince alors ?" ↵

Pour en revenir plus précisément à ce projet, et le plus paradoxal dans tout ça, c'est que l'on veut bloquer des usagers dans des lieux bien définis où l'offre de transport en commun est désuète et voire totalement absente, nous ne sommes pas à Paris. Que l'on veut faire tourner les commerces de cette ville et la rendre attractive en créant des parcours semés d'embuches pour se rendre en centre-ville. Heureusement que tous ces penseurs et sachants ont fait de longues études pour proposer de telles inepties, et le plus affligeant c'est que nos élus foncent tête baissée, sans réfléchir plus loin que la sortie de leurs assemblées, pour tout valider. Avec quels objectifs "espérés"? qui ne seront jamais atteints....↵ Tant que tous ces éléments basiques ne seront pas pris en considération, qu'une cohérence générale réelle et aboutie ressortira pour la mise en place d'un tel projet, et que le but premier sera l'environnement, je serai contre.↵

Je ne vais pas épiloguer sur la forme comme par exemple le déplacement de 50 m de la limite du droit à polluer, c'est ridicule, vu que tout est décidé d'avance.↵

Et pour finir, sur un exemple purement technique, la classification CRIT'AIR est une aberration totale, comment peut-on classer un véhicule qui est juste catalysé et un autre qui est catalysé et dispose d'un filtre à particules sous prétexte qu'ils ont été mis en circulation dans la même tranche d'années, alors même que l'on parle de grammage de pollution pour le bonus/malus.....Avec les données informatiques, il serait très facile de classer un véhicule au cas par cas suivant son type d'homologation.....Là encore, l'État veut massifier la mise au rebut de véhicules qui rentrent encore dans des normes antipollution respectables en les mélangeant avec l'ensemble des véhicules, quels que soient la cylindrée et le système d'évacuation des gaz polluants installé.

Cordialement

JLD

**2019-12-11 09:55:55**

Ce dispositif est discriminant pour les motards qui pourtant ne roulent pas au Diesel et sont reconnus par d'autres pays européens comme des facilitateurs de circulation et de stationnement.

Ce périmètre serait plus pertinent s'il ne concernait que les zones de circulation dense et non le grand Nancy dans sa globalité.

**2019-12-11 13:36:03**

Bonne mesure pour les personnes vivant ou passant dans ces espaces pollués.↵

Bravo.

**2019-12-11 15:05:25**

Projet bien dans l'air du temps, si je puis me permettre cette petite remarque !↵

Ceux qui vont se trouver pénalisés seront, une fois de plus, les personnes appartenant aux catégories

socio-professionnelles intermédiaires, donc celles qui croulent déjà sous les taxes, impôts, prélèvements, ... et interdictions.

Niveau d'exigence bien trop important : les véhicules neufs ou récents seront les seuls à pouvoir circuler, ce qui exclut de fait toute la frange de la population trop en difficulté financière pour pouvoir s'offrir un véhicule adéquat.

**2019-12-11 15:10:38**

Plutôt d'accord sur le principe.

Malgré la prime à la conversion, il ne me sera pas possible de changer de véhicule. J'habite dans la Métropole, mon mari travaille hors Métropole sans possibilité de covoiturage ni d'utilisation des transports en commun. Ne serait-il pas envisageable de permettre aux habitants de la Métropole d'utiliser leur véhicule pour entrer et sortir de la Métropole ?

**2019-12-11 16:50:29**

Tout à fait favorable au principe, il devrait à mon avis donner lieu à une plus large information du public, ce, pour permettre aux intéressés de réévaluer leur choix de véhicule en tenant compte de cette donnée.

Il me semble que le dispositif gagnerait à favoriser les pratiques positives.↵

En cas de limitation d'accès au périmètre protégé aux véhicules Crit'Air verts ou 1, tolérer les Crit'Air 2 si le véhicule a au moins 3 ou 4 passagers, de même, tolérance aux Crit'Air 1 si limité au vert.

**2019-12-12 09:28:53**

C'est une façon d'exclure les personnes âgées vivant dans les communes rurales du Grand Nancy.

Pour l'obtention de la vignette CRIT'AIR il faut être un informaticien chevronné et pas une béotienne comme moi ; il faut avoir une confiance aveugle pour régler par internet, donc en conclusion je suis exclue du système car moi, j'aime payer par chèque et utiliser la poste.

**2019-12-12 11:07:48**

Très bon projet.↵

Attention à ce que les transports en commun suivent lors des pics de pollution, mais des projets sont déjà en cours sur cette partie (projet nouveau tramway).

Périmètre : Nancy et l'agglomération, prendre en compte également la périphérie, la zone des autoroutes.↵

Niveau d'exigence : le plan doit être amélioré et progresser positivement chaque année. Que les voitures de moins en moins polluantes puissent circuler.↵

Délai de mise en œuvre : Le plus rapidement possible.

**2019-12-12 11:14:54**

Se soucier du climat, c'est bien, mais une fois encore les gens qui n'ont pas les moyens d'avoir un véhicule sont les plus concernés. Sois pauvre, tais toi et subis.

**2019-12-12 12:52:33**

L'intention est louable, mais en pratique est-on vraiment prêt ? Ce projet en l'état, va être vécu comme une inégalité de plus envers les petits revenus, qui va être bien sûr imputée au gouvernement et attiser un mécontentement général déjà existant avec toutes les conséquences que l'on connaît. N'ajoutons pas à la lutte des classes, pour ceux qui ne sont pas sortis de ce concept, l'animosité envers l'habitant "riche" qui lui, a le droit de rouler. Au delà des statistiques générales, est-on en capacité d'affiner l'impact de cette mesure sur le territoire, pour rechercher en lien avec les collectivités locales concernées, comment aider les personnes que ce dispositif pourrait mettre en difficulté et quelles alternatives pourraient être proposées ? Peut-on informer davantage sur les origines de la pollution ? : ex, si on pense que les industries restent les premiers pollueurs et qu'individuellement nous n'avons pas d'impact sur l'environnement, il sera difficile d'accepter ce genre de mesure. Peut-on pallier ce que certains prendront à juste titre comme de mauvaises nouvelles en annonçant simultanément de bonnes nouvelles : ex gratuité des transports en commun à cette occasion, bonus pour le covoiturage, aide à la mise en place de dispositifs ponctuels de transports solidaires, etc..↵

Mais il y a aussi nécessité en amont de bien prévoir l'infrastructure : des parkings sécurisés en nombre suffisant en périphérie et en sortie d'autoroute, des moyens de transports de substitution en nombre suffisant et efficaces.↵

Et puis tout est pensé comme si la Métropole était le cœur, mais a-t-on pensé aux entrées et sorties vers nos campagnes ? Malheureusement tout le monde ne travaille pas à côté de son domicile. Pourra-t-on sortir de la métropole, quitte à laisser sa voiture sur un parking relais au retour, pour effectuer des trajets sur des itinéraires ruraux très mal desservis ? La métropole reçoit aussi bon nombre de salariés qui sont issus des territoires avoisinants, et entretient des interactions en tout genre avec les autres communautés de communes. ↵

Le bon sens voudrait qu'à l'occasion des pics de pollution, on réduise spontanément ses déplacements. Quand ce n'est pas possible, et si les dispositifs relais ne sont pas attractifs, il va falloir contourner la Métropole, prévoir un peu plus de temps mais aussi faire plus de kilomètres ... avec les véhicules non autorisés et si c'est juste pour faire des courses, changer de destination..↵

Penser également aux déplacements d'urgence : aller rechercher un enfant malade à l'école, emmener un senior à une consultation spécialisée difficilement obtenue, aller tout simplement aux urgences ....

Pas de précipitation sans information et concertation au plus près de la population ! Et profiter du fait que cette situation de pics de pollution ne se produit pour l'instant que quelques fois dans l'année, pour bien évaluer et organiser le dispositif afin qu'il puisse être pleinement accepté et efficace si ces épisodes devaient malheureusement par la suite être amenés à se développer.

**2019-12-12 14:57:34**

Je ne pense que ça réglera le problème dans son intégralité.



Il faut l'élargir.

**2019-12-12 19:07:25**

Je ne comprends pas pourquoi faut il attendre 3 jour pour appliquer le décret. S'il y a pollution alors 24h voir 12h me paraît suffisant pour déclencher une contre mesure et confirmer la première mesure ou l'invalidier.

**2019-12-12 21:49:22**

Nancy n'est pas une ville qui nécessite une telle mesure.

Mon véhicule diesel est de 2004. Il a passé sans aucun problème le contrôle technique très dur au mois de juillet dernier. Je ne comprends pas qu'on puisse dire que mon véhicule est polluant au point de ne pas le laisser circuler.↵

Le périmètre est beaucoup trop large, et ne devrait être, au pire, réservé que pour l'hyper centre.

**2019-12-12 22:03:23**

Inutile et discriminatoire.

Je serais pour tout annuler.

**2019-12-13 06:56:14**

Inutile et discriminatoire.

Extrêmement discriminatoire. Comment pourront faire les possesseurs de véhicules anciens qui n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule moins polluant et qui vivent dans des lieux pas ou mal desservis par les transports en commun ? Ils arrêtent de travailler dans le périmètre de la métropole ?

**2019-12-13 11:58:03**

Bonjour,↵

Je trouve cette mesure nécessaire car il s'agit de prévenir et d'agir sur un problème environnemental et de santé publique. Toutefois, si de telles mesures sont prises elles doivent être ensuite bien expliquées aux usagers.↵

Le Grand Nancy doit par exemple, accompagner ces périodes de restriction par la mise en place gratuitement d'un réseau de transport en commun performant et dimensionné en conséquence et de l'ensemble des places de parkings aériennes ou souterraines aux abords des zones restrictives.

Pourquoi attendre 4 jours et ne pas agir en préventif ? Mettre en place plus tôt ce dispositif, à son commencement, voire avant qu'un épisode de pollution s'installe avec une restriction moindre (CRIT'AIR 3/4) mais qui monte progressivement selon les analyses de l'air. Cette mesure permettrait sans doute d'éviter des pics de pollution plus importants et donc des restrictions plus importantes les jours suivants et donc plus de mécontents. Ce n'est pas quand le problème est là qu'il faut le traiter, c'est en amont.↵

Pour finir, si on interdit la circulation à certains véhicules ne devrions nous pas interdire à certains industriels du bassin d'agglomération de eux aussi, réduire voir stopper leurs émanations polluantes durant ces mêmes épisodes ?

L'effort doit être demandé à tous à mon sens pour que la mesure soit comprise et acceptée de tous. Et svp mettez ce dispositif en place avant l'été 2020. L'été dernier a été caniculaire, si au moins l'air pouvait être « sain ».

**2019-12-13 13:44:07**

Sur le fond, on ne peut que soutenir la démarche. Mais elle arrive infiniment trop tôt dans une métropole où les transports en commun fonctionnent mal, où il n'y a pas assez de parking relais, où plus de 70% des salariés viennent de la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> couronne. On va à nouveau pénaliser les plus fragiles sur le plan économique. Pour réactiver la logique "Gilet Jaune", on ne peut mieux inventer. commençons pas résoudre l'accessibilité transports publics - Train, bus et tram - et on pourra envisager la mesure qui, sur Nancy, ne paraît pas urgente.

Délai de mise en œuvre trop court , au regard de ce qui a été inscrit précédemment.

**2019-12-13 19:40:19**

Ça pourrait être bien , dommage que autant de " dispenses" et d'axes les plus polluants non concernés. Ça doit quand même polluer dans la montée Houdemont Brabois ou celle vers St Jacques (dont les camions) .

Comme d'habitude on va jouer sur le plus facile et constater après coup que ça n'a strictement servi à rien.

Utopie : il faut supprimer tous les véhicules terrestres et aérien à pétrole et revenir à la marche sinon on n'y arrivera jamais.

Espérons ne pas en arriver au niveau des villes chinoises ..... mais leur pollution nous atteindra un jour par les vents CQFD.

**2019-12-14 17:59:30**

Cette mesure est inefficace. Par ailleurs, obliger à acheter la vignette alors que la ligne de chemin de fer vers le sud de la France est interrompue pendant 5 ans et probablement définitivement, sans réaction de nos élus, ce qui nous contraint à voyager en voiture me paraît relever de la démagogie destinée à séduire les électeurs de EELV.

L'écologie punitive frappe à nouveau. Le véritable but de la vignette CRIT'AIR est d'obliger à changer de véhicule. Cette vignette est propre à la France et n'est pas reconnue dans les pays voisins ; vive l'Europe ! Mon fils habite les Pays-Bas, cela signifie donc qu'il ne pourra plus venir me voir avec son véhicule (qui serait critère 1). La brochure n'indique pas le mode d'emploi pour les résidents à l'étranger.

**2019-12-14 19:14:04**

Comme toujours, décision prise sans concertation et par des personnes non concernées qui bénéficient de véhicules de fonction changés régulièrement aux frais du contribuable. Mesure totalement discriminante à l'égard des citoyens qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule et qui en ont besoin pour venir travailler sur Nancy. Une telle mesure ne prend sens qu'à partir du moment où une vraie alternative est offerte aux citoyens, ce qui n'est pas le cas avec le réseau de transports publics entourant la métropole en terme de maillage et surtout de fréquence. Pourquoi réduire drastiquement les transports en période de vacances scolaires au détriment des citoyens qui travaillent alors qu'un bus manqué peut impliquer 1 heure d'attente? Il faut d'abord revoir les transports publics qui relient la métropole à ses villages plus ou moins éloignés (bus, trains réguliers ni en grève ni en panne). Par ailleurs, pourquoi interdire la circulation des 2 roues motorisés les plus anciens dont on sait qu'ils polluent moins qu'une voiture pour plusieurs raisons : pas de véhicules diesel ; même une grosse cylindrée ancienne qui peut consommer 7 litres d'essence en ville consomme beaucoup moins qu'une voiture consommant moins car son temps de circulation donc de pollution est nettement plus court comme l'ont montré plusieurs études sur la mobilité expérimentées avec différents véhicules. De plus un 2 RM est occupé à minima à 50% quand il ne l'est pas à 100 %. Il contribue à fluidifier la circulation donc à diminuer la pollution. De plus, il n'occupe en stationnement que le quart de la place d'une voiture. Pourtant il n'est jamais pensé comme faisant partie de la solution en terme de transition écologique. Or, la solution va prendre du temps et nécessiter de repenser la société elle-même en rapprochant commerce, travail et lieu d'habitation si on veut vraiment diminuer durablement la pollution car le mirage électrique ne fait que déplacer la pollution vers les sources de production d'énergie électrique nucléaire, charbon, pétrole. Il serait temps de penser l'écologie AVEC les citoyens y compris les moins favorisés et non contre eux.

Copie d'autres mesures technocratiques prises sans concertation avec les usagers pour ne pas dire contre les usagers.↵

Qu'est-il prévu pour les milieux les plus défavorisés obligés de résider loin de la métropole où ils viennent travailler ?↵

Quid du maillage et de la fréquence des transports en communs, particulièrement déficients en période de vacances scolaires ?↵

Quid du traitement différencié des 2 Roues Motorisés comme l'ont fait certaines villes européennes qui les ont exclus de la circulation différenciée au principe qu'ils contribuent à désengorger la ville, augmenter la fluidité et donc abaisser la pollution en diminuant le nombre de véhicules en circulation, notamment avec une seule personne à bord ?

**2019-12-15 08:55:24**

Je pense que c'est une mauvaise idée.

Je pense qu'un plan de circulation plus fluide serait plus adapté que la mise en place de la circulation différenciée. Ou bien rendre les transports en commun plus accessible (prix du ticket à l'unité au prix exorbitant).

**2019-12-15 13:42:19**

C'est une bonne idée de l'étendre au maximum de villes en France.

Être informé.

**2019-12-15 17:14:05**

Du blabla toujours du blabla.↵

Quizz : quand on est une famille nombreuse, on a une grosse voiture obligatoirement, on fait comment vu que ce véhicule est mini en crit 2 ou 3 ? Je me vois pas faire les courses pour 5/6 personnes à bout de bras, donc la ville et surtout le centre sont boycottés...

A quand les bus gratuits à Nancy ?↵

Pistes cyclables hyper dangereuses.↵

Bus macron pourront toujours circuler mais pauvre lambda non...Le pauvre touriste qui manque de bol arrivera le jour de l'application devra laisser son véhicule en extérieur, c'est super attrayant comme une envie de pas revenir.

**2019-12-15 18:35:30**

Favorable.

**2019-12-15 22:20:43**

Si l'objectif de réduire la pollution est une nécessité absolue, il existe de nombreux moyens d'y faire face, bien plus faciles, sans avoir à rajouter une formalité administrative alambiquée de plus.

1. La mise en place d'une circulation plus fluide : la Métropole est devenue depuis la mise en place de la ligne T2 une horreur en terme de réflexion de circulation. Une synchronisation intelligente des feux permettrait de faire sortir les véhicules plus rapidement de la circulation (aujourd'hui pour quitter le périmètre de Nancy par la voie la plus proche on approche les 10 minutes sans circulation - chronométrez, un automobiliste doit s'arrêter à quasiment chaque feu, et souvent prendre des sens de circulation totalement délirants pour se rendre à des endroits très proches à vol d'oiseau).

2. Rendre le centre ville piéton, Metz le fait déjà depuis plus de 10 ans et idem, vous verrez que le commerce ne s'en porte pas pour autant moins bien.

3. Végétaliser !!! Nancy est une ville de béton, pas un arbre à l'horizon...

L'ensemble me paraît peu pertinent. Encore une fois, je pense qu'il s'agit d'une complexité administrative folle pour une ville aussi peu peuplée que Nancy. Les solutions doivent être plus intelligentes.

Les solutions 1 et 2 sont réalisables à peu de frais.

**2019-12-15 23:34:08**

Pas assez stricte, ils faut diminuer la place des voitures en ville, la ville doit privilégier des habitants.

Une mise en place plus rapide avec des seuils plus bas.

**2019-12-15 23:34:20**

J'ai déjà la vignette critair.

**2019-12-15 23:57:29**

J'y suis favorable. Toutefois le projet doit être couplé d'une politique ambitieuse en faveur des transports en commun et des mobilités actives. Des aménagements spécifiques doivent être réalisés pour les rendre attrayants.

Il faut qu'il s'applique sur toute la Métropole, autoroutes exclues, telle que prévu dans le projet. Il faudrait par contre autoriser les personnes qui voyagent à plusieurs dans le véhicule à continuer à circuler malgré tout.↵

Le délai de mise en application après le 4ème jour me paraît un peu long.

**2019-12-16 01:42:05**

Bonne idée, à développer.

Il faudrait le mettre en œuvre pas seulement lors des pics de pollution.

**2019-12-16 08:41:34**

Il y a une ineptie totale de la part de la Métropole à ce sujet.↵

Quels réels dispositifs mettez vous en place pour réduire la circulation, ou plutôt fluidifier la circulation dans la Métropole ?↵

Le problème étant les temps d'arrêts des véhicules (toutes natures confondues)↵

Prenez l'artère Jeanne d'Arc, réduction du nombre de voie, onde verte supprimée. Les ingrédients principaux pour cette augmentation de pollution.

Il s'agit une nouvelle fois d'une loi liberticide en défaveur des revenus les plus faibles qui le peuvent pas changer de véhicules pour un soi-disant moins polluant...

**2019-12-16 10:33:18**

Bonjour, on parle de pollution, faudrait commencer par les déchets de destruction de matériel etc...

Tout le monde n'a pas les moyens d'acheter une autre voiture ? Les personnes qui veulent faire leurs courses comment faire ? Les personnes qui travaillent loin de leur domicile comment faire ? Je vis à Strasbourg franchement vivre seul avec un enfant faire ses courses à vélo, se rendre à un rendez vous, c'est compliqué à vélo tram bus surtout en hiver.

Mauvaise idée : dans ce cas, on arrête de faire des vols d'avion pour se faire des vacances ou autre, ces engins polluent beaucoup plus.

**2019-12-16 10:50:09**

C'est inadmissible ! ↩

Vous croyez vraiment que conduire un véhicule délabré est un choix que l'on a fait ? Que c'est une passion ? Non, la voiture nous sert avant tout à aller travailler pour vivre.

**2019-12-16 16:19:31**

Sur le papier, ce projet part d'une bonne intention : il s'agit de lutter contre les pics de pollution et les gaz à effet de serre, un enjeu capital pour la santé publique et l'environnement sur le long terme.

Cependant, le projet de circulation différenciée en fonction de la vignette CRIT' AIR n'est pas pertinent : comparé à l'ancien système de circulation alternée, il est moins efficace. En effet, les dernières études réalisées en île-de-France ont prouvé que la vignette CRIT' AIR donne des résultats médiocres : d'une part, parce que son champ d'application est bien trop restreint, et d'autre part car les contrôles pour vérifier sa bonne mise en œuvre sont difficilement applicables.

Afin d'obtenir des résultats significatifs il faut mettre en place un système plus ambitieux, plus populaire, et pas plus coûteux. ↩

Parmi les solutions qui ont fait leurs preuves, et qui sont recommandées par la communauté scientifique et les spécialistes des mobilités, nous pourrions, entre autres : ↩

- ▶ créer une Zone à Trafic Limité (ZTL) appliquée à la Métropole du Grand Nancy : ce système est bien plus efficace que la Zone à Faible Émission. ↩

- ▶ appliquer la circulation alternée dans les zones périurbaines et sur les axes autoroutiers dès le 1er jour, ou mieux : dès les prévisions de pics de pollution. ↩

- ▶ revoir les conditions d'attribution de la vignette CRIT' AIR : non pas en fonction de l'année de construction du véhicule (une mesure qui favorise l'obsolescence programmée et la surproduction), mais en fonction de son poids, de sa cylindrée, ses dimensions, de sa catégorie (SUV, 4x4, Pick-Ups). ↩

- ▶ modifier le code de la route afin de favoriser la circulation des modes actifs (marche, vélo, trottinette, roller). Par exemple : donner la priorité aux vélos dans les zones 30.

Plusieurs problèmes sur les modalités d'application : ↩

1/ « Périmètre d'application : tous les axes de circulation de la Métropole sauf l'A31, l'A33 et l'A330 au sud de l'échangeur A33/A330. » ↩

→ or les axes autoroutiers sont les premières causes de la pollution, les principales sources d'émissions d'oxydes d'azote à l'origine des pics de pollution à l'Ozone (en particulier à l'échangeur de Fléville, à Vandoeuvre, à l'échangeur de Champ-le-Boeuf, et dans la vallée de Maxéville, à Jarville ).

2/ « Véhicules autorisés à circuler : véhicules équipés de vignettes Crit' Air 0, 1, 2 ou 3 » ↩

→ soit 85 à 90 % des véhicules en circulation en 2019. Un net recul comparé à la circulation alternée qui interdisait de facto la circulation de 50 % de véhicules). ↩

L'attribution de la vignette CRIT' AIR pose plusieurs problèmes : ↩

- ▶ le contrôle des véhicules en circulation est difficilement réalisable ↩

▶ les véhicules autorisés seront les plus récents, donc les les plus chers, donc les véhicules appartenant aux automobilistes les plus riches ↵

▶ cette vignette ne se base pas sur des mesures effectuées par un organisme indépendant, mais sur les données fournies par les constructeurs.

3/ « Mise en place de la circulation différenciée le 4ème jour de pic de pollution » ↵

→ Une mesure qui revient à ne jamais appliquer la circulation différenciée si on se réfère aux données fournies par Atmo Grand-Est : les pics de pollution durent généralement moins de 3 jours ! Il faut mettre en place le dispositif dès le 1er jour.

4/ Pour les dérogations, penser à préciser quels services sont concernés (police, pompiers, SAMU?)

**2019-12-16 15:11:57**

Très bonne initiative.

Pourquoi pas dès l'alerte pollution ?

**2019-12-16 16:03:44**

Sans nier les problèmes de pollution qui touchent toutes les grandes villes, je constate qu'une fois de plus, c'est haro sur les voitures. PUISQUE NOS ELITES VEULENT NOUS IMPOSER LA VOITURE ELECTRIQUE !!!! J'ai un véhicule acheté neuf en 2000 avec une pastille verte. Maintenant, et alors que je n'en n'ai pas les moyens, on veut m'imposer l'achat d'un véhicule neuf. Avec quel sous ??? Par ailleurs ; et puisque j'habite à Saint Max, je suis prisonnier chez moi, je ne peux même plus aller voir ma famille qui habite un village du Toulousain ; puisqu'il n'y a aucune voie qui me permette d'échapper au piège du Grand Nancy. Et puis, comment feront tous les gens de l'extérieur "obligés" de venir travailler à Nancy?? Une fois de plus, les décideurs font la démonstration de leur incapacité à résoudre "sagement" les problèmes ; d'autant plus que Nancy est dans une cuvette, donc TOUTES LES POLLUTIONS s'y accumulent plus facilement.

Tous ceux qui comme moi (en CRIT' AIR 4) se retrouvent piégés dans l'agglomération et qui ont obligation d'en sortir, comment font-ils ? Sur le plan, il n'y a aucune issue pour sortir ? Pourtant nous avons tous la liberté de circuler il me semble aussi que c'est un droit fondamental en France. Mon droit aussi est que plus jamais j'irai faire mes achats dans Nancy = les concurrents eux seront ravis et moi je serai plus serein.

**2019-12-16 17:23:47**

Je suis contre : on fait reporter les problèmes de pollution sur les automobilistes, alors que la politique de nos gouvernants depuis plusieurs dizaines d'années est de reporter le transport des marchandises sur la route au détriment du fluvial et de des voies ferrées. On étouffe à cause des camions.....↵

Vous allez encore taxer ceux qui n'ont pas les moyens de se payer des voitures récentes : rien ne m'étonne, vous êtes toujours aussi performants.

**2019-12-16 18:38:41**

Contre.

**2019-12-16 19:10:53**

Je suis favorable à ce que les véhicules les plus polluants, ne circulent plus.↵

Cela devrait aller au delà de la vignette CRIT' AIR en interdisant les véhicules sportifs, les 4x4, les véhicules avec un malus écologique à l'achat.

Les véhicules les plus polluants devraient être interdits dans la totalité de l'agglomération de Nancy. Il faudrait inscrire cette mesure dans le prochain Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglo de Nancy (de 2020-2025), et y mettre toutes les villes de l'agglomération.

**2019-12-16 20:04:52**

Volonté de faire des transports plus écologiques. Développer plus les mobilités douces avec des pistes et bandes cyclables sécurisées.

Délai de mise en œuvre à raccourcir au 2ème jour. Quid de l'information des conducteurs ? Transport en communs gratuits ces jours là.

**2019-12-16 20:12:20**

Le projet est sans doute positif à l'échelle de Nancy, mais : ↵

- ▶ action locale uniquement (impact minime sur la pollution à l'échelle d'un pays ou plus large) ↵
- ▶ de vraies solutions de déplacement alternatif manquent cruellement (réseau de bus/tram performant, vrai réseau cyclable et pas jusque quelques portions discontinues et dangereuses) ↵
- ▶ les personnes les plus pauvres seront les plus pénalisés ↵
- ▶ il ne prend pas en compte le fait qu'un véhicule pollue tout au long de sa vie (construction et destruction) : conserver longtemps un véhicule n'est pas anti-écologique !! On pénalise donc une démarche écologique...

La mise en place arrive tardivement....

**2019-12-16 20:59:58**

Ce projet manque d'envergure et n'est pas assez contraignant (niveau de vignette CRIT' AIR trop élevé pour qu'il y ait un impact). La limite de 20 km/h doit être appliquée et les automobilistes sanctionnés en cas de dépassement (mise à jour des radars automatique, par exemple).

Pour limiter la pollution dans le Grand Nancy, il ne faudrait autoriser que les CRIT' AIR 0 et 1.

**2019-12-16 23:12:57**

Je trouve cela discriminatoire à l'encontre des personnes n'ayant pas les moyens de rouler dans une voiture récente. Tout n'est que foutaise, dans la mesure où seul l'âge et le type de carburant rentrent en compte dans le calcul de la vignette CRIT' AIR. Vous prenez vraiment les gens pour des abrutis.



Continuez de prendre les gens pour des demeurés, ne soyez pas étonnés le jour où le peuple se soulèvera (ce n'est pas une menace, juste un pronostic personnel).

**2019-12-17 09:15:20**

Madame, Monsieur, ↵

Comme d'habitude, 'on copie les autres', c'est dans l'air du temps. Une ville fait du zèle envers les anciens véhicules, impose des restrictions de vitesse avec des zones incluant des zones de stationnement inadaptées et qui génèrent plus de négligence, des piétons et cyclistes qui font tout et n'importe, donc augmentent les risques d'accident, car eux ne respectent pas le code de la route. ↵

Mais pour revenir à la mise en fonction de cette abominable et aberrante sélection des travailleurs par leur moyen de locomotion, je dis BRAVO. ↵

La productivité due aux employés modestes et les "petits" métiers roulent la plupart avec des véhicules de catégorie "citadine et petite berline" d'un certain âge et donc ne pourront plus se rendre à leur emploi, alors que feront les patrons, médecins, qui eux dans leur Porsche, BMW, Ferrari (oui il y en a plus que l'on croit) Range Rover etc n'auront pas leur personnel à disposition, car impossible de se rendre au travail avec leur voiture âgée, qui ne pollue pas plus que ça, mais il faut bien des coupables, et activer la vente de véhicules loin d'être plus respectueux de la nature que ce que l'on veut bien en dire. ↵

D'autant que ces petites gens ne peuvent résider sur Nancy au vu des mensualités trop lourdes pour leur budget. ↵

Encore merci pour nous et Bravo pour cette forme de discrimination envers les "pauvres". Car eux au quotidien, créent moins de pollution envers les déchets divers, pourrissoir, tri et pas de luxe qui est remplacé à l'humeur du jour. ↵

Bien cordialement

**2019-12-17 09:22:35**

Je pense que c'est une bonne idée d'appliquer le principe de la vignette CRIT'AIR. Il est grand temps de limiter le nombre de véhicules dans les villes.

Il faut imposer la vignette CRIT'AIR, le plus rapidement possible et sans passe-droit. Ça serait tellement bien qu'on ait un vaste espace piétonnier au centre-ville, de façon à accéder aux magasins sans avoir à se soucier des voitures, sans en subir la pollution ni le bruit.

**2019-12-17 10:24:51**

Il convient au vue de la topographie de la Métropole de Nancy de s'attacher à trouver des solutions pour limiter la pollution automobile et autres ( chauffage bois d'ambiance) lors d'épisodes climatiques en toutes saisons.

En cas de pics de pollution, dès le 2ème jour limiter la circulation automobile dans le périmètre élargi de l'hyper centre aux véhicules répondant aux classes 0,1,2 de la vignette CRIT'AIR. Qu'en est-il des 2

roues à moteurs thermiques (motos , scooters....) qui n'entrent pas dans la restriction ? Pendant la même période, gratuité des transports publics.

**2019-12-17 12:53:20**

Comme d'autres villes, il est nécessaire de mettre en place cette circulation différenciée POUR TOUS.

Il faut un délai de mise en œuvre adapté ; j'ai reçu ma vignette 3 semaines après la demande. Mettre également en garde les usagers par rapport à certains sites qui facturent des honoraires en plus de la vignette.

**2019-12-17 12:59:43**

Pour mettre en place une circulation différenciée, il faudrait d'abord commencer par rendre performant les moyens de substitution dont on aura à se servir ! Depuis la mise en place du nouveau réseau Stan, les transports en commun ne sont pas du tout efficaces (je me suis d'ailleurs désabonné). Également au niveau des tarifs spéciaux, pensez vous qu'un tarif de ticket a 1€ au lieu d'un 1€30 (soit 30cts de réduction seulement) soit réellement attractif et à la hauteur de la mesure ? ↵

Quand on a pas les moyens de mettre en place les alternatives à la voiture, on ne met pas en place une circulation différenciée.↵

(Quelqu'un me paiera une nouvelle voiture rentrant dans les critères pour rouler ?)

Niveau d'exigence : les voitures ciblées sont les plus anciennes : pensez vous que les habitants propriétaires de ces véhicules ont les moyens d'acheter un meilleur véhicule ? Je ne pense pas, sinon ce serait déjà fait.

**2019-12-17 13:25:14**

Ce projet ne me semble pas satisfaisant sur de nombreux aspects : périmètre où on laissera transiter du transit poids-lourd. L'impact économique risque aussi d'être important. Les possibilités de transport annexe étant limité par un réseau urbain dont les fréquences sont assez réduites sur certains secteurs et par un réseau péri-urbain assez peu développé pour les usagers en provenance du grand couronné, du sel et vermois, de moselle & madon, du bassin de pompey, du toulousain...

Si l'accès à l'autoroute A33, A31, A330, véritable corridor de FRET par camion est autorisé, au vu du trafic poids-lourd sur ces axes, l'impact sur la pollution des secteurs à proximité de ces autoroutes sera peu important.↵

Empêcher à un usager de la route depuis Chavigny de se rendre à Vandoeuvre lès Nancy par voiture alors que l'on laisse une quantité non négligeable de poids-lourds circuler juste à côté de cet itinéraire sur l'autoroute est un non sens sur l'aspect écologique et la pollution atmosphérique.↵

Si aucune interdiction de circulation n'est prise sur l'autoroute mais que l'on interdit l'accès à certaines zones commerciales comme celle de Houdemont qui appartient au grand Nancy, des usagers de la route extérieurs à la métropole vont être certainement tentés de faire un trajet plus long via ces autoroutes pour par exemple se rendre dans la zone d'activité de Frouard avec un impact sur la pollution plus

important. ↵

Si l'on n'inclut pas les autoroutes et le transit poids-lourd associé, le périmètre est alors incohérent et devrait se limiter à l'intérieur de la ville sans inclure les zones péri-urbaines comme le CHU de Vandoeuvre les Nancy, la ZAC d'Houdemont, ... ↵

Par ailleurs, l'inclusion de l'ensemble de la métropole supprime les possibilités d'utilisation des "parking relais" pour les personnes des communautés de communes voisines. Le relais de Brabois, de Laxou Sapinière, la gare de Ludres, ... étant dans la métropole.

**2019-12-17 13:44:22**

Une belle initiative, il y a beaucoup trop de voitures au centre-ville. Le bus électrique, le vélo et la marche devraient être de plus en plus privilégiés, tout comme les espaces verts et les arbres pour remplacer les panneaux publicitaires...

Une mise en application au plus vite n'en sera que mieux pour limiter les risques de pollutions aux particules fines pour nos enfants qui se rendent aux crèches et aux écoles.

**2019-12-17 13:57:34**

C'est vraiment immoral d'empêcher les plus pauvres de circuler.

Il faut interdire uniquement dans le centre-ville très restreint et laisser les autres usagers circuler.

**2019-12-17 13:58:43**

C'est une très bonne idée.

Il faudrait autoriser les véhicules polluants à sortir de la métropole même les jours de circulation différenciée (exemple : j'habite à Jarville et je dois aller à Lunéville, il faut qu'en j'ai la possibilité de rouler jusqu'à l'entrée d'autoroute).

**2019-12-17 14:12:13**

Bonjour, ↵

Si comme beaucoup d'entre nous, je suis consciente que nous devons changer notre mode de vie je suis contre le fait que l'on agisse uniquement par l'interdiction et la répression. J'habite en campagne, je n'ai pas de gros revenus et je dois travailler sur Nancy. La circulation des voitures est beaucoup plus difficile depuis quelques années et plus la circulation est difficile, plus les véhicules polluent. Les véhicules électriques sont très chers à l'achat et les batteries sont polluantes donc ce n'est pas la solution. Pour moi, il faut sortir du coeur de ville les centres d'affaire, mettre à disposition des transports en commun directs et nombreux à disposition (même s'ils ne sont pas rentables). Arrêter de favoriser le déplacement à vélo (nous ne sommes pas tous assez expérimentés sur les dangers de la route, jeunes, en pleine forme et résidents sur le grand Nancy). Une circulation plus fluide et de nombreux transports en commun suffiraient pour faire baisser en partie la pollution. La seule façon

d'endiguer la pollution par l'être humain, serait que mondialement nous décidions d'une politique de baisse de la natalité.

**2019-12-17 16:22:19**

Va vider le centre-ville et défavoriser les plus démunis d'entre nous qui ne peuvent opter pour une voiture ou une moto neuve. Par ailleurs, quand on travaille en horaires décalés, les transports en commun, lorsqu'ils sont suffisants, sont souvent inadaptés. La pollution est un problème global qui ne peut trouver de solution simple, mais faire payer les usagers les plus défavoriser ne le résoudra pas.

Injuste. Et la pollution générée par tous les véhicules qui contourneront Nancy ne viendra pas polluer le centre-ville ? Le nuage toxique s'arrêtant aux portes de la ville, bien-sûr.

**2019-12-17 17:07:38**

Totalement contre, encore une fois, il faut payer pour cette vignette, encore une fois seuls les plus riches pourront circuler sans problème. Et en plus, vous ne comptez même pas rendre les transports en commun gratuits pendant ces périodes, si vous vous souciez de l'environnement, tous les transports en commun devraient être gratuits et ceci 365 jours par an !!!

Débile : le vrai projet serait d'interdire totalement le centre-ville en permanence à toute circulation et que les transports en commun soient gratuits toute l'année. Votre projet est un pansement sur une jambe de bois Et pénalise les plus pauvres des nancéiens.

**2019-12-17 17:25:24**

Encore une mesure coûteuse et inutile. Il suffit de circuler à Lyon pour se rendre compte que la pollution est présente en permanence, jours CRIT'AIR ou pas.

Par le jeu des dérogations (PL notamment) , beaucoup de véhicules polluants continueront à circuler ces jours là.

**2019-12-17 17:19:58**

Il est temps de retirer de notre ville les voitures les plus polluantes.

Rien à dire de plus.

**2019-12-17 18:04:28**

Nécessaire.

Dès que possible.

**2019-12-17 19:39:49**

Le projet de circulation différenciée est une bonne initiative afin de commencer à mieux respirer lors des pics de pollution.

Il y a des efforts à faire et on pourrait faire mieux notamment sur le périmètre. Pourquoi exclure les autoroutes ? En effet, l'A31, l'A33 et A330 sont, tout le monde le sait, un point de passage pour de nombreux camions étrangers. Pour les sociétés de transports "européennes", le territoire autoroutier du grand Nancy, est gratuit, il se situe sur un axe gratuit dans le cadre d'un transit de l'Allemagne à l'Ile de France (N4, A31) et du Luxembourg à Gye (A31).

Les impacts ne sont pas neutres pour la santé publique des habitants au voisinage immédiat des autoroutes comme Laxou, Villers les Nancy, Ludres, Houdemont, Maxéville,...

A titre d'exemple, l'Ile de France inclut dans le périmètre de la circulation différenciée l'autoroute urbaine A86 ([http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2017\\_08\\_infographie\\_circulation\\_differenciee\\_v5-2.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2017_08_infographie_circulation_differenciee_v5-2.pdf)) qui supporte plus de 100 000 véhicules/jour ([http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/MJA\\_petite\\_couronne\\_2006\\_2eme\\_edit\\_cle5e527d.pdf](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/MJA_petite_couronne_2006_2eme_edit_cle5e527d.pdf))QQZqQQ.

**2019-12-17 20:20:16**

Je trouve la mesure acceptable par une majorité de la population si la gratuité des transports publics est décrétée. A cette seule condition, l'opinion publique acceptera cette contrainte de déplacement qui doit se limiter dans le temps. Progressivement, les gens prendront conscience qu'il faut absolument bannir tous les véhicules polluants des centres urbains et redonner sa place aux transports doux. En Allemagne, de grandes villes ont interdit définitivement leurs hyper-centres, aux véhicules trop polluants.

N'étant pas nançéen, je ne me prononcerai pas.

**2019-12-18 00:16:54**

Encore un projet pseudo écolo... Faire bonne figure en se rabattant sur ceux qui subissent déjà, alors que les plus gros pollueurs on les laisse tranquilles.

Cf question précédente.↵

De plus, ma 4L pollue moins qu'un 4x4 actuel mais sera remise à la plus mauvaise catégorie. La logique dans tout cela ??

**2019-12-18 08:23:18**

Une fois n'est pas coutume dans ce pays, ce sont toujours les mêmes qui trinquent : ceux qui ont nécessairement besoin de leur véhicule pour se rendre au travail ! D'autres alternatives ? il n'y en a guère compte tenu du non respect des horaires par les réseaux de transport en commun, Keolis est pire que Transdev, quant à la SNCF, certains trains vers Neuves Maisons et Pont Saint Vincent le matin sont tout bonnement inexistantes. ↵

Avant d'interdire la voiture, il serait plutôt bon d'optimiser les transports en commun existants.

### Article 3 : Périmètre↵

"La circulation différenciée est mise en œuvre sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier du territoire de la Métropole du Grand Nancy, à l'exception des axes suivants qui ne sont pas concernés :↵

- A31↵
- A33↵
- A330 au sud de l'échangeur A33/A330"

Il y a fort à parier qu'on assiste, en période de circulation différenciée, à une concentration de véhicules sur ces axes autorisés sans qu'il y ait de parking gratuits entre ces axes de desserte et la métropole.

**2019-12-18 08:24:30**

Le système CRIT'AIR est déjà par lui-même une aberration et un mensonge. Il ne permet pas de faire circuler les véhicules les moins polluants, mais c'est un système mis en place pour nous forcer à acheter de nouveaux véhicules. J'ai acheté un véhicule neuf pour lequel j'ai payé 3.000 euros de taxe carbone donc il est considéré comme polluant. Et maintenant comme il est neuf je suis catégorie 1 au niveau CRIT'AIR donc je peux circuler librement car ce système me dit que je ne pollue pas. Chercher l'erreur !.... Ceci est bien la preuve que ce système est au service des lobbys de l'automobile et non au service de notre santé et de la protection de la planète.

**2019-12-18 09:20:30**

Encore une fois on (surcharge de) taxe les citoyens dans leur mobilité et leur liberté de circuler. Au mépris des priorités ; le transport routier représente 12% de la pollution de l'air, pendant que de grosses usines obtiennent dérogations pour contourner les réglementations en vigueur. Mesure discriminante qui étrangle les petits et qui au final n'apportera aucune amélioration notable sur la qualité de l'air.

Encore une fois on va pénaliser le citoyen lambda, sans lui proposer d'autres alternatives de déplacement. Cela ne prend pas en compte les phénomènes climatiques qui catalysent le problème et qui sur la région Est et Grand Est viennent en partie de nos voisins européens. Le citoyen français paye pour les transport internationaux et la pollution extra-frontalière sans lui laisser le temps ni l'inciter à investir dans des moyens de transports plus respectueux.

**2019-12-18 10:01:05**

Le projet va dans le bon sens en discriminant les véhicules les plus polluants.

Le délai de mise en œuvre est trop long ! Pourquoi attendre le 4ème jour pour la mise en place? Le 3ème voire le 2ème serait préférable, afin d'impacter réellement la qualité de l'air mais également la mentalité des populations.↵

Dans cette idée d'impact, une amende de 45 euros pour un véhicule léger ne dissuade en rien les gens de prendre leur voiture. Augmenter considérablement le montant de l'amende permettra également d'avoir un impact beaucoup plus significatif.

**2019-12-18 13:30:19**

Ce projet de circulation pénalise les personnes à faible revenus, qui n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule de classe 3. Je m'y oppose.

Je suis surpris de voir que les véhicules de collection ne bénéficient pas de mesures d'exemption, ce qui est le cas à Paris. Les services des collectivités et les élus ne semblent pas montrer une exemplarité toute l'année, combien de véhicules d'officiels sont vus moteur tournant pendant des heures été et hiver, pour permettre à la climatisation ou au chauffage de fonctionner, chauffeur au volant. Et quid des véhicules divers avec leurs agents laissant tourner les moteurs?

**2019-12-18 16:19:42**

Évidemment c'est un excellent projet.

Aucune observation.

**2019-12-18 20:51:57**

Totalement inutile.

D'autres choses à faire notamment l'amélioration des transports en commun.

**2019-12-19 07:48:37**

encore une taxe supplémentaire

**2019-12-19 09:20:38**

Je suis contre. Je n'ai plus les moyens financier pour changer de voiture et j'irai donc encore moins à Nancy. Si ce projet aboutit, cette pollution sera reportée vers les banlieues, avec plus de kilomètres. Les véhicules à l'arrêt dont les moteurs ne sont pas éteints augmentent une pollution inutile. Les transports publics pourraient aussi être gratuits pendant les temps où la pollution augmente. Cette histoire de vignette après les parkings payants qui se sont répandus presque partout à Nancy font que Nancy n'est plus une ville qui accueille ceux qui pourtant habitent à proximité et qui ont peu d'argent pour vivre.

**2019-12-19 09:15:55**

Initiative plus que nécessaire et attendue depuis longtemps par un certain nombre de personnes. La qualité de l'air est un problème qui concerne chacun et c'est un devoir politique que de prendre ses responsabilités et de faire des choix orientés et éclairés.

Le périmètre est correct. ↵

Même si on entend la volonté d'en appeler à la responsabilité de chacun, ne voit-on pas l'inefficacité de cette démarche ? Disons que pour la mise en place du projet, le niveau d'exigence est choisi de manière intelligente. A revoir peut-être dans un délai assez court (2-3 ans).↵

Le délai de mise en œuvre est un peu tardif. Attendre le 4 ième jour d'un pic de pollution, c'est trop tard pour les personnes âgées, les enfants, les asthmatiques, les personnes atteintes d'une affection

respiratoire... bref, c'est trop tard pour un grand nombre de personnes. La souffrance physique de ces personnes est réelle. Sans parler des conséquences à moyen terme pour les personnes jeunes et en bonne santé...↵

Quid de la prévention? Ne peut-on sérieusement pas envisager d'éviter le pic de pollution ?

**2019-12-19 10:02:54**

C'est un bon projet mais j'ai peur qu'il n'exclue les personnes défavorisées qui n'ont pas les moyens de s'acheter un véhicule récent aux normes.

Les modalités me conviennent.

**2019-12-19 11:17:33**

Le projet de la MGN est, comme son nom l'indique, un projet local. La pollution est quant à elle un problème mondial et nous envisageons un arrêté préfectoral. Un automobiliste devra donc se renseigner sur chaque ville lors de pics de pollution ? même venant de l'étranger ? Cela ne me semble pas simple... Le temps gagné depuis la création des GPS va être perdu dans la préparation de "dans quelle ville puis-je aller avec mon véhicule ?"↵

Enfin, CRIT' AIR ne lutte pas contre le réchauffement. A titre d'exemple, j'ai une voiture de 2007 essence. Je la prends en ce moment à cause de la grève des transports et je consomme environ 13L/100 km et j'ai la vignette CRIT' AIR 2 ! alors certes les asthmatiques de Nancy sont peut-être contents mais pas les ours polaires !

J'ai vécu à Shangai et Paris. Nancy est un village à côté et je pense que ce type d'action n'est qu'une opération de com. Les seuils et la durée de pollution sur un périmètre aussi petit ne nécessitent pas de mesures particulières pour les automobilistes. Peut-être qu'une interdiction de grève des transports publics ou de brûlage de palettes et pneus aurait plus d'impact sur la pollution.

**2019-12-19 12:09:42**

La vignette CRIT' AIR n'est, en aucun cas, la bonne formule pour différencier les véhicules les plus polluants des autres ! exemple : je possède une VW golf Essence de 2010 (CRIT' AIR 2) et une coccinelle de 1955 (pas CRIT' AIR du tout). comparatif fait sur le papier, ainsi que d'après les mesures de pollution au moment des contrôles techniques de ces véhicules : la Golf CRIT' AIR 2 (autorisée à circuler un jour de pic de pollution) pollue 47 fois plus que la coccinelle (interdite de circuler ce même jour) . Cet exemple n'est pas un cas isolé ! le choix de la vignette CRIT' AIR ne constitue qu'une discrimination par l'âge du véhicule.... sans aucun fondement logique par rapport aux émissions polluantes ! Si je veux limiter les émissions de polluants de mes déplacements en voiture... je me dois de rouler avec la voiture qui sera bannie par une vignette incohérente.... si je veux pouvoir rouler un jour de pic de pollution... je me dois de choisir ma voiture polluante !

Avant de mener une réflexion sur la limitation des voitures particulières en circulation... commencez déjà par mettre à disposition des usagers, un réseau de transports en commun fiable, et pratique.... ainsi



qu'une VRAIE politique d'incitation à l'usage des transports en commun (plutôt que d'opérer des marches arrières : ex : forfait P+R supprimé et nouvelle politique tarifaire pas du tout motivante). Réduire de moitié la fréquence de rotation du réseau STAN, depuis sa prise en main par KEOLIS ne fait que décourager l'usage de ce réseau !

**2019-12-19 16:10:28**

Tout à fait favorable.

Correcte et indispensable rapidement.

**2019-12-19 16:53:04**

Je trouve inadmissible de faire rouler les bus de ville au diesel et d'interdire les véhicules des plus pauvres avec cette vignette, ce qui n'empêchera pas les bouchons avec des feux mal réglés et des rues traversantes de Nancy avec une seule file alors qu'il y en avait trois auparavant.

Nul.

**2019-12-19 19:52:59**

Il faut le faire.

**2019-12-19 20:08:48**

Tout cela pour faire récupérer de la TVA. On nous prend pour des pigeons . Que cela ce fasse ,mais à temps humain, pas au rythme des besoins financiers d'un état failli.

Trop rapide , cette mesure ne peut-être mise en place que sur un temps long , minimum une dizaine d'années, le temps d'un renouvellement normal pour une automobile.

**2019-12-19 20:44:55**

Quand on voit l'incapacité de la Métropole du Grand Nancy à offrir un service FIABLE de transport en commun, on se demande comment une telle mesure peut être envisagée !

Ce sont les ruraux qui doivent se rendre en ville pour travailler qui seront à nouveau pénalisés !

**2019-12-19 21:29:20**

Je suis d'accord sous condition d'appliquer la règle aux transports routiers et aux engins de chantier (par sms envoyés aux entreprises et panneaux autoroutiers).

Niveau d'exigence incluant les campagnes voisines à 50 km à vol d'oiseau de la ville.

**2019-12-19 21:35:13**

Mieux vaud tard...

Compte tenu des critères connus et reconnus qui composent les pics de pollution, pourquoi attendre le 4<sup>e</sup> jour que nos poumons soient bien remplis de particules pour mettre en place la circulation sur CRIT’AIR ? Il me semble que prévenir vaut mieux que guérir.

**2019-12-19 22:26:42**

Rien n’est fait.

Faut vraiment appliquer le système avec fermeté ?

**2019-12-19 22:40:00**

Très bonne initiative.

Pourquoi 3 jours ?

**2019-12-19 23:15:43**

Où va l’argent récolté sur les vignettes CRIT’AIR ?

Comment savoir si j’ai le droit de rouler sachant que je n’écoute pas la radio le matin et que je n’ai pas de journal ?

**2019-12-20 00:06:08**

C’est une bonne chose.

Cela me paraît logique.

**2019-12-20 08:09:01**

Favorable à 100%.

Tout est adapté à mes yeux.

**2019-12-20 10:23:26**

A priori favorable.↵

Cependant il serait judicieux de prévoir des parkings-relais en limite du périmètre considéré avec accès au centre ville depuis ces parkings-relais par des transports collectifs. Point particulièrement concerné : l’arrivée sur l’agglomération par l’A330 au niveau de l’échangeur avec l’A33.

Pas d’observation particulière.

**2019-12-20 10:33:20**

Favoriser une circulation fluide, notamment avec des feux synchronisés, serait bien plus efficace, moins coûteuse et surtout, pas inégalitaire. Malgré des idées ambitieuses sur le papier pour développer les transports en commun, il faut tout autant considérer comme les véhicules comme une donnée indissociable du mode de vie. Sinon, tous les métropolitains seraient déjà à vélo ou dans les bus. Si ce

n'est pas le cas, c'est qu'il y a bien une raison (éloignement, charges à porter, temps de trajet, etc.). Le vivre ensemble, ce n'est pas opposer des dogmes !

On ne peut pas vouloir attirer les "banlieusards" à venir dépenser, se distraire ou travailler à Nancy et, paradoxalement, tout faire pour les décourager voire les empêcher ! La vignette CRIT' AIR est discriminante.

**2019-12-20 10:51:42**

Ce sera encore ceux qui travaillent qui vont être pénalisés. Finalement, le mieux serait de rester chez soi et de profiter des aides sociales. Pas besoin de bosser, pas besoin de voiture du coup pas concerné par cette circulation différenciée.

J'espère que ce projet limitera sa zone au cœur du centre-ville de Nancy et que des moyens adaptés seront mis en œuvre pour transporter les usagers vers le centre avec des parkings accessibles en périphérie et des bus en conséquence ! Ce qui n'est actuellement pas le cas.

**2019-12-20 13:41:26**

Je suis pour, j'habite sur les hauts de Nancy il faut voir la pollution que nous avons surtout avec vent d'est. ←

De toutes façons, de plus en plus de villes l'appliquent : Strasbourg, Lille etc.

Il faut le mettre en place au niveau de la métropole. Délai de mise en place 48h.

**2019-12-20 17:14:48**

C'est un dispositif utile pour la sensibilisation et l'amélioration au fil du temps de la qualité de l'air. Ce projet réalisé aura au moins le mérite d'exister. Il faudrait aller plus loin avec des Zones à Faibles Émissions interdites aux véhicules de livraisons les plus polluants. Les livraisons centre-ville doivent se faire en énergie propre. Des bornes de recharge pour véhicules électriques manquent dans l'espace public à Nancy...

Manque de sévérité.

**2019-12-20 18:33:59**

Je suis contre ce projet car inutile.

**2019-12-20 19:00:33**

Je suis d'accord pour lutter contre la pollution mais plutôt que de mettre en place des mesures punitives contre les gens qui ont des voitures polluantes, il serait plus utile de leur permettre d'accéder à des modes de transport moins polluants (bonjour la facture du futur tram) et surtout de changer de voiture, mais cela a un coût certain voiture/TVA/Assurance. Car assurer une voiture neuve ou récente représente un coût bien supérieur à une voiture âgée. Ce n'est jamais par choix que l'on utilise une vieille voiture. Encore une fois c'est toujours les mêmes qui sont pénalisés.

Selon moi, il faut l'adapter et exclure réellement les véhicules les plus nocifs c'est à dire les vignettes CRIT' AIR 4 et 5 ou ceux sans vignette. D'autant plus que ces derniers temps les transports en commun subissent de nombreuses perturbations qui rendent le service aux usagers totalement inefficace.

**2019-12-20 19:02:53**

Bonne initiative. Surtout qu'il y a des bus.

A appliquer sans attendre le pic de pollution.

**2019-12-20 19:15:50**

Comment vais-je faire ?

J'ai perdu mon emploi suite à la fermeture de l'entreprise où je travaillais à Nancy. Aujourd'hui je touche une allocation de Pôle Emploi sous le SMIC. Mon seul véhicule ? Un monospace compact de 2002, étiqueté CRIT' AIR 4 malgré ses "seulement" 140g de CO2 émis par km, contre plus de 200 pour certains véhicules plus récents et puissants qui eux pourront circuler en CRIT' AIR 1/2/3. ↵

Je n'ai pas les moyens de changer de véhicule et pourtant on va me forcer à dépenser une somme importante, à mon échelle, pour changer de véhicule.

Je comprends l'intérêt de cette mesure sur le plan écologique, mais elle s'avère à l'usage, discriminante envers des populations déjà fragiles économiquement, qui ne pourront pas se payer le luxe de racheter un véhicule ni de payer des amendes de 45 € et pour qui les transports en commun ne sont pas forcément adaptés. (Et vous savez bien avec le foutoir qu'a mis Kéolis dernièrement que c'est loin d'être le cas).

Il serait de bon ton d'amener une dérogation pour les personnes disposant d'un faible niveau de revenu (étudiants, chômeurs...) pourquoi pas selon leur revenu fiscal de référence, ou celui de leur foyer (ramené au nombre de parts).

**2019-12-20 19:28:12**

Très bien. ↵

Cependant : ↵

(1) Choqué que des voitures à combustion (non électriques) soient en niveau 1. Seules les voitures zéro émission devraient être en niveau 1 ! ↵

(2) Dommage que l'empreinte écologique de la fabrication du véhicule ne soit pas prise en compte. Une voiture neuve, même si moins émettrice à l'usage, a largement pollué par sa fabrication. Cette pollution est certes délocalisée, mais non moins importante.

**2019-12-20 20:45:35**

Projet pas acceptable pour les propriétaires de véhicules anciens (surtout quand ils se rendent dans Nancy très rarement) ; c'est encore une certaine population qui trinque.

Je préconise de reporter ce projets et de s'attaquer aux péages pour les routiers, surtout les étrangers qui profitent de nos routes sans rien payer ; de plus, ils font rarement le plein de notre pays !

**2019-12-20 22:25:20**

Je trouve pas normal que les axes A31, A33 et A330 ne soient pas concernées car zones de forte pollution au vu du trafic.

Étendre aux axes en périphérie. OK sur mise en œuvre.

**2019-12-21 08:57:23**

Très favorable.

**2019-12-21 09:32:27**

Cela veut dire que vous interdirez à 50% de la population de la métropole et de la Lorraine d'aller au travail ces jours-là ; les cars de la ligne de Ludres tournent au diesel, les trains qui passent à Ludres tournent au diesel !

Le périmètre choisi a été défini sans aucun discernement ni aucune intelligence. Il s'applique à des zones purement résidentielles et très ventilées. Ce dispositif devrait s'appliquer exclusivement à la commune de Nancy excepté le Haut-du-Lièvre.

**2019-12-21 13:51:09**

Avant de restreindre les véhicules pour circuler, quelles sont les méthodes d'analyses de la pollution? Y a t il des indicateurs /capteurs de pollution dans les bâtiments publics ? Qu'est-il fait dans les écoles pour savoir si il y a pollution?↵

Et avant de restreindre, qu'est-il proposé par le Grand Nancy pour diminuer la pollution si elle est avérée ? Des transports publics gratuits sont-ils proposés ? Des transports plus conséquents sont-ils proposés en période de pollution?

**2019-12-21 15:02:45**

Bonjour, comme d'habitude, l'administration française met la charrue devant les boeufs et ne tiens pas compte de l'état de la France et en particulier des finances des contribuables.↵

En effet, avant d'imposer une vignette basée uniquement sur le type du véhicule, celle-ci devrait être basée sur la pollution réelle du véhicule (un véhicule possédant un kit HHO pollue 2 fois moins que son homologue)↵

Comment vont faire les personnes qui sont au SMIC pour changer leurs véhicules ? Les transports en communs ne sont pas adaptés à notre époque et pas de parkings suffisants aux extrémités des lignes (nous sommes revenu en 1955, l'époque des trams à Nancy mais en plus mal).↵

De plus, vous voulez des voiture électriques Mais, si ces voitures polluent moins ici, elles polluent énormément en lieu de fabrication des batteries , lieu de destruction des batteries, en lieu de production

d'électricité (centrales au charbon à l'étranger car nous n'avons pas assez d'électricité et devons, l'hiver, acheter le courant à l'étranger) là encore la charrue est devant les boeufs.....

Limitez aux centre-ville, mais libérez les accès aux centres commerciaux pour ne pas affecter les commerces ; on sait bien que tous les commerces marchent à merveille en France ; il n'y a qu'à consulter la liste des faillites ....

**2019-12-21 15:04:32**

Pas utile ici.

Délai 1 mois. La vignette devrait être appliquée en fonction du CO2 et pas de l'année de mise en circulation.

**2019-12-21 19:14:23**

Toute mesure limitant l'usage de la voiture est bonne à prendre. Des mesures incitatives pour l'usage des transports en commun ou des mobilités douces doivent être prises tout au long de l'année pour que le niveau de circulation automobile diminue sur le court terme et que la ville maintienne un air plus sain et regagne de l'espace public pour l'usage collectif.

Le niveau d'exigence doit être relevé et le délai de mise en œuvre raccourci.

**2019-12-21 23:42:54**

Trop restrictif. Périmètre trop grand.

**2019-12-21 23:53:39**

Pourquoi laisser survoler la métropole alors que l'on va imposer à certains véhicules de ne pas circuler ?

Périmètre trop restreint. Quid des véhicules étrangers ?

**2019-12-22 10:20:34**

La vignette CRIT' AIR est inefficace, absurde et non réfléchi. A quoi bon de payer une vignette à 3 € si c'est pour apprendre que l'on a pas le droit de circuler dans le Grand Nancy ? Autant ne pas acheter de vignette comme ça on sait tout de suite que l'on ne peut pas circuler sans se poser de question et sans s'arracher les cheveux pour consulter Monsieur Internet. Cela fait des économies au contribuable... N'avez vous pas une autre idée (sauf financière) à nous proposer ???

Je me suis rendu à Strasbourg au mois de juin pour visiter le Conseil de l'Europe. 10 voitures de la police municipale devant le bâtiment pour assurer la sécurité. 10 voitures des différents corps diplomatiques sur le parking du bâtiment. Pendant toute la séance de débat parlementaire, j'ai pu constaté que les 20 voitures avaient le moteur en marche, que dans chacune d'elle une seule personne, tout cela pour obtenir la climatisation. Évidemment aucune vignette CRIT' AIR apposé sur chaque pare-

brise. Il est rappelé que Strasbourg est plus pollué que le Grand-Nancy. Conclusion la vignette CRIT' AIR est une fumisterie. Histoire de renflouer le porte monnaie des élus.....

**2019-12-22 10:54:55**

Encore une fois, des familles pauvres et les familles modestes vont être pénalisés au motif de l'écologie. C est une entrave à la libre circulation des personnes. Les transports en commun sont trop chers pour les familles et renouveler son véhicule est impossible malgré les bonus !

Les modalités d application sont faites en dehors de toute réalité et pour les plus riches. On ferait mieux d'étudier les plans de circulation afin d'éviter les goulots d'étranglement à l'entrée,, à la sortie des agglomérations et même au centre-ville. Les bouchons génèrent de la pollution de toute nature ! (gaz carbonique, sonore, visuelle et psychologique, stress, comportement dangereux).

**2019-12-22 15:16:11**

C'est un bon projet pour diminuer la pollution.

L'arrêté est adapté.

**2019-12-22 17:43 :01**

Comme beaucoup, je dois me rendre à Nancy pour mon travail depuis la banlieue de Toul desservis uniquement par les teds... Mes véhicules : voiture 8 ans, motos 25 et 45 ans. Donc obligatoirement rejetés en cas de pics, tout ça pour aller au faubourg des 3 maisons.↵

Encore une raison de fuir le centre-ville et d'aller dans les zones commy extérieur, ce qui continuera la désertification du centre ville. ( Fnac hall du livre ou parenthèse ...) Seuls magasins non extériorisés.

Revoir modalités sur âges de véhicules, différenciation entre 4 et 2 roues.

**2019-12-22 19:11:22**

La critique positive serait que ce projet réponde foncièrement à la problématique de pollution et de nuisance liée à la circulation des véhicules dans notre Métropole. A contrario, cette étude risque de mettre en exergue les carences.

Le périmètre ne permet pas d'accéder au départ/terminus du tramway pour les véhicules provenant de Sarreguemines, la vignette CRIT' AIR ne devrait pas être l'unique référence pour donner l'accès à la Métropole nancéienne, lors du contrôle technique d'un véhicule, la pastille apposée sur le pare-brise pourrait indiquer par une déclinaison de couleurs, la possibilité ou non de circuler.

**2019-12-22 23:54:15**

Bon projet. Rien à redire.

**2019-12-23 07:10:00**

C'est une bonne idée lors des pics de pollution, mais cela ne fonctionnera que s'il y a une contrepartie avec un renfort des transports en commun.

Avant cela, vraiment s'attaquer aux véhicules hors d'âge ou en mauvais état et il y en a beaucoup sur la métropole...

**2019-12-23 10:13:33**

A première vue, il s'agit d'une solution efficace pour réduire à court terme les émissions. Néanmoins, c'est une mesure discriminatoire pour les personnes qui n'ont pas les moyens d'avoir un véhicule propre, et qui n'ont donc pas forcément les moyens de prendre les transports en commun lors des pics de pollution.

Plus le niveau d'exigence sera accru, plus les personnes les moins aisées auront des difficultés à se rendre au travail ou se déplacer de manière générale, et donc plus il sera difficile pour eux de s'en sortir financièrement.

**2019-12-23 12:31:41**

L'idée est bonne de limiter la pollution urbaine.

Pourquoi attendre 4 jours?↵

Pour rendre ce projet acceptable il faut accompagner cette décision.↵

Parking relais et transport en commun plus dense les jours de pollution et pourquoi ne pas les rendre gratuit, cela permettrait de refaire venir les gens dans le centre-ville.

**2019-12-23 13:51:40**

La métropole ne propose pas de service efficace pour imposer une circulation différenciée. Transport public très mauvais. On met 2 fois plus de temps en bus ou tram qu'en voiture... plus cher en ticket de bus aller-retour que le parking avec sa voiture...

Comment fait-on lorsque nous avons du matériel à transporter pour travailler et des cours à domicile qui changent toutes les heures si on ne peut pas prendre sa voiture ?

**2019-12-23 15:29:24**

Favorable.

Pour une application urbaine de 9h à 18h les jours ouvrables, niveau 1.2.3 autorisés.

**2019-12-23 15:55:06**

Je suis entièrement d'accord d'instaurer la vignette CRIT'AIR à Nancy, lors des pics de pollution.

Le projet me convient tel quel.

**2019-12-23 19:00:36**



Une très bonne idée pour la santé de tout le monde.

Il faut suivre les grandes villes comme Paris ou Strasbourg. Les autres ont fait. Pourquoi pas NANCY ?

**2019-12-23 19:20:37**

Vous excluez la possibilité que nous puissions désormais VISITER NOS AMIS ainsi que nos parents en EHPAD pour des pseudos motifs de pollution alors que dans le même temps, vos créations de zone 30 sont 2,5 fois plus polluantes aux particules fines que les voies restées à 50 !

C'est une pseudo consultation alors que les décisions sont déjà prises pour "bénéficier" des euros-crédits d'aménagements !

**2019-12-23 20:44:20**

Payer pour ne pas rouler ? Quelle brillante idée !

Comment feront les Nancéiens pour se rendre à leur travail ?

**2019-12-23 23:14:03**

Il n'est pas assez innovant ni même audacieux.

Le délai de mise en œuvre est trop long.↵

Le périmètre semble correct, peut être trop élevé puisque les transports en commun risquent de ne pas suffire en périphérie.

**2019-12-24 02:07:19**

Ce de projet de circulation différenciée me semble une bonne en théorie mais beaucoup moins en pratique. Le problème étant que l'évaluation des voitures pour déterminer les restrictions sont basées sur l'année de fabrication de la voiture.↵

Je ne trouve pas normal qu'une petite voiture un peu âgée ne puisse pas rouler alors qu'une grosse berline flambant neuve avec un gros moteur ne pose aucun problème lors des pics de pollution.

Le problème est que les transport en commun ne sont pas assez efficaces pour interdire la circulation à quelques personnes.

**2019-12-24 15:58:52**

grosse fumisterie : pour le peuple, la pollution est ailleurs.

**2019-12-24 16:31:08**

Ce projet est très dans l'air du temps. Cependant, en ce qui concerne Nancy, votre notice ne présente aucun résultat sur l'impact attendu d'une telle mesure, eu égard à la taille de notre ville, son parc automobile et les périodes potentiellement concernées.

Le périmètre est important puisqu'il concerne toute la métropole. Les véhicules les plus polluants sont souvent les plus anciens selon les paramètres propres à CRIT'AIR. Une fois de plus, les plus pauvres et leurs vieilles automobiles, relégués loin des centres par manque de moyens, vont se retrouver pénalisés. Le fait qu'en temps normal (j'entends hors période de pic de pollution) malgré le stationnement payant et la congestion sciemment organisée du centre-ville, les gens ne renoncent pas à leur voiture indique que les infrastructures et solutions alternatives sont encore très insuffisantes.

**2019-12-24 20:57:06**

On ne peut qu'être pour. Toutefois, et pour exemple, NANCY, par certaines décisions (lignes de tram supprimant des voies de circulation), voit des « bouchons » dans certaines avenues, qui assurément amplifient la pollution atmosphérique.

Il suffit de copier les autres grandes villes ayant mis le système en place.

**2019-12-25 10:14:21**

contre le projet.

Habitant hors Nancy, je suis pénalisé ; mon véhicule date de 2000, le contrôle anti-pollution est très bon on va m'interdire de circuler dans la ville ou je suis né ?

**2019-12-25 21:57:37**

La circulation différenciée ne possédant pas de critère d'exceptions sur la note de présentation publique, je pars donc du principe qu'elle s'applique aussi aux transports en commun. L'application de CRIT'AIR serait elle une nouvelle façon de détruire le peu de service restant de transport urbain ?

Comment CRIT'AIR prendra-t-elle en compte les véhicules travaillant pour les personnes dépendantes des transports ? Toutes les infirmières indépendantes vont-elles devoir changer de véhicules ? Les pompiers, policiers.... devront-ils tous être CRIT'AIR ? et quid des véhicules du Grand Nancy ? (je pense aux camions qui nettoient les matins la place Stan).

**2019-12-25 22:34:12**

Bonne initiative.

Réduire de 3 à 2 jours avant de lancer le plan.

**2019-12-26 10:15:27**

Le souci est toujours le même...les riches pourront rouler et les pauvres non. J'ai actuellement une voiture de plus de 30 ans. Je suis papa seul avec 3 enfants. Donc lors de pics de pollution, je ne pourrai pas emmener mes enfants à l'école, ma fille est autiste dans une école spécialisée. Et mon grand en internat, faudra t-il qu'il fasse Nancy Pont-à-Mousson à pied ?

**2019-12-26 11:51:51**

Bonjour,

Je suis nancéien, piéton, parfois cycliste et très rarement automobiliste au sein de la Métropole.

Je m'étonne un peu de la méthode : préférer limiter la circulation lorsqu'il est trop tard, plutôt que de gérer la situation en amont. Le constat est le suivant :

- les transports en commun n'évoluent pas, le nombre de passagers stagne depuis 10 ans ; il est en baisse depuis septembre 2019 ;
- l'offre en infrastructures cyclables est notoirement insuffisante et la Métropole ne les fait pas respecter : il est impossible d'y circuler sereinement à vélo ;
- le laisser-faire (stationnement sur les trottoirs, vélos et autres trottinettes), la désynchronisation des feux, notamment sur les boulevards qu'il est devenu impossible de traverser en une fois rendent la circulation piétonne pénible ;
- le prix des billets de train régionaux a explosé ;
- la désynchronisation des feux, stops, dos d'âne et autres artifices destinés à limiter la circulation ont pour seul effet de ralentir et d'augmenter la consommation de carburant et donc la pollution, sans diminuer la nuisance automobile par ailleurs ; En l'absence d'alternatives, de parkings relais, de réseaux de bus à la sortie des autoroutes les plus fréquentées, il n'y a aucune incitation à renoncer à la voiture. Pire, la circulation rue des 4 Églises par exemple a été modifiée pour permettre aux automobilistes d'atteindre le centre-ville plus facilement (mais toujours avec des feux désynchronisés pour mieux polluer dans le centre).

Dès lors, prétendre lutter contre une pollution que la politique de transports actuelle a engendrée, sans tenter de prévenir le problème et en faisant porter les conséquences sur les usagers et la population, notamment la plus pauvre, est pour le moins cynique. Pour ces raisons, je suis contre l'application de la vignette CRIT' AIR dans la Métropole, et demande instamment aux responsables de revoir en profondeur les règles de circulation, de taux de tolérance à l'incivisme, de stationnement en périphérie, de réseau de transports en commun, de subventions aux transports régionaux...

Un tel dispositif doit être pensé en amont et proposer des alternatives réalistes en matière de circulation, afin de permettre à tout un chacun de circuler dans la Métropole.

**2019-12-26 12:56:05**

Je ne vois pas l'intérêt de ce projet dans la ville de Nancy. Si l'objectif est la désertification de la ville alors il sera rapidement atteint. Il est déjà tellement difficile d'y circuler par rapport à un mauvais réglage des feux tricolores et du sens de circulation, que de plus en plus de gens ne s'y rendent plus.

Enfin tout le monde n'a pas le budget pour pouvoir financer un véhicule "propre".

Je pense qu'il y a d'autres projets à mettre en place (transport en commun gratuit par exemple, parking à des prix abordables.....)

**2019-12-26 14:52:04**

Comment vont faire les personnes qui ne peuvent se permettre d'avoir une voiture "moderne" ; vont-elles aller au travail lorsque la circulation différenciée sera mise en place ?

La pollution s'arrêterait-elle à un périmètre bien défini ? Peut-être des frontières qui vont empêcher la pollution de se répandre ? On a connu Tchernobyl malheureusement...

**2019-12-26 15:09:39**

"différenciée" rime t'-il avec la devise de notre pays ? Cessons de créer des inégalités entre citoyens.

Il est aberrant de constater que les flux les plus importants (autoroute) ne sont pas concernés par cet arrêté ! L'île de France a eu plus de courage...

**2019-12-26 15:15:38**

Pourquoi incriminer uniquement les véhicules particuliers ? Les bateaux continueront à traverser Nancy, les paysans continueront d'épandre aux portes de la Métropole (première cause de pic de pollution printanier) les poids-lourds traverseront toujours la forêt de Haye et l'aérodrome sera bien entendu disposé à accueillir les avions !

Différencier la circulation est un leurre, au mieux un arsenal supplémentaire pour réduire nos libertés. Si nous voulons améliorer la qualité de l'air, ce n'est pas à l'échelle métropolitaine que cela se règle, mais au niveau européen !

**2019-12-26 15:20:37**

Une substitution a t'elle été prévue ? Gratuité (et capacité augmentée) des transports en commun ainsi que des TER ou encore des parking relais ?

Restreindre les libertés individuelles est dans la tendance, hélas affronter ce qui pollue réellement l'air un peu moins !

**2019-12-26 15:47:01**

Excellente idée.

D'accord avec les modalités d'application.

**2019-12-27 10:09:14**

Encore un moyen de nous taxer pour une utilité de moins de 5 jours par an.

Mise en œuvre annulée.

**2019-12-27 12:17:36**

Compte tenu des critères, je crains qu'au final peu de véhicules soient interdits. Les vignettes 4 concernent des véhicules très anciens qui ne sont plus légion.

Pourquoi attendre 4 jours? Souvent une fois l'arrêté pris, la météo change...

**2019-12-27 15:26:46**

Nettement insuffisant et de déclenchement bien trop tardif. Car au 4ème jour de pic, s'il survient, le mal est largement fait. Et en laissant les classés en « 3 » rouler, l'efficacité risque d'être médiocre. Et avec ce délai, il y aura si peu d'occurrence qu'on peut presque se passer de cette mise en place ; je perçois donc plutôt cette approche comme du marketing qu'une effective mesure de santé publique. Et pourquoi seulement les automobilistes ? Dans mon quartier pavillonnaire, on suffoque déjà avec les fumées des cheminées. J'ai un voisin qui brûle 30 stères de bois par hiver : ça fait quoi comme kilos de particules et de gaz délétères ? Personne ne lui dit rien...

Voir ci-avant, j'ai déjà exprimé mon profond scepticisme sur l'efficacité attendue. Il faut aussi s'attaquer à tous les chauffages par combustibles fossiles polluants.

**2019-12-27 16:04:23**

Je pense que c'est une fois de plus pour taxer les automobilistes. Je suis allée la semaine dernière à Nancy et je comprends mieux les difficultés de circulation !! Toutes les rues sont à une seule voie !! normal qu'il y a autant d'embouteillages.

Ce n'est pas seulement Nancy qui est concernée mais TOUT le Grand Nancy !! J'habite dans une petite commune extérieure et pour aller à Cora Houdemont, je devrais avoir une vignette CRIT' AIR ! Donc pour moi c'est effectivement qu'une taxe supplémentaire.

**2019-12-27 16:06:27**

Il me semble qu'avant de mettre en œuvre ce type de dispositif, il faut que le réseau de transport en commun de la Métropole soit parfaitement opérationnel afin de permettre à tout habitant de circuler sur ce périmètre sans utiliser son véhicule personnel, et donc de réduire d'abord et en priorité l'utilisation de la voiture dans la Métropole. A cela s'ajoute parallèlement la mise en place d'un maillage complet de pistes cyclables dans la métropole. C'est seulement après cette étape essentielle et prioritaire, que l'arrêté serait pertinent.

Les modalités de sanction sont beaucoup trop pénalisantes pour les citoyens qui ne peuvent se passer de leur véhicule pour venir travailler et qui n'ont pas les moyens de changer de voiture pour remplir les conditions d'éligibilité à la vignette "verte".

**2019-12-27 18:54:37**

Cela me dérange : quelqu'un qui a une voiture crit'air 1,2 ou 3 pourra rouler autant qu'il le veut alors que quelqu'un avec un véhicule crit'air 4 ou 5 ne pourra pas rouler du tout. Je crains que ça pénalise surtout les personnes à revenus modestes qui ne peuvent changer de véhicules.

Cela exclut les autoroutes donc les poids lourds en transit, probablement bien polluants.

**2019-12-27 19:15:42**

Très favorable au projet, sans observation particulière.

**2019-12-27 23:19:12**

Je suis contre, ma voiture est en CRIT' AIR 4.

La Métropole entière me paraît exagéré.

**2019-12-28 01:51:52**

C'est du grand n'importe quoi.

Comment faire lorsqu'on habite Nancy, que l'on travaille en Moselle en 2x8 et qu'on est en CRIT' AIR 4 comme c'est mon cas ?

**2019-12-28 08:38:24**

Je ne comprends pas les grandes villes !... D'abord, on empêche les voitures de rouler, ce qui crée des bouchons et de la pollution. Après avoir rétréci les routes et créé de la pollution, on nous demande d'être propre et de ne pas polluer. Comme si les automobilistes allaient se passer des voitures. Pourquoi avoir créé ces rétrécissements pour polluer et nous demander de ne plus rouler. Je pense que vous êtes directement concerné avec votre politique... Vous avez indirectement créé la demande...

Je souhaite que l'on n'empêche plus les voitures de rouler...

**2019-12-28 11:44:40**

Je trouve cela plutôt bien

Les recommandations du jour 1 pourraient être affichées tout le temps et le jour 2 pourrait devenir le 1. Personnellement je ne comprends pas cette idée de circulation différenciée. Je trouve ça presque injuste. On devrait peut-être avoir un temps limité de circulation par véhicule (mais difficile à contrôler).

Le délai entre jour 1 et 2 est inutile je trouve.

Et les restrictions de vitesses devraient dans l'idéal concerner aussi les voies rapides. Si on pousse jusqu'au bout, je pense qu'on devrait également rendre le centre-ville piétonnier, en particulier les jours de pic de pollution (avec les exceptions habituelles).

**2019-12-28 14:18:16**

Tant qu'il n'y aura pas de parking relais à l'entrée Nord de Nancy en venant de l'autoroute de Metz, tout projet de régulation et d'incitation à utiliser des solutions alternatives est voué à l'échec.

Ne pensez pas qu'à ceux qui habitent Nancy, mais aussi à tous ceux qui viennent travailler au centre et qui font survivre les commerces de la ville.

Donc avrion n°1 : parking relais aux quatre entrées de Nancy.

Que faites-vous des personnes qui n'ont pas le choix et doivent venir travailler au centre ?

**2019-12-28 16:54:22**

Très bon projet qui participe à l'évolution de l'augmentation du nombre de véhicules sur les routes et la volonté de diminuer la pollution atmosphérique.

J'ai tout lu l'arrêté, juste un bémol sur les dérogations de l'article 5 un peu trop nombreuses, il faudrait peut-être aider au renouvellement de certaines flottes de véhicules, ce serait un meilleur choix écologique (ex des véhicules pour des missions de service public).

**2019-12-28 22:06:25**

Bonjour,

Que la métropole du Grand Nancy veuille mettre en place la vignette, soit . En revanche, je ne comprend pas qu'elle ne soit pas gratuite. Nous sommes pénalisés pécutiairement parlant avant même le moindre pic de pollution. D'autre part, pour les personnes n'habitant pas Nancy mais y travaillant, ou sont les parking relais, des nouveaux vont-ils être créés ?

Toujours pour les personnes qui n'habitent pas Nancy mais y travaillent, le pics de pollution sera annoncé combien de temps en avance car cela signifiera des inscriptions supplémentaires dans les périscolaires, il sera difficile pour les personnes de la CCBP d'inscrire en temps et en heure leur enfants ; ils doivent laisser leur voiture pour prendre des bus qui ne sont même pas à l'heure.

**2019-12-29 08:01:16**

Encore une taxe déguisée et inutile pour l'écologie.

Périmètre beaucoup trop large. Vignette CRIT' AIR qui n'a aucun sens permettant au SUV de circuler.

**2019-12-29 10:05:46**

Globalement, le contenu du document est favorable. Cependant, le délai de mise en œuvre à partir du 4e jour parait trop long. On peut se demander le nombre réel d'épisode de pollution qui pourrait être concerné par cette mesure. Un raccourcissement du délai d'activation à partir du 3e jour de pollution, voire du 2e servirait mieux la sécurité sanitaire. A défaut, la mise en place du dispositif pourrait se baser sur la qualité de l'air au niveau des points noirs de l'agglomération ce qui aurait pour effet d'anticiper la dégradation de la qualité de l'air au niveau de la totalité de l'agglomération.

Au-delà des remarques ci-dessus, on peut déplorer que des périmètres de protection ne soient pas instaurés de manière plus générale au niveau des points sensibles telles que les écoles situées à proximité immédiate de points noirs en termes de qualité d'air. Ces zones mériteraient de bénéficier d'une protection accrue avec des mesures permettant de réduire le trafic routier de manière durable dans leur environnement immédiat.

**2019-12-29 10:03:37**

J'y suis extrêmement favorable.

Aucune. J'ai confiance.

**2019-12-29 15:41:15**

Il faut l'appliquer juste sur Nancy même.

**2019-12-29 15:59:59**

Bonne idée. Permet de réduire la pollution.

Satisfaisant.

**2019-12-29 16:30:49**

Favorable à la mise en place de la circulation différenciée.

Le délai de 3 jours est trop long.

**2019-12-29 16:31:17**

Quid des personnes ayant un vieux véhicule et n'ayant pas les moyens de le changer ? Quid des industries polluantes ?

Comment fait-on quand on habite loin et que l'on est obligé de prendre son véhicule ?

**2019-12-29 17:05:59**

Ce n'est pas une bonne solution. Il me semble qu'il serait plus judicieux de commencer par rendre les transports en commun gratuits, et ensuite d'appliquer des mesures qui pourraient même être plus poussées.

Les citoyens risquent de voir leurs déplacements se compliquer.

**2019-12-29 18:32:37**

Ce projet est un projet de citoyens pour les citoyens ; il est conforme au mépris affiché pour les ruraux qui sont justes bons à payer les impôts locaux. Les parkings et les infrastructures de la métropole construites avec leurs impôts et dont ils ne peuvent pas jouir sans payer à nouveau parkings et stationnement alors que les citoyens bénéficient des transports en commun et de mesures d'exonération de stationnement .

Que le système de vignette ne soit applicable qu'aux citoyens qui utilisent inutilement leur véhicule et non aux ruraux qui sont obligés de l'utiliser pour aller travailler.

**2019-12-29 21:04:11**

La vignette CRIT'AIR pénalise les personnes avec peu d'argent qui ne peuvent pas s'acheter de voitures neuves.

Le périmètre devrait être uniquement appliquée sur le centre de Nancy.

**2019-12-29 21:06:38**



Je suis contre. Les citoyens à faible revenu ne pourront pas se rendre à leur travail car ils ne possèdent pas de véhicule neuf.

A appliquer uniquement sur Nancy centre.

**2019-12-29 21:34:32**

Pourquoi pas !

Que faites-vous des voitures qui stationnent des mois aux mêmes places, qui obligent les autres automobilistes à tourner pour trouver une place ? Et par conséquent polluent ! Avoir deux garages (voitures qui traînent dans la rue) dans la même rue est ce normal ? Et la vignette résidentielle ? Fluidifier la circulation serait une bonne chose ..... merci.

**2019-12-30 10:36:32**

Bonjour.

Je n'ai pas vu de dérogation pour les véhicules en carte grise collection.

La plupart des grandes agglos autorisent la circulation des véhicules en carte grise collection pendant les pics de pollution. Nancy doit aussi autoriser la circulation de ces véhicules. Merci.

Beaucoup de gens modestes, vivent à la campagne, travaillent a Nancy et ont des voitures en vignette 4. C'est eux qui vont être pénalisés pour aller travailler.

**2019-12-30 10:37:03**

Les gros pollueurs en grosse cylindrée neuve pourront circuler tandis que les plus petites cylindrées plus âgées mais moins polluantes ne pourront pas circuler. Quelle hypocrisie !

Trop petit périmètre. Inutile.

**2019-12-30 16:26:22**

Il est appréciable que ce projet soit mis en place à l'échelle de la métropole afin de limiter la pollution lors des pics.

La note ne dit pas à quel moment officiel CRIT'AIR entre en vigueur, le périmètre est conforme à la métropole du grand NANCY, toutefois les autoroutes peuvent aussi entrer en ligne de compte.

**2019-12-31 14:40:38**

Il est logique de refuser l'accès du centre ville au véhicule les plus polluants.

Pourquoi ne pas durcir davantage les conditions notamment pour les personnes habitants à moins de 10mn à pied de leur lieu de travail, mais utilisant tout de même leur véhicule (et ils sont nombreux !).

**2019-12-31 15:13:17**

Cela peut être utile, mais pour ceux qui habitent en dehors du grand Nancy et qui travaillent sur Nancy, cela posera des soucis pour aller travailler, les transports en commun n'étant pas adéquats pour ceux qui habitent loin.

Le périmètre est peut-être excessif car cela implique que ceux qui habitent en dehors de Grand Nancy seront bloqués s'ils veulent aller jusqu'aux lieux proches pour prendre un autre moyen de locomotion vu que l'agglomération de Nancy est aussi concernée par la vignette CRIT' AIR.

**2019-12-31 16:58:36**

Comment sera contrôlée l'observance de cette réglementation ?

A partir de quand ce sera applicable ?

**2019-12-31 18:00:02**

Le projet me semble bon car nous devons réduire la pollution de l'air. En effet je suis tantôt piéton, tantôt cycliste et tantôt automobiliste et dans les trois circonstances je respire l'air urbain.

La mise en œuvre doit être faite le plus vite possible. Je trouve que 4 jours est un délai un peu long pour passer à l'action. Je suis d'accord avec le niveau d'exigence et le périmètre.

**2019-12-31 20:05:24**

Je trouve que c'est une bonne initiative de mettre en place la vignette CRIT' AIR sur la Métropole du Grand Nancy afin de préserver l'air que les nancéiens respirent chaque jour.

Obliger les conducteurs à apposer la vignette mais laisser un délais de tolérance, d'un mois, afin de laisser le temps aux propriétaires de véhicules de la commander et de la recevoir.

**2020-01-01 09:51:44**

La Métropole veut copier sur ses homologues de France, mais à Nancy avec le peu de véhicules circulant au centre-ville, cette mesure ne va qu'aggraver le désintéressement des habitants pour le centre-ville.

En fait, cette circulation différenciée fera encore creuser la différence entre les gens aisés et les autres.

C'est bizarre, la mise en place est prévue en janvier 2020 et déjà le 1er janvier nous sommes en alerte pollution..... n'y aurait-il pas là embrouille ?

**2020-01-01 16:28:06**

A l'évidence, ce dispositif, quelle que soit l'agglomération où il est appliqué, pénalise une partie de la population facilement identifiable (propriétaires des véhicules les plus anciens et moins disposés financièrement au remplacement).

Ce dispositif correspond à un affichage politique peu engageant et dont l'efficacité reste à prouver. La démarche de réduction de la circulation automobile serait plus crédible avec l'aménagement rendant

plus acceptable d'autres modes de déplacement : espaces cyclables propres et sécurisés (actuellement, la plupart de ces aménagements sont potentiellement dangereux pour les cyclistes) ; des casiers de rangements de cycles les mettant à l'abri de dégradations ; respect des espaces réservés aux piétons et aux cycles par les autres usagers de la voie publique.

**2020-01-01 16:52:33**

C'est une très bonne mesure qui est beaucoup plus intelligente que l'ancienne circulation alternée. En situation de pic de pollution, il faudra aussi renforcer la communication sur les autres sources de pollution notamment liés au chauffage au bois mal maîtrisé.

**2020-01-02 09:36:56**

Fédération du BTP 54 : Notre Fédération représente 450 entreprises du BTP et 5500 salariés dont des TPE/PME et des majors du bâtiment. Le projet paraît équilibré et soucieux du monde économique de manière générale car les mesures envisagées sont progressives. Néanmoins, quelques questions demeurent en suspens, elles seront développées ci-après.

L'application de la circulation différenciée au 4e jour semble un bon compromis. Toutefois, 3 questions nous paraissent importantes :

1. l'intervention de dépannage en urgence chez un particulier ou un client institutionnel : un artisan du bâtiment devant faire ce type de dépannage et ayant un véhicule de type Critair4 pourra-t-il, dans ce seul cas d'urgence, bénéficier d'un discernement particulier en cas de contrôle ? Beaucoup de petites TPE ou PME n'ont pas encore eu matériellement la possibilité de changer de véhicule utilitaire par exemple.
2. si ce sont les polices municipales de la Métropole qui sont chargées du contrôle, y aura-t-il une uniformisation des pratiques de contrôle par ces dernières avec le même niveau de discernement partout ? excepté si c'est la police nationale qui s'en charge. Il est déjà de plus en plus difficile de se stationner dans les grands centres villes si bien que nos entrepreneurs refusent parfois d'aller travailler sur Nancy par exemple eu égard à la verbalisation massive dont ils font l'objet même lorsqu'ils interviennent en dépannage d'urgence.
3. si les poids lourds intervenant souvent sur les chantiers ne sont pas autorisés à circuler parce qu'ils sont hors critair 1/2 /3 alors qu'ils viennent souvent de l'extérieur de France (pays de l'est, Europe, hors Union Européenne...) avec de fait, des normes moins contraignantes que la France sur leurs véhicules, et que le chef d'entreprise n'a pas toujours la possibilité de modifier la date de livraison (matériaux, préfabriqués, dispositifs lourds de construction...) , sera-t-il possible de prévoir un dispositif exceptionnel pour ce type de problématique ? Le préjudice financier pour les entreprises risque d'être conséquent car il est difficile d'anticiper un pic de pollution de 4 jours et de reprogrammer dans un laps de temps aussi court des livraisons de matériaux ou de structures de construction venant de l'étranger.

**2020-01-02 11:26:25**

La mise en œuvre de ce projet a déjà 10 ans de retard eu égard à la pollution du centre-ville ! Il faudrait une mise en œuvre immédiate... A-t-on chiffré exactement le coût sanitaire de la pollution sur les plus fragiles dans la CUGN ?

Il faut penser à l'accessibilité au centre-ville des personnes n'ayant pas les moyens de changer de voiture : grands parkings gratuits (souterrains seraient le mieux) aux entrées du Grand Nancy et transports gratuits et beaucoup plus fréquents pour se rendre au centre ou dans tous les quartiers périphériques (ce qui est loin d'être le cas actuellement).

**2020-01-02 11:26:53**

Service de transport en commun insuffisants.

Périmètre beaucoup trop large.

**2020-01-02 12:07:36**

Nonobstant mon penchant pro militant écolo, je ne partage pas cette mesure. Elle n'est pas sociale et défavorise les petits et moyens budgets qui ne peuvent changer de voiture. J'ai de nombreux exemples dans ma famille. D'autres mesures sont plus prioritaires pour limiter la pollution. Mais bon, encore une fois, nous n'aurons pas le choix

Alors merci de laisser beaucoup de temps... combien c'est difficile ... le temps nécessaire pour que tous les métropolitains obtiennent leur vignette.

Merci de laisser le temps aux personnes utilisant un véhicule dans la métropole d'obtenir leur vignette. J'espère que cette vignette est gratuite

Faire de l'information ne pas verbaliser pendant les 3 premiers événements

La difficulté est d'informer les métropolitains et surtout ceux en extérieur des jours de restriction.

**2020-01-02 11:45:25**

Contre.

**2020-01-02 18:19:03**

Défavorable au projet de circulation différenciée, compte tenu de l'abondance des usagers dans les transports en commun.

Le délai de réflexion me paraît un peu restreint.

**2020-01-03 08:18:02**

Très utile. Je tousse énormément et n'arrive pas à dormir lors des pics de pollution alors que le médecin ne me trouve jamais de problème pulmonaire.

C'est une mesure nécessaire compte tenu notamment du nombre sans cesse croissant voire exponentiel des usagers de la route et des climatiseurs qui contribuent fortement à la pollution.

**2020-01-03 08:26:17**

Merci pour ce projet. Très bonne initiative. Il faut le renforcer : les mesures de circulation différenciée doivent être appliquées dès le premier jour, et non pas le quatrième jour. C'est beaucoup trop tard. Les véhicules CRIT' AIR 3 doivent aussi être interdits.

J'habite rue Sonnini depuis 2019. L'air de Nancy est pollué en permanence. C'est flagrant pour nous qui habitons ailleurs depuis des années. Il faut créer une Zone à Faibles Émissions (ZFE) immédiatement sur tout le centre ville, de la Place des Vosges jusqu'à la Porte de la Craffe. Soyez audacieux et rapide. Nos poumons vous remercieront !

**2020-01-03 15:41:10**

bonjour,

pourquoi attendre le 4ème jour de pic de pollution et non le second pour le délai de mise en œuvre ? Ce délai n'est-il pas trop long ? Le délai de 24 h n'est-il pas suffisant ?

Des mesures de baisse de vitesse et les contrôles afférents pour les véhicules (VL et poids lourds) empruntant les axes autoroutiers et autres axes exclus du périmètre du dispositif de circulation différenciée, seront-ils mis en œuvre simultanément ?

Car ces axes longeant la métropole de Nancy constituent des sources très importantes de production de particules fines et autres polluants de l'air qui ne resteront pas immobiles, du fait de la densité du trafic et de la vitesse maximale autorisée sur ces axes principalement autoroutiers.

En d'autres termes, quelle sera la coordination entre la Métropole du Grand Nancy et les autres établissements ou pouvoirs publics (État, région) ?

**2020-01-03 15:51:35**

Très bonne idée surtout lors des périodes de canicule.

À appliquer sur tout le Grand Nancy pour l'été 2020.

**2020-01-03 15:55:23**

C'est un bon début.

Le niveau d'exigence pourrait être plus élevé.

**2020-01-03 16:24:55**

Le projet n'est pas suffisamment restrictif compte tenu des enjeux de santé publique.

Restrictions de circulation à appliquer dès le premier jour de "pic de pollution".

**2020-01-04 12:44:29**

Il n'est pas assez exigeant, les mesures prévues pour le jour 4 devraient être prises dès le premier jour de pollution, puis par jour de pollution supplémentaire une catégorie de véhicule en moins, ne laissant

que les véhicules Critair'0. Les transports en commun devraient être gratuits dès le second jour de pollution. La circulation en vélo devrait être déconseillée dès le premier jour contrairement à ce que dit votre plaquette.

**2020-01-04 17:32:12**

C'est parfaitement scandaleux, absolument discriminatoire (je pensais la discrimination interdite). Interdire la libre circulation aux habitants qui ne possèdent pas une voiture neuve ou une voiture à 20 000 € mini. Et ne nous parlez pas des transports en commun : ils sont archis nuls et ne remplaceront jamais la voiture.

L'appliquer à toute la Métropole : débile comme la personne qui en a eu l'idée.

**2020-01-04 18:24:47**

Je trouve que ce projet est coûteux pour les automobilistes qui ont une voiture ancienne et qui n'ont pas les moyens de s'acheter une voiture neuve. Pour information, je me rends à mon travail avec ma voiture car je transporte du matériel encombrant et je ne me vois pas monter l'avenue de Boufflers ni à vélo ni en bus !

Je ne comprends pas que la consultation ait lieu à posteriori ; votre projet semble déjà bouclé.

**2020-01-04 21:42:32**

La circulation différenciée empêche la circulation de certains types de véhicules lors des pics de pollution "officiels". Cette interdiction de principe (peu de gens respectent en général ces interdictions et ça n'arrange pas nettement la situation de pic) vise en réalité à masquer le problème principal qui est la priorité à la voiture à tous les niveaux (mobilité, transport en commun, organisation de la société). Si la volonté n'était pas hypocrite, on s'attaquerait au cœur du problème : fiscalité diesel "française", pénurie de transports en commun, disparition du train, villes-dortoirs, concentration des activités commerciales.

Donc c'est plus facile de dire que c'est de la faute des méchants pollueurs avec leurs vieilles voitures... Ce qui est d'ailleurs faux car, comment un SUV de plus de 2 tonnes et plus de 3 litres de cylindrée peut-il avoir le droit de rouler en cas de pic de pollution ???

Une fois de plus, faire un périmètre de "protection" dont on exclut les autoroutes amène à punir certains (au centre-ville) mais exonère une très grande part des pollutions (par le nombre de passages de véhicules et camions surtout sur autoroute).

Exemple de mesures réellement incitatives : un PV si vous êtes seul dans votre véhicule ; transport en communs gratuits.

Et c'est TOUT LE MONDE qui doit faire des efforts, pas certaines catégories au détriment des autres. D'ailleurs, les hommes et femmes "politiques" pourrait aussi donner l'exemple ?

**2020-01-05 09:45:07**

fumisterie : vous empêchez les travailleurs de venir sur Nancy et autres cités avec le véhicule qu'ils ont. Tout le monde ne peut pas s'acheter un véhicule neuf électrique qui est encore plus polluant.... Pour vous et pour toutes les grandes villes ou métropoles, ce sont nos voitures qui polluent MAIS toutes ces villes sont entourées de routes et autoroutes chargées de véhicules encore moins propres et plus polluants que nos petits véhicules. Et pour eux que faites-vous ? Ce sont toujours les mêmes qui trinquent. L'État n'est même pas capable de sécuriser le site d'achat des vignettes.....

- développer le réseaux de bus, plus de bus et tram aux heures d'affluence
- idem SNCF
- mettre la gratuité du transport

**2020-01-05 10:44:16**

C'est une bonne chose, ce serait encore mieux si l'on pouvait tenir compte des prévisions météo et mettre en place la limitation de circulation avant pour éviter le pic de pollution.

Le nouveau plan de circulation est une ineptie, sauf à permettre de remplir le parking Dom Calmet, il a vidé la rue des 4 églises de sa circulation pour la reporter sur la rue Gambetta, la rue Des Dominicains, la rue du Pont Mouja et la rue St Nicolas avec des bouchons aux heures de pointe qui n'existaient pas avant et là, bonjour la pollution !

L'application devrait être plus rapide voire préventive - 3 jours à tousser : c'est trop.

Les résidents devraient bénéficier d'une dérogation pour le trajet domicile-travail quand celui-ci est exercé hors du périmètre (pour info je dispose d'une voiture CRIT'AIR 1 et je ne prêche pas pour ma paroisse).

**2020-01-05 12:17:57**

Très bien.

**2020-01-05 17:30:55**

Il serait plus judicieux de faire respecter les lois anti-pollution actuellement en vigueur. Les véhicules qui tournent à vide, qui ne justifient pas d'un contrôle technique à jour sont nombreux et les pouvoirs publics semblent peu concernés par ce sujet. Les forces de l'ordre ne semblent pas non plus s'en soucier alors que les pics de pollution se multiplient. Légiférer, décider c'est bien, appliquer c'est mieux !

Rien à redire à ce sujet si ce n'est qu'il faudra une application justifiée, rapide et non contrainte par des paramètres "externes" (report ou exemption pour ne pas perturber des intérêts économiques, les départs ou retours de vacances...).

**2020-01-06 08:23:17**

Une bonne chose.

La circulation devrait être carrément interdite dans un périmètre plus restreint (hyper centre).

**2020-01-06 08:40:43**

Bonne idée ! Car trop pollué ! Par contre il faut un meilleur réseau Stan bus et tramways, et des parking, parc des expos par exemple à mettre en service toute l'année.

Il faut un bon réseau d'information pour savoir quand s'effectuera la circulation avec vignette.

**2020-01-06 12:44:40**

En premier lieu, je n'ai pas trouvé d'élément chiffré sur l'impact prévisible d'une telle mesure sur la pollution. Je n'ai pas non plus trouvé d'élément sur l'impact social.

Il me semble que ces deux éléments sont un préalable pour juger de l'intérêt de mise en place d'une circulation différenciée.

Cette mesure est pénalisante pour les plus pauvres, qui ne pourront se rendre au travail avec leurs véhicules, et n'ont pas de possibilité de s'y rendre d'une autre manière. En effet, ce sont les gens les plus modestes qui possèdent les véhicules les plus anciens, et qui habitent souvent le plus loin de leur lieu de travail, compte tenu du coût du foncier.

**2020-01-07 07:38:05**

Si la Métropole du Grand Nancy met en place des transports en commun supplémentaires pour faciliter l'accès au périmètre concerné, peut-être, car dans l'immédiat il faut rappeler qu'on n'habite pas tous en ville et que c'est encore pénaliser ceux qui viennent de la campagne ! et par ailleurs c'est encore pénaliser ceux qui n'ont pas de voiture récente !

Le projet ne prend pas du tout en compte la vie des gens, "adaptez-vous" semble être le mot de la fin.

**2020-01-07 10:37:24**

La circulation différenciée est une bonne mesure mais elle ne saurait suffire. La multiplication des SUV y compris en centre-ville est une source de pollution inacceptable. Ils devraient être interdits en permanence dans la traversée de l'agglomération.

L'application de l'arrêté doit être la plus rapide possible. Sur les axes autoroutiers qui sont exclus de la mesure, la vitesse devrait être réduite partout à 100 km par heure, voire 80 km par heure dans certains endroits où la limite est déjà de 90 km par heure. Les Pays Bas ont montré la voie : c'est parfaitement possible. Dans les axes importants en ville (boulevard des Aiguillettes, boulevard de l'Europe et certaines rues encaissées entre les façades des maisons et des murs (comme la rue de Laxou à Villers lès Nancy par exemple), des contrôles de vitesse devraient être effectués régulièrement afin que les vitesses autorisées ne soient pas systématiquement dépassées comme c'est le cas actuellement. Une première infraction devrait conduire à un rappel à la règle du code ; la seconde à verbalisation.

**2020-01-07 14:01:43**



Vu le peu de fréquence des transports en commun sauf sur quelques lignes ... On prévoit d'achalander la Porte verte, mais comment s'y rendra t-on ?

Beaucoup de tracas pour pas grand chose.

**2020-01-07 17:49:11**

Encore un moyen de nous taxer de l'argent et de renouveler le parc automobile français. Prenez de vraies décisions écologiques plutôt que ces nouvelles taxes en pleine crise des gilets jaunes.

Vu que vous ne prenez jamais en compte l'avis de vos concitoyens monsieur le maire et les élus de la métropole/CUGN ... essayez au moins d'avoir une communication claire sur le sujet et pas aux arrêts de tram qui ne concernent pas les automobilistes.

**2020-01-07 21:38:21**

Si davantage de bus sont mis en circulation, admettons que cela soit une bonne idée, dans le cas contraire cela pénalisera plus qu'autre chose....

**2020-01-08 10:44:25**

Je pense que ça va être compliqué d'aller travailler sur le centre-ville et que c'est une fois de plus un bon moyen de se retrouver dans les zones commerciale.

**2020-01-08 11:10:09**

Plusieurs ajustements ont dernièrement été faits en vue d'améliorer les conditions de circulation du Grand Nancy, et on constate que cela n'a fait qu'engendrer plus de difficultés et de complications pour accéder au Grand Nancy. Ceci est un échec.

Vu la disposition et le conditionnement des différents points de circulation dans le Grand Nancy, je ne vois pas comment ceci peut être possible sinon engendrer plus de difficultés aux Nancéiens et un accès quasi impossible.

**2020-01-08 11:34:25**

Bonjour,

je ne comprends pas que les pics de pollution puissent être réglés par arrêté.

En effet, il y a un territoire délimité avec beaucoup d'exclusions ; les pics de pollutions se fichent pas mal des limites de territoires.

Que feront les gens venant travailler à Nancy, habitant dans une zone rurale non desservie par un réseau de transports publics et qui n'ont pas les moyens de changer de véhicules ?

La vignette CRIT' AIR est établie pour la durée de vie du véhicule ! Que penser des personnes qui n'entretiennent pas correctement leur véhicule ? Les contrôles techniques sont de plus en plus compliqués, plus chers...

Pour ma part, je pense qu'il faut d'abord diminuer les rejets polluants dans l'atmosphère des usines et

entreprises n'ayant jamais voulu entreprendre de travaux pour limiter voire arrêter les rejets polluants dans l'air que nous respirons. ensuite voir du côté des transporteurs, français et étrangers la maintenance de leur parc de véhicules qui polluent bien plus qu'une voiture particulière...

Propriétaire d'une clio 4 achetée en novembre 2015, je ne comprends pas, qu'une fois de plus les "particuliers" soient mis à contribution. étant à la retraite, je paye tout ce que je dois à l'état sous différentes formes (impôts, taxes diverses ....) et considère que cette nouvelle vignette ne représentera qu'un "cataplasme sur une jambe de bois", tant que tous les pollueurs mondiaux ne se sentiront pas concernés par ce changement climatique qu'ils ont grandement contribué à détériorer !

Une seule phrase pour ma part : que l'on fasse payer les gros "pollueurs", les automobilistes sont déjà assez taxés de toutes part et à tous niveaux ; les pics de pollutions à Nancy, ne s'installent guère dans la durée...

**2020-01-08 11:27:35**

Très favorable.

**2020-01-08 11:55:07**

Très grande utilité et urgence de mettre en place ce système.

Niveau d'exigence à relever : n'autoriser que les vignettes 0, 1 et 2.

Interdire tous les diesels quelles que soient les vignettes, comme dans certaines villes des USA.

Abaisser le délai à 2 jours.

**2020-01-08 12:09:46**

Cette vignette discrimine les travailleurs pauvres et les citoyens pauvres des villages qui ne disposent pas de transports en commun.

Ça devrait être gratuit et exclure tous les gens qui n'ont pas les ressources pour acheter une voiture neuve.

**2020-01-08 14:52:09**

C'est une bonne mesure, qui aurait dû être appliquée depuis longtemps ! Il y a eu assez de morts et de malades en raison de la pollution de l'air que ce soit par les gaz d'échappement ou par les pesticides. A tout un chacun de s'adapter, par le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.

Le périmètre pourrait être étendu à condition d'y mettre les moyens au niveau des transports en commun (par exemple au niveau de la SNCF). Pas vraiment de restrictions en direction de St Nicolas-de-Port alors que la ville est desservie par les bus et train via Varangéville.

**2020-01-08 16:27:16**

A METTRE EN PLACE LE PLUS TOT POSSIBLE.

**2020-01-08 18:39:13**

Répondre à des problèmes de pollution et jouer à la loterie. Je ne me déplace pas souvent en voiture mais si je le fait c'est que je n'ai pas le choix. Je ne trouve pas juste de devoir subir un tirage au sort pour pouvoir utiliser mon véhicule ou non (pair ou impair). Peut on commencer par faire respecter les limitations de vitesses ?

Sur les autoroutes, j'ai roulé à 70, mais tous les autres véhicules me doubleraient, est-ce normal ? La fréquence de circulation sur l'A31, notamment les camions n'impactent ils pas plus la pollution que les voitures des particuliers qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leurs véhicules pour se déplacer. Les livraisons de marchandises peuvent être organisée différemment.

Le périmètre en jeu comprend les autoroutes, peut on s'assurer que les véhicules, particulièrement les poids lourds respectent les limitations de vitesses ?

De plus, afin de limiter les pics, ne peut on pas envisager une limitation de vitesse réduite, non pas en cas de pic, mais, ce durant toute la traversée de l'agglomération ? Et ce pour tous les véhicules.

Pourquoi attendre le 4ème jour d'un pic pour faire appliquer des mesures drastiques pour les utilisateurs lambda.

**2020-01-08 20:22:00**

Encore faut-il que les transports en commun soient efficaces.... car on ne peut pas forcément changer de voitures !

C est un peu abusé d englober toute la métropole ! Seul le centre de Nancy pourrait être concerné !

**2020-01-08 20:48:46**

L'État a toujours poussé les gens à vivre loin des villes : réduction d impôts pour frais kilométriques, taxe locale moins onéreuse que dans la Métropole. Maintenant en cas de pics de pollution, seuls les citadins devraient avoir le droit de circuler. Les externes qui roulent souvent plus de 20km (pollution) pour venir travailler et seuls dans le véhicule devraient être interdits , si dans un véhicule il n y a pas 4 personnes même électrique il doit être interdit.

**2020-01-08 21:19:34**

Insatisfaite.

**2020-01-08 21:21:51**

Projet inadapté, on veut pouvoir aller travailler avec une vignette 4.

**2020-01-09 08:34:59**

C'est un bon début de vouloir s'attaquer aux problèmes de la pollution. Mais les gens en général seraient plus à même de prendre les transports en commun si le réseau était efficace.

Personnellement, j'utilise très peu ma voiture, ça m'embêterait beaucoup d'être coincée par le système CRIT' AIR, le peu de jours dans le mois (4 à 6 jours) où j'en ai besoin.

Pas réellement d'observation sur le sujet pour le moment. Les seuls moments où j'utilise d'avantage ma voiture c'est quand il y a grève des bus ou problème sur le réseau bus pour emmener mon fils au collège ou aller à la bibliothèque.

**2020-01-09 08:49:41**

Il faudrait déjà avoir un réseau de transport en commun qui tienne la route pour mettre ensuite une telle mesure en place ! Et des pistes cyclables adéquates.

Nul ! Désolé ; mais tout le monde n'a pas les moyens d'acheter la voiture dernier cri (ou d'équiper sa voiture) pour bénéficier de la bonne vignette. Je sais déjà d'avance que ma voiture ne fera pas parti des "grandes gagnantes" mais désolé, j'en ai besoin pour aller bosser (interim).

**2020-01-09 10:49:52**

Le texte est clair, les règles énoncées aux articles 2 à 5 également. Cependant , l'article 7 indique que ces articles pourront être modifiés à tout moment. La question qui se pose est de savoir s'il s'agit d'une règle générale ou non. Concernant l'information des usagers (article 6), il est fait mention de 2 quotidiens et 2 radios. Une information plus précise concernant ces médias (nom, et fréquence pour la radio) serait nécessaire. Concernant la presse écrite, il serait nécessaire que cela puisse être consultable en ligne. Il faudrait également que la levée de la mesure soit annoncée par les mêmes moyens.

Concernant le périmètre, il ne semble pas possible d'accéder aux parkings P+R. Or l'arrêté prévoit bien de rendre l'accès aux transports en commun avec des mesures tarifaires incitatives. Il paraîtrait opportun de favoriser ce type d'accès. Par ailleurs, la plan de circulation des transports en commun en place depuis septembre 2019 n'est plus en mesure de compenser l'usage de la voiture, l'offre s'éloignant de plus en plus de la demande.

**2020-01-09 10:44:05**

Ce type de projet est aujourd'hui incontournable, mais il est illusoire de vouloir l'appliquer à la métropole du Grand Nancy tant que le réseau de pistes cyclables et celui de transports en commun n'est pas plus développé...

Idem que plus haut.

**2020-01-09 11:11:52**

Avant de s'intéresser à faire un tri dans les voitures et empêcher les gens de les utiliser certains jours, il faudrait peut être déjà avoir un réseau de transport en commun qui tienne la route pour répondre à la demande et assurer nos déplacements !

Je n'ai pas les moyens d'avoir une voiture "récente" qui m'assurera la vignette qui roulera tout le temps. Pourtant j'ai besoin de ma voiture tous les jours (je suis technicien du spectacle/intermittent) et travaille dans une multitude de lieux différents avec mon matériel. Ne pas pouvoir prendre ma voiture

et aller au travail avec mon matériel me semble compliqué. Je suis pour une amélioration du réseau de transports en commun, mais pas à contraindre les gens à l'utiliser s'il n'est pas adapté ou adéquat !

**2020-01-09 15:40:18**

Le réseau STAN est catastrophique, le vélo est dangereux en ville, la voiture n'est clairement pas la bienvenue au centre-ville... Venir travailler est compliqué ! Et venir le week-end est à réfléchir à 2 fois...

Fastidieux.

**2020-01-09 17:08:31**

Exclure de la procédure le trafic autoroutier semble fantaisiste...vent dominant d'ouest !

Application à partir du 3ème jour de la procédure d'alerte...si cette procédure est déclenchée après 2 jours de niveau "information et recommandation" cela fera une mise en oeuvre 6 jours après le 1er jour d'apparition de la pollution...il n'y a jamais de telle durée de pollution à part exceptionnellement l'ozone en été(juin 2019)...ce qui signifie que cette circulation différenciée ne sera (quasiment) jamais mise en oeuvre...beaucoup de bruit pour rien !

**2020-01-09 17:14:17**

Est-on en mesure de donner un chiffre sur l'efficacité d'une telle mesure en termes de réduction de la pollution de l'air ? J'ai le sentiment qu'elle est minime, en comparaison des moyens engagés, tant pour sa mise en place que pour les contrôles ultérieurs.

Je note par ailleurs :

- que ce sont les personnes aux revenus les plus faibles qui seront les seuls pénalisés
- que le problème se résoudra de lui-même avec le renouvellement du parc automobile
- que les camions, y compris les plus polluants et les plus brillants pourront continuer à circuler sur les A33, A31 et A330.

La véritable mesure efficace consisterait à permettre aux personnes d'avoir un logement plus proche de leurs emplois, je pense en particulier :

- pour les personnes aux revenus modestes en location, faciliter le déménagement par des aides financières, mais également en facilitant les démarches administratives (changement de carte grise par exemple, véritable parcours du combattant dans certains cas ...)
- pour les propriétaires de leur logement principal, exonération de toutes les taxes sur les transactions immobilières lors qu'il s'agit de vendre son logement principal pour en acheter un autre plus proche de son lieu de travail (pour les personnes vivant en couple et travaillant tous les deux, prendre en compte la somme des deux distances domicile - travail).

Le plus tard sera le mieux, l'objectif me semble bien plus politique (dire que je fais quelque chose) qu'une recherche d'efficacité.

**2020-01-09 17:05:36**

C'est une mesure que je pense inégalitaire puisque les plus pauvres qui ont une voiture ancienne ne pourront plus rouler. Comme d'habitude, ce sont toujours les mêmes qui vont payer et qui devront se débrouiller on ne sait pas comment d'ailleurs.

Non, mais franchement c'est impossible à mettre en œuvre, ça va vouloir dire que de nombreuses personnes vivant à Nancy centre vont être obligés de quitter cette ville puisque ce sera impossible de circuler.

**2020-01-09 18:06:22**

Pas d'observation, c'est un bon projet qui doit être mis rapidement à exécution.

1) Pourquoi attendre le 3<sup>e</sup> jour du pic de pollution pour déclencher le dispositif. Le 2<sup>e</sup> jour au soir avant 19h serait souhaitable, et ce par précaution même si le lendemain la pollution baisse. La circulation différenciée un jour de plus, c'est toujours cela de gagné en réduction de pollution.

2) Corrélativement, il serait bien de faire baisser la vitesse sur les trois axes non concernés par le présent arrêté, à savoir A 31, A 33 et A 330 qui participent d'une manière très conséquente à la pollution du Grand Nancy.

**2020-01-10 00:21:24**

Aucun intérêt tant la circulation sera si peu cohérente. Il a été prouvé que l'arrêt et le redémarrage aux feux rouges étaient extrêmement polluant or tout est fait au niveau de la circulation pour qu'on freine, on s'arrête, on redémarre, bref qu'on pollue (des feux tous les 10m, des feux pas coordonnés, idem pour les feux piétons). Ne pas pouvoir circuler librement quand la circulation est faite d'une façon pour favoriser la pollution, c'est une aberration.

Comme le premier paragraphe, tant que la cohérence de la circulation ne sera pas améliorée, toutes les applications proposées seront aberrantes et scandaleuses.

**2020-01-10 08:21:18**

bien je suis pour, mais rendez-nous les 90kh ... les vitesses enregistrées avec panneaux a 90kh sont de 82kh ...aujourd'hui :72KH avec les panneaux a 80KH

Bien, cela a l'air pratique.

**2020-01-10 09:15:15**

Attendre le troisième jour d'un pic de pollution pour limiter la circulation des véhicules les plus polluants, c'est un peu comme attendre que les gens aient choppé la grippe pour leur donner un bouillon de poule. Vous avez entendu parler d'un truc qui s'appelle la PREVENTION DES RISQUES ? Ca consiste à prendre des mesures concrètes AVANT LA REALISATION DU RISQUE, PAS APRES. Votre projet d'arrêté est une vaste blague, uniquement destiné à vous poser en protecteurs de

l'environnement et de la santé publique, en vue des prochaines élections, mais les gens sont moins abrutis que vous ne semblez l'imaginer.

Mon épouse est gravement asthmatique, actuellement appareillée 16h/24 à un concentrateur d'oxygène, et particulièrement sensible à l'actuel épisode de pollution.

Mon épouse et moi sommes attachés à notre Lorraine natale mais je suis fonctionnaire et j'envisage très sérieusement de demander ma mutation pour une ville moins polluée que Nancy. Limoges ou Vannes, ou Saint Briec.

Je tiens à vous dire que je déplore votre inertie. Vous publiez des "alertes". A quoi bon si vous ne prenez aucune mesure préventive, et pratiquement aucune mesure corrective ? Qu'attendez-vous pour interdire le chauffage au bois pendant les épisodes de pollution, à l'exemple de l'IDF ? Pour interdire le chauffage des terrasses des cafés ? Ou pour imposer la vignette CRIT'AIR et interdire à la circulation les voitures crit'air 3 et plus TOUT LE TEMPS ?

Vous savez peut-être que le tribunal administratif de Montreuil a reconnu la responsabilité pour faute de l'état dans sa lutte contre la pollution de l'air.

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/06/25/la-justice-reconnait-une-faute-de-l-etat-pour-son-inaction-contre-la-pollution-de-l-air\\_5481252\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/06/25/la-justice-reconnait-une-faute-de-l-etat-pour-son-inaction-contre-la-pollution-de-l-air_5481252_3244.html)

Sachez que si mon épouse et moi en venons à déménager vers des contrées moins asphyxiantes, ce n'est pas uniquement contre l'État que j'intenterai un recours de plein contentieux, ce sera aussi contre la CUGN, dont l'incurie est manifeste.

Salutations respectueuses

Didier FERRY

C'est une étrange méthode que d'attendre le troisième jour d'asphyxie pour limiter, un peu, les émissions de particules polluantes.

**2020-01-10 13:16:09**

Comme toujours, qui sera pénalisé ? Les personnes n'ayant pas les moyens ! Avoir une vieille voiture juste pour aller faire ses courses, et bien non ! pas de courses ! et question de santé impossible d'y aller à pied car magasins trop loin ! et personne pour aider ! par contre un jeune avec une superbe voiture (encore sans contrôle technique) monte dans sa voiture, met le moteur en marche, interroge son portable, regarde ses documents... et part au moins une demi heure après ! il pollue plus mais a le droit car il a de l'argent ! Et je voudrais qu'on me dise à quoi sert le contrôle antipollution fait lors du contrôle technique !

Bon, que l'on ne fasse cela que dans le centre-ville, mais pas aux entrées de Nancy.

**2020-01-10 16:57:30**

La circulation différenciée présente l'inconvénient de pénaliser les personnes ayant un véhicule plutôt ancien, alors que l'aspect écologique est discutable à cause du coût écologique de fabrication d'un nouveau véhicule. Ne vaudrait-il pas mieux construire (continuer à le faire) des infrastructures

favorables aux vélos?

Créer 2 axes réservés aux vélos qui traverseraient dans les 2 sens la ville,

Et faire un samedi piéton par mois (au lieu de la périodicité annuelle actuelle)

Voire piétonniser des rues du centre historique ? Réfléchir à la gratuité des transports en commun comme au Luxembourg ?

Comme indiqué précédemment, je ne pense pas que ce soit la bonne solution, ou alors il faudrait que ce soit plus radical : interdiction totale de circuler les jours où les particules fines sont au niveau d'alerte, avec transports gratuits et parking périphériques gratuits et desservis.

**2020-01-10 17:00:26**

J'ai l'impression que l'on se trompe de cible... quid de la circulation sur les axes autoroutier autour de nancy ?

En ville une circulation impossible : des parkings hors de prix qui vous oblige à tourner pour trouver des places "moins cher" des trams ou bus irrespectueux d'horaire.

Donc avant d'interdire de la circulation de vieux véhicules... ou simplement interdisons l'accès tout cours aux commerces ... c'est ce qui va bientôt se passer,

Circulant en moto âgée ...donc sans possibilité d'obtention de vignette celle ci (si je compare à ce qui se passe à Paris) ne pourra plus circuler... je ne pourrai meme plus sortir de chez moi...

**2020-01-11 01:35:00**

Point négatif ; projet payant (vignette payante) + interdiction de rouler avec des véhicules de catégorie 4 et 5 (obligation rachat de véhicule).

Niveau d'exigence important car besoin de financement pour acheter un véhicule minimum de catégorie 3 pour rouler.

**2020-01-11 08:46:27**

Arrêtons de vivre dans une société de consommation ! La planète souffre et la fabrication de véhicules est plus énergivore que de rouler avec un véhicule bien entretenu. D'autant plus que le contrôle technique est là pour vérifier les véhicules de leurs bons usages de fonctionnements. Donc, je suis contre ce projet ou s'il est appliqué contrainte de quitter Nancy !

Ce projet incite les personnes à devoir changer de véhicule même si celui-ci est bien entretenu !

**2020-01-11 08:56:47**

L'idée est bonne.

- Il faudrait une aide financière d'accès aux véhicules plus propres, car cela va impacter en premier les foyers les plus modestes.
- Cependant, depuis octobre, on observe une intensification du trafic à l'entrée de Nancy (côté Est)



jamais observée auparavant. Sans doute que la modification de l'offre de bus y est pour quelque chose. Sans doute, faudrait-il réfléchir aussi à diminuer le trafic quotidien, ce qui aura un impact positif lors des jours de pollution.

**2020-01-11 10:07:58**

Inapproprié ! puisque dans le contrôle technique de nos voitures , le contrôle anti- pollution est fait : donc pour moi, ce n'est qu'une taxe supplémentaire.

La politique de la ville de NANCY étant de zéro voiture, nous n'irons plus sur NANCY, au détriment des commerces ( parking trop cher) tout est fait pour ne plus avoir accès au centre-ville.

**2020-01-11 10:18:00**

En accord avec le projet.

En accord également. Est-ce qu'une seconde phase est prévue avec l'interdiction des véhicules "3" comme à Paris ?

**2020-01-11 10:36:41**

Une goutte d'eau par rapport à tout ce qui pollue. Que penser des autoroutes qui entourent Nancy et qui en génèrent bien plus de la pollution ?

Rien à dire sur l'application puisque ça ne devrait pas exister.

**2020-01-11 11:54:42**

D'une manière générale, je considère ces projets comme du "racisme social" envers les moins argentés qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule.

Sur le dépliant, je n'ai pas compris si les véhicules utilitaires et camions étaient concernés (à cause du sigle #). Ce sont de gros pollueurs, mais comment faire pour les professionnels qui dépendent de leurs livraisons ?

Ensuite Nancy étant dans une cuvette, la pollution apportée par les véhicules s'y trouvant, va quand même stagner au dessus de la ville ; donc les efforts demandés en bas seront gâchés par la vitesse et les véhicules qui roulent en haut et autour.

**2020-01-11 11:32:04**

Comment voulez-vous l'appliquer ? En mettant des forces de l'ordre à chaque entrée du Grand Nancy ? Un peu utopiste actuellement, je pense.

Je ne vois pas l'intérêt de la circulation différenciée, si elle ne s'applique pas sur A31, A33, A330, autoroutes touchant le Grand Nancy.

**2020-01-11 11:40:42**

Dans l'état actuel des transports en commun sur le Grand Nancy, je pense inadéquat l'instauration de la circulation différenciée. Soit il faut revoir le plan de transports, soit il faut faire la gratuité pendant les pics de pollution.

Le fait de ne pas inclure A33, A330 et A31 dans le périmètre n'est pas très malin à mon sens. Les voitures vont venir et après ? Stationnement prévu pour entrer dans Nancy ? Transports en commun prévus ? De plus, si le trafic des camions se fait toujours sur ces axes, quel est l'intérêt ?

**2020-01-11 11:38:00**

Stop à la démagogie de bobos ! Il y a déjà les rues à 30km/h, pour mieux nous racketter, les interdictions, les suppressions de voies, ... Sachez qu'il y a encore quelques personnes qui essaient de travailler à Nancy, même si la mairie fait tout pour les décourager, .... Donc critiquer, c'est NON. Laissez ça à A. Hidalgo.

C'est non. Vive la liberté.

**2020-01-11 12:15:35**

Ce n'est qu'un impôt déguisé supplémentaire. Ce n'est pas la mise en application de cette vignette qui résoudra les problèmes de pollution et cela risque de mettre en difficulté beaucoup de personnes qui travaillent ou vivent dans les zones concernées ainsi que les petits commerçants.

**2020-01-11 12:24:41**

L'idée peut sembler bonne sauf si on l'analyse en détail.

Cela devrait se limiter à l'hyper centre.

**2020-01-11 12:28:07**

Il n'y a pas d'alternatives suffisantes pour remplacer la voiture !  
Les bus c'est une catastrophe. Quant aux pistes cyclables c'est lamentable...  
Comment se déplacera t'on lors des pics de pollution ???

**2020-01-11 12:42:47**

Projet intéressant, ça impacte seulement une partie des voitures, respectueux de l'environnement et ça permet de sensibiliser les gens.

Le périmètre est correct, le niveau d'exigence me paraît bien aussi. Le 4ème c'est peut être un peu tard, je suis favorable à le mettre plus tôt.

**2020-01-11 13:06:34**

Projet obscurantiste. Lisez Christian Gerondeau sur le sujet ! L'air des villes est pur !  
[△ <html>https://books.google.com/books/about/L\\_air\\_est\\_pur\\_%C3%A0\\_Paris.html?hl=fr&id=vPh6DwAAQBAJ</html>](https://books.google.com/books/about/L_air_est_pur_%C3%A0_Paris.html?hl=fr&id=vPh6DwAAQBAJ)

Par conséquent, Nancy doit être cohérente audacieuse et moderne , c'est ce qui assure son développement. En l'occurrence la coherence voudrait que sa publicité pour attirer les parisiens et les inciter à vivre à Nancy ne soit pas pour eux l'Occasion de fuir à Nancy les dogmes qu'ils subissent à Paris ...

Adopter CRIT' AIR reviendra inmanquablement à effacer une part de notre intelligence et de notre différence avec Paris. La campagne publicitaire aura alors été une dépense pour rien...

L'audace commande de ne pas suivre ce concept rétréci et aveugle et au contraire de rechercher tout ce qui peut faciliter la vie des Nancéiens en assumant pleinement que notre ville dispose d'un air pur comme Paris et que par conséquent, contrairement à Paris elle prend le contre-pied de CRIT' AIR.

Des arbres oui, des places accueillantes et des fontaines oui, mais des mesures coercitives sans fondement non !

Nancy accueillera d'autant plus de parisiens qu'elle sera positivement différenciante , plus libre , plus accueillante , avec moins de contraintes et de tracasseries. Nancy n'a rien à gagner à imiter des villes liberticides et aux mesures obscurantistes...

Interdiction de terrasses chauffées , vignettes de circulation limitée... vont à l'encontre de ce qui fera le succès de cette ville, en plus d'être des mesures dépourvues de fondements environnementaux recevables !

**2020-01-11 14:11:34**

Avant de prendre de telles mesures il faudrait que le réseau de bus fonctionne correctement.

Sur les modalités d'application, je n'ai pas assez d'informations à ce sujet.

**2020-01-11 14:26:10**

C'est un bon projet.

Comment cela sera-t-il communiqué aux habitants ?

**2020-01-11 14:58:01**

Une mesure discriminatoire pour chasser les pauvres des centres-villes.

Une mesure inutile qui ne réduira pas la pollution.

**2020-01-11 15:04:22**

Bien que prônant un sujet important de société, ce concept est destiné à taxer encore un peu plus les citoyens qui payent déjà des malus pour les véhicules polluants, des hausses tarifaires pour le carburant. De plus, ce sont les moins aisés qui seront pénalisés car ils roulent dans des vieilles voitures.

La pollution ne vient pas uniquement, ni en majorité des voitures. Pour être efficace, la mesure devrait être appliquée à l'utilisation des cheminées et autres sources de pollution.

**2020-01-11 15:23:16**

Une initiative qu'il est grand temps de mettre en place.

Le contrôle devrait être nettement plus vif et l'interdiction totale.

**2020-01-11 15:28:59**

Le principe est bon, mais il y a trop d'exceptions.

Les deux derniers alinéas citent trop de cas, y compris des cas sans caractère d'urgence :

- de transport d'animaux vivants, de denrées ou produits périssables spécifiés à l'annexe 3,
- d'hydrocarbure, de fonds ou funéraire,
- n'appartenant pas aux catégories L, M et N au sens de l'article R.311-1 du Code de la route.

**2020-01-11 17:27:39**

Inutile.

**2020-01-11 18:24:22**

Bonjour, il serait préférable de mettre à disposition des transports en commun gratuits pour faciliter les déplacements de chacun et jouer sur la préservation du climat. Une taxe ne fera qu'appauvrir la rentabilité des commerces pour ma part je privilège les zones commerciales si cela est mis en place. Bien à vous.

Trop compliqué pour les personnes venant de la banlieue.

**2020-01-11 18:33:01**

Que d'argent perdu et gâché pour un dispositif inefficace, inadapté et qui ne va vraiment embêter que les plus pauvres d'entre nous. Bravo les politiques !

Vous connaissez sans doute l'histoire de la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf. C'est beau d'être une METROPOLE mais Nancy n'est pas Paris ni a fortiori Mexico, éekin ou New Dehli. Là-bas, il y a de la pollution régulière. Pour nos pauvres 3 ou 4 jours de l'année où la cuvette nancéienne est à problème quelle perte d'énergie... ou alors comme certains l'ont déjà écrit on nous cache certaines évolutions sur les seuils qui seront appliqués une fois la mise en place effective ?

Il va falloir mettre en place une politique de transport en commun qui ait vraiment du sens et prévoir des surfaces de parking aux entrées de la métropole alors qu'il n'y a pas vraiment de place !

**2020-01-11 18:25:56**

Bonne solution pour réduire la pollution.

Pour mieux favoriser le covoiturage dans le secteur du Grand Nancy, il faudrait une appli mobile dédiée. En pic de pollution ou pas, cette appli permettrait à tous (étudiants, salariés etc...) de mieux se trouver pour se coordonner dans les déplacements.

**2020-01-11 18:44:52**

Le projet me semble satisfaisant. Cependant, il me semble ne pas avoir vu d'article sur la gratuité des transports en commun pendant les périodes des pics de pollution. Ce qui me semblerait être une mesure d'accompagnement POSITIVE pour les personnes ayant des véhicules polluants (souvent des personnes sans beaucoup de moyens) et qui, en plus inciterait les "conducteurs pouvant rouler" à s'associer à la baisse des émissions de polluants.

**2020-01-11 19:53:08**

Impossible vu les transports en commun nullissimes à Nancy.  
Totalement contre ce projet qui vise à stigmatiser.

**2020-01-11 20:32:31**

Je ne serais pas contre si les circuits de bus étaient viables... En bus, il me faut minimum 1h pour aller au travail, avec au moins une correspondance (ce qui multiplie les chances de retards éventuels, etc puisqu'on multiplie les risques de retard / d'absence de bus). En voiture, il me faut 20 minutes. Ma voiture est CRIT' AIRr 4. Je n'aurai donc pas de solution viable (je ne considère pas multiplier mon temps de trajet par au moins 3 comme étant une solution viable)

Mettez en place de vraies lignes de bus péri-urbaines (desserte du Technopôle via les contournements de Nancy est / ouest par exemple) et/ou des solutions pour les personnes devant aller travailler et n'ayant pas les moyens de changer de véhicule.  
Pas viable pour les usagers.

**2020-01-11 22:00:22**

Il est nécessaire de passer à la mise en œuvre de ce projet.  
Un habitant du centre ville, entre rue de l'Armée Patton et rue Victor Hugo qui certains jours a l'impression d'étouffer.

A mettre en oeuvre sans délai.

**2020-01-11 23:21:04**

Je pense que ce n'est pas le moment de lancer un possible blocage des voitures trop polluantes quand on s'apprête à lancer la rénovation du tram de Nancy. De plus énormément d'étudiants viennent de toute la Lorraine avec souvent des voitures anciennes alors qu'il n'ont aucune possibilité de prendre bus ou train depuis leurs villages d'origine.

Les axes qui polluent énormément type A31 et A33 ne sont pas inclus dans le processus, ce qui de mon point de vue cause un gros désavantage entre le centre-ville et les zones commerciales qui sont sur ces axes et risque de tuer les petits commerçants du centre lors de ces pics de pollution.

**2020-01-11 23:22:04**

Tuez encore plus le centre-ville.

Trop court.

**2020-01-11 23:26:03**

C'est bien et justifié.

**2020-01-12 07:38:33**

Je trouve la solution de la circulation alternée une mauvaise idée pour Nancy.

Pour les pics de pollution, il faudrait que Nancy et la métropole mettent en place des parkings relais et les lignes de bus gratuits.

Le périmètre devrait concerner que Nancy. Après, même lors des pics de pollution, je trouve qu'on respire mieux ici quand à Paris.

**2020-01-12 11:00:58**

Ce projet est préjudiciable à la fois pour les citoyens et pour les commerçants car cela va décourager encore plus les personnes à se rendre en ville (problème déjà aggravé par les difficultés rencontrées pour se garer et par la dégradation du service public des transports en commun).

Il serait plus sage et constructif de mettre en place un projet positif et créateur d'une meilleure qualité de l'air que réprobateur et punitif. Par exemple il serait préférable d'augmenter les espaces verts et de les faire cohabiter avec l'environnement existant : le Boulevard de l'Insurrection du Ghetto de Varsovie a été refait récemment (ce qui engorge un plus encore le trafic routier au centre-ville) et ne comporte quasiment aucun arbre, seulement un large "trottoir" entre les deux voies de circulation ce qui correspond à du béton, du béton, toujours plus de béton...

Il semble illogique de vouloir inciter les citoyens à s'investir dans la qualité de l'air de Nancy tout en les punissant à l'avance en les obligeant à payer les vignettes qui devraient être fournies par le Grand Nancy dans ce cas...

De plus, il n'est pas normal d'élargir le périmètre à toute la Métropole du Grand Nancy car il n'y a aucune autre alternative qui est prévue pour atteindre les axes de circulation menant à l'A31, l'A33 et l'A330 au sud de l'échangeur A33/A330. Une dérogation est-elle prévue pour les personnes qui se trouvent dans la Métropole du Grand Nancy et qui ont besoin de se rendre sur ces axes ?

**2020-01-12 10:51:49**

Il faudrait appliquer la circulation différenciée dès le deuxième jour de pic de pollution.

**2020-01-12 11:07:32**

La pollution nancéienne ne justifie pas un tel dispositif.

Trop restreint, aucun intérêt. Autant interdire les véhicules au centre-ville et mettre les moyens nécessaires en termes de navettes gratuites.

**2020-01-12 11:14:33**

Pour moi c'est une incitation à ne plus fréquenter le centre-ville. Comme dans les transports en commun, c'est une belle pagaille. Les places de parkings ne sont pas assez nombreuses et à un coût qui n'est négligeable. Au revoir, commerçants du centre.

Je pense que cette consultation et en rapport avec les façons de faire de nos cher politiciens. Projet déjà abouti et sera mis en place malgré les résultats de ce sondage.

**2020-01-12 15:38:49**

A moins d'avoir un Bac+5, on ne comprend pas grand chose au projet de circulation différenciée. Qui plus est, beaucoup de personnes ayant des voitures n'ont pas forcément les moyens de changer de voiture et ce, malgré les aides proposées de toutes parts.

Vous nous proposez comme alternative le vélo, la plupart des pistes cyclables sont à contre-sens et très dangereuses et de plus, entre le centre-ville et le plateau de Haye, il n'y a pas moins de 100 mètres de dénivelé positif. Ce n'est pas avec vos Vélib' que l'on peut y aller ! Vous feriez mieux à mon sens de développer le réseau STAN afin qu'il devienne réellement attractif, que l'on puisse s'en servir pour tous les trajets quotidiens.

**2020-01-12 16:48:32**

Oui, mais pas justifié à Nancy.

Circulation différenciée oui mais quel que soit âge voiture.

**2020-01-12 16:52:22**

C'est une excellente idée.

Rien à dire de plus à part que c'est une très bonne idée pour la planète : il faut essayer !

**2020-01-12 17:22:43**

La ville ne connaît pas assez fréquemment d'épisodes de pollution pour appliquer ce projet. Il serait plus judicieux de permettre la gratuité des transports en communs lors de ces RARES épisodes.

RAS sauf pour le délai de mise en oeuvre. Il faut le raccourcir car je ne pense pas que Nancy ait connu des pics de pollution de plus de 4 jours.

**2020-01-12 17:37:45**

Où est notre liberté ? Très très compliqué.

**2020-01-12 17:45:59**

Sans intérêt et portant préjudice aux petits revenus. Abandon de ce projet.

**2020-01-12 18:12:52**

C'est très bien.

Le délai de mise en œuvre devrait être plus court (2 jours).

**2020-01-12 18:37:23**

Ces mesures partent d'un bon sentiment. Elles ne sont pas assez complètes et doivent être associées à des mesures en faveur de l'utilisation des transports en commun.

Le périmètre et le niveau d'exigence sont cohérents. Le délai de mise en œuvre devrait être raccourci.

**2020-01-12 19:41:46**

Plutôt défavorable bien qu'ayant moi-même un véhicule avec vignette 1 et utilisant les transports en commun. Je pense néanmoins aux personnes qui ont besoin de leur véhicule pour le travail mais n'ont pas les moyens de le remplacer.

**2020-01-12 21:05:11**

Je pense que c'est une bonne mesure qui pourrait permettre de mieux respirer à Nancy, qui est une ville relativement vulnérable aux pics de pollution du fait de son relief.

Il faudrait l'appliquer sur tous les axes de la métropole (hors autoroutes et voies express), et le plus rapidement possible (pour l'été). Le niveau d'exigence doit être, je crois, élevé et les contrôles devront être de mise afin d'avoir un vrai respect de la mesure (avec des contraventions).

**2020-01-12 21:56:22**

C'est une très bonne initiative. RAS.

**2020-01-12 23:00:45**

Ce projet est inéquitable, favorisant les plus aisés au détriment des citoyens n'ayant pas les moyens de changer de véhicule. Pour les exceptions il manque des cas de force majeure, comme un rdv à l'hôpital, une convocation au tribunal, une convocation à des examens, rdv chez l'ophtalmo 9 mois d'attente, etc. L'accès jusqu'aux parkings relais tramway doit être autorisé quelque soit le véhicule.

Le périmètre est trop grand et empêche de prendre facilement des transports en commun, Nancy n'est pas Paris. Il serait étonnant que la pollution soit identique à Art-sur-Meurthe et dans le centre de Nancy. Un découpage en 5 zones serait préférable, centre de Nancy, puis nord, sud, est, Ouest.

**2020-01-12 23:24:10**

Mesure discriminante. Les plus riches pourront toujours rouler, les plus pauvres seront encore plus contraints dans leur quotidien. Il faudrait déjà travailler sur la fluidification de la circulation. Rotterdam a retiré la zone de restriction car les résultats n'étaient pas là.

Périmètre trop large.



**2020-01-13 06:55:33**

Le projet n'est pas adapté à tous les véhicules . Je m'explique : je roule avec un véhicule qui a presque 30 ans, très bien entretenu mais qui ne peut avoir de vignette en raison de son âge. Mon véhicule dispose de l'ancienne pastille verte ( pour la pollution ) et ne pollue pas plus qu'un véhicule CRIT' AIR 2 . Mais en raison de son grand âge, je suis lésé par cette mesure.

Cette mesure cloisonne encore plus les conducteurs n'ayant pas moyen de changer leurs véhicules par des neufs . Quand je sais que certain Véhicule hybride avec des moteurs couplés essence en V8 polluent énormément mais auront le droit de rouler...

**2020-01-13 07:58:10**

Je suis contre ce projet. L'air n'est pas irrespirable. Le bruit, de jour comme de nuit est bien plus pénible. Des mesures doivent être prises pour lutter contre le bruit, surtout la nuit.

Pas d'observation dès lors que je suis contre cet arrêté.

**2020-01-13 08:44:17**

Sur le principe, cela pourrait être une bonne idée, SI des solutions alternatives fiables étaient proposées, notamment aux personnes qui habitent en dehors de la métropole et qui viennent y travailler tous les jours (ce qui est mon cas, et je ne suis certainement pas la seule), et qui, en l'absence de transports en commun, n'ont d'autre choix que d'utiliser une voiture. Ce qui n'est malheureusement absolument pas le cas.

Peut-être déclencher la procédure au 2e jour pour davantage d'effets positifs ? 3 jours, cela semble un peu long.

**2020-01-13 08:53:19**

Ne prend pas en compte les problématiques des habitants ruraux sans transport en commun.

Pas de parking relais depuis Toul

**2020-01-13 12:09:52**

Je me considère comme très impliqué dans les questions écologiques, mais je m'inquiète de ce dispositif ( pour mon cas personnel entre autre) où je n'ai pas les moyen de changer de véhicule malgré la prime à la conversion, et je m'inquiète de me faire interdire les déplacements dans et hors de ma ville.

Un jour de pollution, il sera donc impossible pour une famille en précarité ou modeste de faire sortir les enfants, visiter les grands parents hors agglomération.

Limiter les déplacements me semble juste, mais empêcher les usagers de sortir et rentrer de la ville pose

de gros problèmes.

Que ce passe il pour regagner son domicile après une sortie d'un WE?

Le périmètre devrait se limiter à l'hyper centre où les déplacements de commodité sont les plus fréquents et les transports alternatifs plus pratiques qu'en périphérie de Nancy.

**2020-01-13 12:13:09**

Ce projet n'a de sens que s'il existe un réseau de transport public qui fonctionne correctement. Or, dans l'agglomération du Grand Nancy, c'est tout le contraire ! Entre les trams qui tombent en panne, ou qui sont déjà surchargés, la plupart du temps, les bus bondés et dont la rotation n'est pas toujours très bien adaptée, je ne vois pas comment ce système peut fonctionner.

Ce projet et sa date de mise en place n'ont pas lieu d'être en l'état actuel des choses si aucune solution n'est trouvée sur le réseau de suppléance qui devra prendre le relais lors de l'application Crit air.

**2020-01-13 12:21:05**

il suffit d'observer les dépôts huileux sur les façades des maisons récemment ravalées à NANCY pour s'imaginer que l'air que l'on respire au jour le jour est largement frelaté et mérite une action volontaire de la part des pouvoirs publics de nature à atténuer le phénomène.

Plus le périmètre sera élargi, et plus les délais de mise en œuvre seront raccourcis mieux cela sera.

**2020-01-13 13:08:19**

A la différence des autres villes ayant adopté CRIT'AIR, je constate que la Métropole du Grand Nancy est en retard sur les places pour véhicules électrique. J'ai pourtant entendu récemment dans un reportage audiovisuel qu'Enedis soutenait la mobilité électrique (projet plus réactif, pôle spécialisé etc..).

Je constate que l'avenue de la libération à Nancy est en cours de réfection mais aucune place électrique notamment aux abords de la fac de lettres ou des commerces n'a été prévue même constat pour JEANNE D'ARC .Il faudra peut-être commencer par là pour que vos concitoyens puissent pour des véhicules électriques notamment comme en région parisienne.

Si le distributeur du réseau électrique semble prêt, j'aurais tendance à dire que la métropole ne fait pas dans cette démarche.

Attendre la mise en place du nouveau tram et l'augmentation des places électriques notamment dans le centre-ville.

**2020-01-13 15:06:15**

Il est regrettable de ne pas avoir anticipé et d'imaginer des parkings en périphérie et des transports gratuits car le centre ville de Nancy perd ses commerces. Les gens se dirigent vers les zones commerciales extérieures.

Les mesures sont applicables de façon progressive permettant d'anticiper pour les particuliers de se déplacer différemment et pénalisante pour les professionnels le 4ème jour.

**2020-01-13 15:44:24**

Aucun intérêt car l'autoroute ne rentre pas le projet et vu la surcharge de celle ci....

Cela va encore un peu plus vider le centre-ville , cela n'empêchera pas les gens de prendre leur véhicule, ils iront seulement en périphérie. Et sur NANCY on ne peut pas compter sur les transports en commun (service très médiocre depuis septembre..alors que j'utilise une ligne régulière : la ligne 2). Je vais plus vite en marchant à pied que d'attendre un bus...

**2020-01-13 16:16:01**

Je salue l'initiative, toutefois elle est tardive et je préférerais voir un service de transport en commun de qualité (fréquence, respect des horaires, tarif adéquat) qui inciterait les habitants de l'agglomération à utiliser ce type de transport plutôt que de prendre leur voiture. Quels dispositifs sont prévus pour les personnes habitantes en dehors de l'agglomération ? Les parkings relais actuels sont dans le périmètre !

L'utilisation de vélo lors de pic de pollution est déconseillé, je trouve ça ridicule de proposer la gratuité de VélOstan'lib. La gratuité des transports en commun devrait être la règle. Les parkings relais étant dans le périmètre, comment les personnes devant se rendre à Nancy devront elles procéder ? La communication devrait passer au XXIème siècle avec utilisation des réseaux sociaux et à minimum des panneaux automatique aux entrées de l'agglomération. Il faudrait mieux réfléchir au problème de fond plutôt qu'avoir une politique punitive lors de pics.

**2020-01-13 16:14:20**

Je suis très favorable à toutes mesures visant à réduire la pollution de l'air. Même si celles ci se révèlent contraignantes pour les véhicules personnels. Je me dis heureux des initiatives proposées et voudrais même qu'elles aillent plus loin plus rapidement.

Je suis favorable à des seuils de déclenchements plus contraignants et une mesure plus exigeante.

**2020-01-13 17:05:17**

Le système CRIT'AIR est absurde de part sa conception, à Nancy comme ailleurs.  
Trop restrictif.

**2020-01-13 17:17:40**

Il est nécessaire de le mettre en place le plus rapidement possible (pic de pollution journée du 31 décembre ... d'un seul jour ...) une information, voire mettre en une journée test comme un exercice préventif ...

Pour les enfants et personnes âgées, la mise en œuvre de CRIT'AIR devrait être au 2e jour, les prévisions sur la durée étant fiables, dès les seuils dépassés.

**2020-01-13 18:23:42**

Pourquoi toutes la Métropole ?

Comment faire pour contourner Nancy par le nord (Art-sur-Meurthe ,Essey, Lay st Christophe).

**2020-01-13 19:23:52**

Cette mesure est discriminatoire vis à vis des ménages les moins favorisés. En effet, la vignette CRIT' AIR est fortement contestée (cf l'article du monde : "Diesel : les nouveaux véhicules dépassent le seuil légal d'émissions de particules lors du nettoyage de leur filtre"), se base essentiellement sur l'année de mise en circulation. Changer de véhicule à un coût !

Les périodes d'application de l'arrêté, essentiellement en été, pénalisera tous les départs et retour de vacances des Nancéiens concernés. Les Nancéiens méritent plus que cette mesure temporaire. Une mise en place d'un réseau de transport laissant place à une zone urbaine sans voiture serait enfin une mesure adaptée. Le nouveau projet du tram d'un coût exorbitant (400 millions d'euros notamment dû au viaduc) pour remplacer le tram "gag" actuel aurait dû être réfléchi et mûri pour intégrer cette possibilité.

**2020-01-13 19:07:36**

Je pense que c'est un bon projet qui a sa nécessité voire son obligation aujourd'hui dans un contexte où la circulation automobile augmente drastiquement, et les pics de pollution également, notamment pendant les canicules qui seront de plus en plus fréquentes.

Le périmètre est pour ma part bien choisi puisque c'est ici que se concentre la majorité de la circulation dans l'agglomération nancéienne. Néanmoins, je pense que le délai de 4 jours est trop long : imaginez plusieurs pics de pollution de deux à trois jours espacés entre eux de deux jours sans pollution : la mesure ne servirait dans ce cas à rien. Il faut agir, et vite en cas de pic de pollution : la santé des Nancéiens et Nancéiennes en dépend.

**2020-01-13 19:10:39**

Bien joué, comme cela nous n'irons plus à Nancy, les commerces de Nancy ne vont déjà pas forts, avec cela vous signez leur faillite !

Délai de mise en œuvre : jamais.

**2020-01-13 20:18:00**

Comme pour Paris, je ne pense pas que ce sont nos voitures qui polluent le plus.

Il s'agit comme d'habitude de questions qui ont déjà été réglées. Pour ma part je préférerais que les trottoirs soient nettoyés.

**2020-01-13 20:22:16**

Le système de la vignette CRIT' AIR est intéressant néanmoins il aurait été judicieux de l'appliquer en fonction des émissions de CO2 d'un véhicule et pas uniquement en fonction de la norme Euro des moteurs de ces mêmes véhicules.

Pour le périmètre et le délai de mise en œuvre je valide.

**2020-01-13 21:53:57**

Je ne suis pas sûre qu'une vignette réduise vraiment la pollution.

Revoyez plutôt le réseau STAN. Par exemple j'habite en dehors du grand nancy et je venais au centre ville en tram en utilisant le relais-tram du chu. depuis que l'on ne paie plus au forfait voiture mais à la personne, dès que l'on est plus que 2 on va au centre ville en voiture donc plus de pollution.

Le périmètre me dérange : j'utilise l'A33 et A330 pour aller de Brabois à Houdemont où je travaille. Donc pas besoin de la vignette pour circuler sur l'autoroute, mais besoin de la vignette pour faire 1 km maxi entre la sortie d'autoroute et mon travail ! Plutôt exagéré et complètement incohérent !

**{2020-01-14 01:58:39**

Pour avoir parcouru les avis déjà déposés, il se confirme que ce système Critair n'est pas le bon critère pour traiter les pics de pollution.

1- réagir au 4ème jour c'est tardif,

2 - le système Critair ne tient compte que de la date de 1ère immatriculation du véhicule indépendamment de son entretien et de sa puissance.

3 - le 4ème jour dit, comment faire pour rejoindre les autoroutes autorisées au départ de chez moi qui demeure en zone concernée par le dispositif ?

**2020-01-14 09:42:21**

Je ne vois pas l'intérêt de mettre en place une circulation différenciée qui n'impacterait que 10% des véhicules, probablement les véhicules des personnes les plus en difficulté.

- Ni qu'il n'y ait pas d'impact sur les autoroutes autour de Nancy

Le plan devrait s'activer beaucoup plus régulièrement EN AMONT des pics de pollution et non 3 jours après ! La copie est à revoir.

Délai trop long. Exigences trop faibles

**2020-01-14 10:06:10**

Je suis contre car il est largement établi que ce ne sont pas les véhicules les plus importants responsables de la pollution mais les industries, les avions et autres gros pollueurs contre qui rien n'est mis en place.

Ce sont toujours les plus pauvres qui sont les victimes de la MODE crit'air ! C'est injuste, inutile et scandaleux.

Le périmètre englobe toutes les communes autour de NANCY ! C'est abusif et non justifié, qu'il y ait de la pollution en ville, peut-être (et encore, je pense que c'est de bon ton de culpabiliser les automobilistes et surtout un bel effet de mode de parler de pollution) mais sur des communes beaucoup plus rurales, il n'y aucune raison. C'est juste un moyen d'empêcher les libertés de circuler des plus pauvres.

**2020-01-14 11:25:38**

Avant d'appliquer ce dispositif , encore faudrait-il avoir un réseau urbain performant. Exemple : de l'arrêt CARSAT à Division de Fer, le plus rapide proposé sur STAN est à pied ! Je le fais mais quand nécessité de faire des courses, je suis bien obligé de prendre une Mégane DCI de 2005. Suis-je un pollueur ?

BLA BLA politicien. Je préfère BLA BLA car.

**2020-01-14 11:33:35**

Proposer la circulation Crit'air ne me semble pas la méthode la plus judicieuse face à la situation. Certes il y a des choses à améliorer pour moins polluer avec les transport mais si les gens choisissent la voiture c'est souvent parce que c'est plus pratique pour eux.

Je suis étudiant en 6ème année de médecine et je me déplace à pied, en vélo ou en voiture. Les transports en communs ne me conviennent pas, les prix sont chers et augmentent depuis que je suis habitant à Nancy. Les grèves sans cesse depuis longtemps sont trop pénibles pour les usagers, face à un système qui voit uniquement le bénéfice financier et non pas par le service rendu aux personnes les gens préfèrent trouver d'autres solutions. Le tram est une grande catastrophe, trop de pannes, trop bondé, le seul moyen que j'ai de me rendre au CHU à brabois par les transports en commun est le tram, j'ai 15 minutes à pied avant d'y arriver et plusieurs fois au début de mes études je suis arrivé devant et impossible de monté car aucune place, c'est inadmissible...

De même quand je veux aller en ville le soir, si je prends la voiture ça me coûte moins cher d'y aller en voiture (car les parking sont très peu chers la nuit) et je n'ai pas à attendre le tram pendant 20 minutes

Face à ce système de transport en commun incompetent je suis obligé de prendre ma voiture pour me déplacer, bien que ce ne soit pas simple puisque à Brabois il y a très peu de places de parking depuis que les nouveaux bâtiments construits à la faculté de médecine ont supprimé un parking et apporté des centaines d'étudiants en plus.

**2020-01-14 12:51:52**

Est-il normal d'autoriser un SUV ou une voiture sport telle qu'une Porsche rouler (puisque vignette strictement au dessous de 3) quand ma twingo datant des années 2000 serait punissable puisque vignette au dessus de 3.

Nous ne parlons pourtant pas de cylindré identique, ni de technologie similaire, quand bien même la combustion est ce qu'elle est, un moteur V8 ou même de 2l va inévitablement rejeter plus de particule que ma voiture 1.1l, sinon prouvez moi le contraire. Ces certificats ne sont nullement un indicateur sur lequel se baser, car on ne prend pas tous les paramètres pertinemment d'émission.

Donc fait-on réellement attention à notre santé ? Ou est ce un moyen de donner à nos zonings automobiles un regain de vente d'appliquer ce dispositif ?

Peut-être pourrait-on repasser le prix du tarif du tram à un prix plus attractif comme il le fut il y a peu avec un tarif pour tous les occupants du véhicules. Cela diminuerait le nombre de véhicules également en ville.

Le délais de mise en oeuvre est bien, il permet aux gens de se préparer et de se poser les questions nécessaires sur sa mise en application.

**2020-01-14 16:02:55**

Je suis pour ce projet. Je suis devenue une adepte des transports en communs pour me rendre à Nancy. J'habite à Villers/Clairlieu, lorsque je dois me rendre en ville je laisse ma voiture à Brabois au parking relais du tram. En 20 minutes je suis en ville et de plus j'économise du temps et de l'argent pour trouver un parking.

Depuis 1 an j'ai acheté ma vignette Crit'Air et je l'ai déjà apposée sur mon pare brise, j'ai un véhicule essence peu polluant (vignette violette). Je parle autour de moi de la vignette Crit'Air, beaucoup de gens ne sont pas encore au courant de l'existence de cette future circulation différenciée. Pour ma part je continuerai à prendre le tram même si mon véhicule est peu polluant.

**2020-01-14 15:29:02**

A quoi servent les vignettes 4 et 5 ?

Etre à un minimum de 3 personnes dans une voiture avec vignette 4 ou 5 sera-t- il autorisé de circuler, comme à Lyon ?

**2020-01-14 16:12:25**

Il s'agit d'une mesure fausement bonne: les ménages ayant peu de moyens et disposant de vieux véhicules se verront impactés à court termes. De plus, la détermination du niveau de vignette ne prend pas en compte la consommation d'essence...paradoxal.

Toute l'A31 devrait être concernée.

**2020-01-14 17:40:20**

Inutile et pénalisant toujours les moins aisés.

Périmètre trop grand.

**2020-01-14 18:48:48**

Je regrette qu'aucune information ne soit donnée sur la fréquence de ces pics et donc sur par exemple en 2019 / 2018 / 2017 combien de jours par an les véhicules auraient été interdits de circulation. De même, il n'y aucune information statistique sur le parc supposé de voitures répondant à chacun des crit-air et donc on ne peut pas du tout mesurer l'interêt d'une telle mesure par rapport aux nombres de véhicules concernés.

Concernant les résidents du périmètre, cela veut-il dire qu'ils n'auront aucune solution pour quitter la ville en cas de pic ? Car aucune des solutions de substitution proposées ne permettra d'effectuer un long trajet (voyage ou professionnel). Le train est une solution pour se déplacer en France (quoi que la desserte est maintenant fortement réduite dans certaines zones) mais ça devient très compliqué si on doit se rendre en Belgique ou en Allemagne pour le travail. Pourquoi les automobilistes doivent-ils payer cette vignette ? Pourquoi la ville ne met-elle pas à destination des usagers habitant dans le périmètre ou justifiant d'un besoin d'entrée dans le périmètre un formulaire de remboursement ? De manière générale, étant donné que nous n'avons aucune information sur l'impact positif réelle d'une telle mesure, pourquoi avoir décidé de rendre la circulation si complexe dans Nancy (le changement de sens de la rue des Carmes qui est une catastrophe par exemple) ? Les embouteillages se multiplient et il est prouvé que les embouteillages sont une cause majeure de pollution.

**2020-01-14 20:27:59**



Et bien une nouvelle mesure pour m'empêcher d'aller au travail, quand ce n'est pas les grèves qui m'empêchent de prendre les transports en commun. Nancy n'est déjà plus fait pour la voiture, bravo, vous allez encore plus faire désertir la ville au profit des grandes surfaces périphériques. Ah non, on ne pourra pas prendre notre voiture pour y aller..

Le jour où la ville sera équipée de plus de 4 bornes de rechargement, ce sera peut-être viable, donc d'ici 5 à 10 ans.

**2020-01-14 21:58:39**

Ce projet d'arrêté fait apparaître une nouvelle catégorie de captifs des transports collectifs en plus de ceux qui ont renoncé volontairement au déplacement en véhicule individuel motorisé et ceux qui n'ont pas les moyens de posséder un véhicule : ceux qui par choix ou par obligation financière, ne possèdent que des véhicules anciens.

Pour satisfaire ces captifs, il convient que le réseau de transports collectifs soit d'un bon niveau y compris en heures creuses. Sans polémiquer sur le niveau du réseau actuel de Nancy, il faut remarquer que malgré un niveau de service sur le papier de très bon niveau (hors grève ou perturbations techniques), la région parisienne est cependant critiquée pour la capacité de son réseau à répondre à l'ensemble des besoins de déplacement. En particulier, les bus restent englués dans la circulation générale dont le niveau de congestion reste élevé malgré la réduction du nombre de véhicules en circulation (c'est le cas en théorie au moins). Une autre critique concerne les critères de classement des véhicules qui pénalisent les véhicules deux roues motorisés : en effet, il n'apparaît que la consommation du véhicule sans tenir compte de la participation du véhicule à la congestion de la circulation, ce phénomène de congestion ayant un impact important sur la pollution.

Deuxième élément défavorisant les usagers des deux roues motorisés, la quasi impossibilité d'utiliser des parkings de périphérie (P+R) permettant de prendre en correspondance une ligne de transports collectifs pour rejoindre le centre de l'agglomération. En effet, ces parkings n'étant pas surveillés et peu fréquentés en heures creuses notamment (contrairement aux centres villes), il apparaît risqué d'y garer sa moto ou son scooter même usagé.

Il est regrettable de ne pas considérer que les véhicules deux roues motorisés peuvent constituer un maillon utile et efficace dans la réduction de la saturation du trafic en zone dense.

Ma connaissance de l'ensemble du territoire ne me permet pas de juger finement l'adaptation du périmètre, le principe d'exclusion limitée aux grands axes autoroutiers semblant adapté aux ambitions. j'ai compris que l'information pouvait être communiquée au plus tard à 19h00 ce qui ne permet pas de modifier son planning du lendemain sur son lieu de travail (et pendant ses heures de travail).

**2020-01-14 23:29:54**

Enfin, quid d'un véritable et efficace réseau de transports en commun, irriguant le territoire métropolitain de sorte que les usagers, dont ceux qui n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule plus propre, puissent se rendre sur leur lieu de travail dans des délais décentes (1 heure aller retour par jour)

**2020-01-15 07:33:15**

Je suis plutôt contre car venant de l'extérieur et travaillant à Nancy centre, cette mesure risque encore de freiner les clients à venir jusqu'à Nancy au profit des grosses zones dynamiques tel que Frouard Houdemont Metz.

Je trouve cela très bien de demander l'avis avant la mise en place ou non. Et le délai est raisonnable pour moi pour prendre la décision de changer mon lieu de travail en fonction de votre décision.

**2020-01-15 09:23:22**

Inapproprié pour Nancy, ville dans laquelle il n'est pas facile de se déplacer avec les transports en commun. Quand on habite la banlieue, les horaires ne sont pas toujours compatibles avec nos horaires de travail, les bus ne passent pas assez souvent et mettent trop de temps pour parvenir au centre ville. Ils ne sont pas toujours compatibles avec les correspondances (trop de temps d'attente...).

Inutiles, Nancy n'est pas assez grande pour appliquer ces modalités, (contrairement à Paris, Lyon, Marseille...)

**2020-01-15 10:08:44**

Non adapté à la métropole

Périmètre d'application beaucoup trop large

**2020-01-15 10:18:18**

Je pense que c'est discriminatoire. Les plus démunis ne pourront plus aller en ville !

aucune applications. Pour la pollution il y a d'autres luttes à faire avant

**2020-01-15 10:49:57**

Je pense qu'en France on travaille à l'envers. Une action peut-être populaire ou non suivant si elle est consentie ou non. On nous parle d'urgence : alors oublions le profit et la rentabilité. Dans la vie il y a des choix alors l'urgence oui mais pas au détriment de l'humain.

Trop rapide et surtout beaucoup trop de contrainte (matériel et financier) pour les petites gens.

**2020-01-15 11:21:43**

Je pensais que ca concernait que nancy et non les villages aux alentours.

J'ai un véhicule de 99 je ne pourrai plus aller autour de Nancy car le rayon est trop large.

**2020-01-15 11:32:00**

Je suis contre car beaucoup de personnes n'ont plus les moyens d'acheter une voiture. C'est donc de la discrimination envers ces personnes. De plus, ce ne sont pas les voitures qui polluent le plus mais les avions, hélicoptères, paquebots etc... Ces Crit'air sont juste une autre façon de taxer les automobilistes, une fois de plus. Et on en a marre de payer. L'écologie a le dos large...

Complètement inapproprié...

**2020-01-15 12:20:06**

La mise en place de la vignette est une bonne chose, il est urgent d'agir pour l'environnement !

Je trouve que les délais est trop long (4 jours) il faut agir rapidement pour un plus gros impact ! Voir même interdire les véhicules sans vignette de circuler toute l'année ... comme à Paris.

**2020-01-15 14:19:31**

Excellente idée pour réduire la pollution lors des pics. Surtout à Nancy où la cuvette rend la dispersion des polluants compliquée.

Le périmètre est bon. La mise en oeuvre est trop tardive, pendant 3 jours aucune restriction n'est appliquée alors que le pic est présent. Les pics d'au moins 4 jours sont rares dans une année, le délai de mise en oeuvre rend donc caduque l'impact réel. Il faudrait appliquer la circulation différenciée au moins la veille de la possible survenance d'un pic. Aujourd'hui les prévisions météorologiques permettent de prédire les conditions favorisant l'arrivée d'un pic. En anticipant la circulation différenciée, il y a une diminution du pic de pollution et donc de l'impact sur la population.

**2020-01-15 14:33:32**

Tout à fait pour.

**2020-01-15 16:21:28**

Belle idée.

Périmètre trop large : comment vont faire les petits employés habitant Heillecourt et travaillant à Brabois pour aller gagner leur SMIC dans des conditions difficiles sans se contraindre en plus à 1h voire 1h15 de transport en commun ?

**2020-01-15 16:35:24**

Le but est louable mais malheureusement, les personnes qui ont les voitures les plus polluantes sont bien souvent celles qui ne peuvent pas en changer facilement. Je suis à l'aise financièrement, j'ai une voiture électrique et une autre classée crit'air 2 donc pour moi aucun changementLe seuil d'alerte avec

interdiction de circuler doit être accompagné au minimum de la gratuité des transports en commun. Par ailleurs Nancy est la reine du parking avec des promos très fréquentes sur les parking et un réseau de transports en commun loin d'être à la hauteur, il faut revoir ça, Nancy reste la ville de la voiture.

**2020-01-15 18:17:30**

Réduire ou limiter la pollution en général, est une bonne chose.

Le périmètre et le niveau d'exigence sont convenables. Toutefois le délai de mise en oeuvre est beaucoup trop long. Il ne faut pas attendre que la pollution soit installée. Dès que le niveau de pollution dépasse les valeurs maxi pendant 24 heures, les véhicules non autorisés ne pourront plus circuler dans la métropole.

**2020-01-15 18:54:29**

Du grand mensonge. Simplement obliger les gens à changer de véhicules. Mesures discriminantes envers les plus pauvres.

Stop à cette mesure.

**2020-01-15 19:27:46**

Ceci va à l'opposé de notre devise nationale. Liberté, égalité, fraternité. Cela va exclure une partie de la population.

Ce n'est pas acceptable d'exclure une partie de la population

**2020-01-15 19:44:58**

Cette mesure n'a aucun intérêt, la pollution en ville est due à une mauvaise gestion du service de transport en commun.

Pompe à fric, cela montre l'incapacité des services publics à mettre en oeuvre des transports en commun.

**2020-01-15 20:09:04**

Ce projet va écarter de la vie, voir faire perdre leur emploi aux gens les plus pauvres, c'est honteux un tel choix qui écarte d'office une catégorie de français.

Je suis contre un quelconque périmètre, que faite vous de la liberté de circuler librement en France, c'est une loi en plus, vous êtes en infraction.

**2020-01-15 20:56:44**

Il serait pertinent qu'au delà de la simple circulation différenciée, des moyens de transports en commun complémentaires soient mis en place pour limiter le transport individuel.

**2020-01-15 22:59:04**

La démarche est intéressante mais il faudrait l'accompagner de quelques aménagements en périphérie de la métropole.

Le transit des véhicules polluants est autorisé sur les autoroutes mais pas aux entrées de la métropole.... Comment fait-on pour se rendre en ville les jours de pollution sans dépendre du co voiturage aux horaires aléatoires ? Il serait judicieux d'aménager des parkings relais aux entrées de la métropole à ses 4 points cardinaux puis de prendre les transports en commun. La pollution de l'air par les véhicules anciens n'aggraverait pas la qualité de l'air en centre ville si des parking relais existent aux abords des sorties ou entrées de l'autoroute. Personnellement, J'ai un véhicule de 19 ans qui a passé les contrôles techniques avec satisfaction (aucune annotation) car mon véhicule roule peu (200 000km) et est très bien entretenu, et donc il ne serait pas écologique de le changer.

**2020-01-16 09:01:24**

Bonne idée ! Je suis pour.

C'est parfait.

**2020-01-16 09:07:49**

Circulation devenue impossible pour la banlieue nord est.

Je suis contre.

**2020-01-16 12:36:01**

Le projet de circulation différenciée est indispensable, j'habite au début de la rue Jeanne d'Arc et la circulation est vraiment très dense toute la journée. Ne parlons pas des nuisances sonores, certains automobilistes et motos émettent des sons de moteurs très puissants ce qui devrait être verbalisé systématiquement. Les riverains de cette zone subissent une pollution de l'air et sonore intense et quotidienne. Les automobilistes se croient sur une autoroute et pratiquent des vitesses excessives qui devraient être verbalisées.

Le chauffage au bois devrait être systématiquement interdit en ville, dès le premier jour de pic de pollution, la vitesse devrait être limitée à 20 km/h et la circulation différenciée mise en place.

**2020-01-16 13:53:41**

L'évolution des véhicules vers moins de pollution est irréversible. Bien que progressive pourquoi précipiter cette avancée technologique au détriment de certains pour un gain immédiat relatif : qualité de l'air ET qualité de vie (libre circulation des biens et des personnes ...) ?

Prévenir de façon claire pour tous les jours de restriction : différents supports prévus ?

**2020-01-16 14:18:13**

Bonne idée.

Périmètre, niveau d'exigence, délais corrects, mais peu ou pas de précisions sur les moyens de gratuité pour les autres transports en commun (réseau stan par exemple) potentiellement mis en place lors des jours d'application du dispositif Crit'air.

**2020-01-16 15:37:42**

Globalement je n'ai rien contre le dispositif à la condition de me dire quelles sont les solutions de remplacement que vous proposerez aux conducteurs de véhicules restreints lors des pics de pollution et de les mettre en œuvre efficacement.↵

On ne va pas se le cacher, les transports en commun ne sont ni adaptés ni bien conçus pour les salariés qui travaillent sur Nancy mais habitent en banlieue. Et je parle autant des trains que des bus ou trams.↵

Cela dit, pensez-vous vraiment qu'une journée par-ci par-là permettra de diminuer la pollution de la métropole ? Ce qui augmente les taux, ce sont les véhicules qui restent sur place, pas ceux qui avancent. Donc il faut agir sur des leviers pour diminuer les bouchons en ville, et donc la pollution générée par les véhicules qui font du sur-place. Feux moins longs voire pas de feu, sanctionner les conducteurs qui bloquent un carrefour, récompenser les conducteurs de véhicules moins polluants (parking gratuit, cartes cadeau des Vitrites...).

Pensez-vous vraiment que des zones comme Essey ou Houdemont, limitées à 70 km/h puissent être incluses dans le dispositif ? La pollution est plus importante sur des vitesses réduites puisque les véhicules mettent plus de temps à évacuer le secteur concerné. Quelle solution proposez-vous pour les usagers qui arriveront de l'A33 sur le Parc des expositions, et ceux de l'A31 qui arriveront sur Maxeville ou Laxou ? A ma connaissance, il n'y a aucun parking relai à ces endroits. 4 jours de pollution, le mal est déjà fait, autant lancer l'alerte au 2eme jour. Les asthmatiques seront reconnaissants...

**2020-01-16 16:13:54**

N'interdire que les voitures Crit'Air 5 lors d'épisode de pollution.

La ville en elle même, pas d'amende mais simplement une obligation d'arrêt ou de sortie du périmètre.

**2020-01-16 16:17:03**

Cela ne servirait à rien Faire comme à Strasbourg pas de circulation en ville.

Donner les vignettes pas à acheter.

**2020-01-16 21:13:45**

C'est une bonne chose sauf que ce n'est pas équitable car celui qui n'a pas les moyens de changer de voiture, qui a une vieille voiture ne pourra pas circuler. ↵

Il y a aussi les moteurs diesel. Ceux d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'il y a 20 ans. Je suis pas sûre qu'un diesel pollue plus qu'une autre voiture. Tout le monde ne pourra être à l'électrique ...

Il faut trouver un moyen pour que tout le monde soit bien au courant la veille, et pas le matin même ( se déplacer pour rien c'est pas cool).

**2020-01-16 22:58:35**

J'y suis favorable et pense même que l'on pourrait le renforcer.

C'est une bonne idée de le mettre sur tout le périmètre du grand Nancy en revanche il faudrait peut être mettre des transports en commun plus nombreux voire gratuits ces jours là.

**2020-01-17 06:52:55**

Bonjour aujourd'hui j ai un travail à l extérieur de Nancy ce projet doit il se traduire comme m'interdisant d aller travailler? Ou de déménager de Nancy ? Je travaille et je n ai pas le droit à la prime à la casse que dois je faire?

Les travaux dans Nancy ,piste cyclable, voie réservée aux bus ont diminué fortement la circulation. Ce projet que je peux comprendre devrait se traduire pour la mise en place de bus et tramway gratuit.↵  
La plus grande pollution générée dans Nancy est liée aux heures des écoles ; les parents doivent emmener leurs enfants à l école en voiture⇒ pas de place pour y stationner : gêne permanente à la circulation, risque d accident et j en passe.↵

Par exemple impasse Pretoriat à Nancy rue privée panneau sens interdit sauf riverain et pourtant tous les parents d'élèves empruntent cette voie. Jamais rien n'a été fait pas d agent de police, pas de procès verbaux, commencer par là.

**2020-01-17 12:58:11**

Bien veiller à ce que la mesure soit appliquée mais qu'elle ne pénalise pas les personnes qui n'ont pas le choix que de se déplacer en voiture (aussi vieille soit-elle). Il convient également de ne pas modifier la réglementation concernant les véhicules pouvant circuler, en effet, tout le monde ne pouvant pas changer régulièrement de véhicule, afin de ne pas immobiliser les plus démunis.

Il convient pour chacun des citoyens de pouvoir être informé de la mise en place du dispositif, de sa durée, des lieux et voies de circulations restreintes aux véhicules concernés.

**2020-01-17 14:00:58**

Etant donné le nombre croissant des pics de pollution dans le Grand Est (le dernier ayant eu lieu entre le 31 décembre 2019 et le 02 janvier 2020, il est souhaitable et nécessaire de mener à bien ce projet et sa mise en application.

Périmètre envisagé me paraît réalisable.↵

Niveau d'exigence insuffisant : seuls les véhicules porteurs d'une vignette 0, 1 et 2 sont autorisés à rouler↵

Délai de mise en œuvre "début 2020" : nous y sommes

**2020-01-17 15:38:15**

Bonjour,↵

Je lis depuis plusieurs jours les différents commentaires sur Facebook concernant cette vignette Crit'Air dont certains sont très fiers d'annoncer qu'ils la possèdent déjà (souvent parce qu'ils ont les 2 meilleures catégories) ou d'autres de personnes en colère... les avis sont donc partagés.↵

Je m'étais renseignée l'an passé pour la commander et j'ai découvert mon véhicule en catégorie 4... Et oui, c'est un diesel de 2005 entretenu et qui vient de passer le contrôle technique avec 155 000 km. J'ai donc retardé l'achat de cette vignette car je n'ai pas envie de m'afficher en tant que "pollueuse", j'essaie au mieux de respecter l'environnement et vous vous retrouvez catalogués "Pauvre" et "Pollueur". ↵

Mais, je ne peux pas me séparer de mon véhicule, ni le changer car je fais partie d'une population où je travaille pour survivre... J'ai le SMIC et seule, c'est difficile de payer toutes les factures... Vous me direz qu'il existe les transports en commun mais je ne vais pas épiloguer sur ce sujet car vous avez déjà les échos depuis plusieurs mois... Prendre éventuellement une bicyclette, j'habite avenue de la Libération à Nancy et je dois me rendre à Heillecourt, j'ai 50 ans, encore en forme mais je ne suis pas une sportive de haut niveau... Il me reste quoi, déménager ? Certes, ce ne sont que très peu de jours sur une année alors pourquoi ne pas m'adapter... Peut-être que je le ferai si je savais vraiment que cela aurait un vrai impact sur la qualité de l'air car mon ressenti est que c'est plus pour l'exclusion des anciens véhicules. Hier, j'ai vérifié la qualité de l'air de notre ville qui était favorable et de meilleure qualité qu'à Epinal... ↵

Mais surtout, j'aimerais vraiment connaître le niveau de pollution de mon véhicule et pas seulement en rapport à son année de fabrication et de ses normes européennes... Qui aujourd'hui me font vraiment douter : [https://www.nlto.fr/Diesel-les-nouveaux-moteurs-seraient-tres-polluants\\_a1956.html](https://www.nlto.fr/Diesel-les-nouveaux-moteurs-seraient-tres-polluants_a1956.html) ↵

Alors que fait-on ?

Une ville dont le cœur et son centre seraient réservés aux piétons mais avec de bons transports en commun et parkings adaptés et surtout une ville beaucoup arborée, par exemple la place Charles III est bien triste en autres... ↵

Chose sûre, c'est que votre périmètre de zone prévue est trop étendue... Mais ça, ce n'est que mon avis. ↵

Bien cordialement,↵

Nathalie Kah

**2020-01-17 15:14:18**

Un document les répertorient est disponible en ligne ici : [△](#)

[https://www.dropbox.com/s/97qewe6riobl1bt/Contribution\\_Eden\\_critair\\_v5.pdf?dl=0](https://www.dropbox.com/s/97qewe6riobl1bt/Contribution_Eden_critair_v5.pdf?dl=0)

Un document les répertorient est disponible en ligne ici : [△](#)

[https://www.dropbox.com/s/97qewe6riobl1bt/Contribution\\_Eden\\_critair\\_v5.pdf?dl=0](https://www.dropbox.com/s/97qewe6riobl1bt/Contribution_Eden_critair_v5.pdf?dl=0)



**2020-01-17 17:36:15**

Cette procédure est lourde à mettre en place, et son efficacité n'est pas démontrée.

Une seule observation : comment fait-on lorsque l'on travaille de nuit, et donc qu'il n'y a pas de transport en commun en que l'on n'a pas les moyens d'acheter un véhicule récent ?

**2020-01-17 17:40:17**

Bravo !

La zone encadrée par les autoroutes doit être concernée. La limitation des émissions de particules fines ou des Nox passe par l'interdiction stricte des véhicules diesel. Le délai de mise en oeuvre doit être relié à l'intensité des pics de pollution, sur la base des prévisions des associations de mesure de la qualité de l'air.

**2020-01-17 18:12:59**

Je ne pense pas que cela ait un réel impact sur la qualité de l'air et ne prend pas le problème à la base. En outre, cela pénalise les personnes qui n'ont pas d'autres moyens de transport (notamment celles qui viennent de l'extérieur) et qui ne sont pas assez riches pour avoir 2 véhicules, ni pour changer leur vieille voiture : quand on n'a pas d'argent, une prime de 3000 même 6000€ ne sert à rien. Il faudrait d'abord avoir un réseau de transport efficace et fonctionnel (entre les grèves perpétuelles de la sncf, la réduction drastique de l'offre de transport, les bus qui, quand ils ne sont pas en grève, passent de façon aléatoire...) ; il n'y a guère que la ligne 1 qui fonctionne à peu près régulièrement.

RAS sauf une question : comment gérer l'engorgement qui risque d'arriver dans la portion d'autoroute entre échangeur et parc des expos?

**2020-01-17 20:02:54**

La circulation dans Nancy est déjà très difficile. Ce ne sera qq'une difficulté supplémentaire.

Cette mesure vise à faire sortir de la « métropole » les usagers les plus pauvres car ils n'auront pas les moyens d'acquérir un véhicule moins polluant.

**2020-01-17 20:11:20**

Dans le périmètre concerné il n'est pas possible de se rendre à un parking relais du tram avec une voiture interdite....l'arrêt la Neuveville centre comme la station tram d'Essey doit être accessible pour prendre les transports en commun.

**2020-01-17 21:47:55**

Je trouve normal pour l'environnement que ce soit mise en oeuvre. J'espère que ça se fera rapidement.

**2020-01-18 08:38:42**

D'accord avec ce projet.

3,62 euros de frais de port !!!!!

La gratuité devrait s'imposer compte tenu de l'urgence de l'enjeu de sauvegarde de notre environnement.

**2020-01-18 10:38:37**

Je pense que pour lutter contre la pollution c'est une bonne chose via ce dispositif. Par contre rien en semble prévu pour la circulation sur l'A31 ; où des norias de camions qui roulent au diesel et qui viennent de pays dont les normes de pollution sont inconnues voire douteuses diffusent moult es particules. de même vu les impôts qui sont payés, la vignette devrait être totalement gratuite.

Inclure les autoroutes & les camions en transit dans votre dispositif.

Donner gratuitement la Vignette CRITAIR

Délais de mise en œuvre au 31/06/2020

**2020-01-18 18:14:27**

Il n'est pas raisonnable d'appliquer simplement comme à Paris des critères d'âge et de catégorie des véhicules. Pour attribuer les vignettes, il faudrait tenir compte des émissions polluantes telles que mesurées lors du contrôle technique. Un véhicule ancien bien entretenu peut polluer moins qu'un plus récent mal réglé.

Les parkings relais doivent être proches d'un moyen de transport collectif et GRATUITS, d'autant plus que ce sont les automobilistes les moins riches qui seront pénalisés.

**2020-01-18 18:53:49**

Je suis surpris de découvrir ce projet ! Vous auriez pu envisager des réunions publiques !!! Encore une taxe, les zones commerciales vont en profiter, veut on tuer le centre de NANCY ?

L'arrêt bus ou tram proche de mon domicile est, pour le plus proche à 300 m, développons les transports en commun \_\_GRATUITS \_\_ !

**2020-01-18 19:34:05**

Proposer un projet cohérent des transports en commun : BUS\_ TRAM - TRAIN .Aller vers une GRATUITÉ des transports en ville. Faciliter le stationnement en parking relais, mais que vont devenir les parkings en ville, mais aussi une taxe encore une de plus. Que faire des POIDS LOURDS qui roule sur les AUTOROUTES(A 31 etc !!!)T

Encore de la précipitation ,Mr le PREFET devrait avec élues et citoyens conduire une démarche participative : QUEL REEL PROJET( OBJECTIFS ), QUESL RESULTATS ATTENDUS , est il envisagé d'évaluer cette réglementation ?

**2020-01-18 20:56:07**

Le projet semble décidé : la consultation serait-elle un faux-semblant?

Il ne faudrait surtout pas appliquer bêtement des critères automatiques comme à Paris : c'est la pollution réelle du véhicule telle que mesurée lors du contrôle technique, qui devrait être prise en compte. Un véhicule ancien bien entretenu peut polluer moins qu'un plus récent mal réglé.

Les parkings relais devraient être GRATUITS et situés près de stations de transports en commun. Les usagers dont les voitures devront y stationner ne sont pas les plus riches. Les rares voitures de collection doivent être exemptées de ce système ou pourvues d'une vignette spécifique.

**2020-01-19 07:59:29**

Les autoroutes traversants la métropole du Grand Nancy sont exclues du dispositif, elles sont essentiellement utilisées par des poids lourds diesels très polluants. Nous sommes toujours dans le grand n'importe quoi...

Les véhicules particuliers les plus polluants seront exclus du centre ville, très bien, mais il faudrait songer à des transports en commun plus sérieux qu'actuellement & ne pas venir se plaindre de la désertification de la clientèle pour les commerces du centre ville qui disparaissent les uns après les autres...

Comment cela va être annoncé au grand public en cas d'application?

**2020-01-19 08:10:29**

Quid de la circulation fluviale sachant qu'une péniche pollue autant que des milliers de voitures?

Ne pénalisez pas les véhicules de collection ,qui roulent très peu et font partie du patrimoine ! Ils doivent être exclus du dispositif ... Ils polluent moins qu'une benne à ordures !

**2020-01-19 15:29:04**

Bonne initiative.

L'application du dispositif pourrait se faire dès le 2ème jour de pic de pollution (pourquoi attendre le 4ème?)

**2020-01-19 16:18:13**

Je partage cette nécessité de revoir nos modes de déplacements et je suis prête à m'investir afin de laisser une planète propre à la génération future. Toutefois, il convient de réétudier au plus vite le réseau des transports en commun (bus) qui, il me semble, est sous délégation de service public et non de rentabilité économique. En effet, il existe des zones non desservies et le cadencement est peu compatible avec les autres modes de transport (train), voire entre bus entre eux (cas ligne 16). Ce qui oblige à prendre son véhicule personnel.

Un peu court pour la mise en œuvre notamment pour les personnes les plus démunies.

**2020-01-19 18:20:19**

Cet arrêté suppose que la couverture par les transports en commun est satisfaisante et fonctionne selon des horaires larges. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le périmètre devrait être limité à Nancy ville et non à l'ensemble des territoires.

**2020-01-19 18:48:46**

Bonne initiative qui semble encore trop laxiste.

La mise en œuvre au 4eme jour permettra d'informer plus facilement la population, c'est une bonne chose. Il est dommage de ne pas restreindre la circulation sur les autoroutes périphériques.

**2020-01-19 20:50:05**

Il est évident qu'il faut trouver une vraie solution satisfaisante pour tous, en évitant l'arbitraire.

Il apparait que la solution vignette Crit'air est aussi arbitraire que la solution pair/impair, dans le sens où la classification se fait administrativement et non sur la pollution réelle émise par les véhicules concernés. Certains véhicules de 20 ans d'âge (crit'air 4) consommant 5l/100 polluent moins que des véhicules plus récent (crit'air 2).

**2020-01-19 23:20:54**

L'idée est bonne mais il conviendrait de l'accompagner avec quelques aménagements en périphérie de la ville comme un parking relais aux 4 points cardinaux de la métropole, proche des bretelles autoroutière. Développer également les pistes cyclables reliant ces parking relais vers le centre ville car chacun peut transporter son vélo ou trottinette dans sa voiture et emprunter la piste cyclable en toute sécurité en famille avec enfants et grands parents.

Or force est de constater que le Grand Nancy ne se contente que de lancer cette circulation différenciée sans aucun investissement pouvant s'avérer par la suite très pratique pour les usagers modestes, chacun s'y retrouverait par la suite = Les parking relais seraient utilisés le reste du temps pour du covoiturage.

Le périmètre pourrait être étendu si la métropole accepte que tous les transports en commun soient gratuits les jours de pollution. Cela permettrait à certains usager de connaître et d'essayer ces modes de transport très pratiques quand ils sont bien pensés pour mieux les utiliser le reste de l'année.

**2020-01-20 11:44:31**

Je suis contre ce projet qui pénalisera les usagers qui n'ont pas les moyens d acheter un véhicule récent.

**2020-01-20 14:18:38**

C'est une bonne idée si cela peut permettre de diminuer les pics de pollutions. Il faudrait proposer

plusieurs alternatives en fonction des situations de chaque personne. Si selon le modèle du véhicule, celui-ci ne peut circuler, il faut proposer un moyen de transport gratuit ou renforcer les modèles de co-voiturage. Je pense que cela devrait être la préoccupation des entreprises. Si le véhicule doit être utilisé en mode professionnel, il faudrait alors que la Métropole du Grand Nancy subventionne l'achat de véhicule électrique est pourquoi pas mettre ce service au sein de quartier, un véhicule partagé?

Pour le délai de mise en oeuvre, j'espère que les automobilistes seront prévenus le plus tôt possible afin de pouvoir s'organiser.

**2020-01-20 17:12:04**

C'est une excellente décision surtout pour les riverains des axes chargés et embouteillés soumis toute la journée aux gaz d'échappement des voitures polluantes. Je veux parler par exemple des axes Victor Hugo/ Jeanne d'Arc et Raymond Poincaré.

Il faut autoriser uniquement les véhicules avec les vignettes au-dessus des Crit air 3! C'est à mettre en place immédiatement, tout le temps sur les axes chargés, lorsqu'ils sont embouteillés. C'est une question de santé publique!

**2020-01-20 20:15:35**

Le projet est bon, mais pourquoi pas participer au renouvellement du véhicule via de l'hybride via une prime régionale ? Comment vont faire les personnes en crit'air 4-5 qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule pour aller travailler. Vous parlez des transports en commun, je vous mets au défi de l'utiliser pendant une année matin et soir et direction Vandoeuvre...

Niveau d'exigence à revoir...Le délai est bon...Périmètre à réduire.

**2020-01-20 21:10:17**

Face au changement climatique et à la dégradation de la qualité de l'air, il devient urgent de prendre toutes dispositions qui puisse permettre de réduire les taux de pollution avec tout ce que cela engendre sur les personnes les plus fragiles de notre population (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes asthmatiques ou allergiques...). Cette mesure me semble donc être une évidence les jours où les pics de pollution seront dépassés.

Avis conforme à ce qui est décrit dans le projet

**2020-01-21 10:59:58**

La mesure manque trop d'ambition pour être efficace. Applicable en moyenne 2 jours par an, sur plus de 30 jours annuels de pics de pollution identifiés... Ne se rapproche-t-on pas plutôt d'une mesure de communication.

Les critères de déploiement devraient être plus stricts et les mesures d'accompagnements renforcées pour crédibiliser les alternatives à la voiture individuelle au quotidien. Ceci nécessite de repenser en profondeur la politique de mobilité de la Métropole. Mais en a-t-elle réellement l'ambition?

Le périmètre métropolitain est correct, et pourrait être étendu par la suite à l'ensemble de l'aire d'influence Nancéenne

Le délai de mise en œuvre est bien trop long, pourquoi attendre le 4ème jour. Il faudrait pouvoir engager le dispositif dès le deuxième jour, avec une information le premier jour.

De plus, le dispositif gagnerait à être renforcé en cas de prolongation du pic (4ème jour) : restriction supplémentaire (interdiction au niveau 3) + interdiction totale d'accès motorisé (hors véhicules d'urgence) dans les périmètres centraux accessibles en transport en commun (lignes 1 à 4 du réseau Stan et gares). Ce sont souvent les secteurs le plus pollués, au centre de la cuvette.

Enfin des mesures complémentaires d'accompagnement sont à proposer, les jours de pics (gratuité des transports, du stationnement résident et des parkings relais, assistance téléphonique à la mobilité renforcé) ou toute l'année (communication amont sur le dispositif, structuration d'un réseau crédible de piste cyclables, etc)

**2020-01-21 11:35:09**

Une bonne initiative si elle est équitable pour tous. Je déplore que la mesure prenne en compte Crit'Air, je m'explique. J'ai un véhicule Mercedes VITO 116 CDI Diésel de 2015 qui dégage 163g/km et bénéficie de la vignette Crit'Air 2, son kilométrage annuel est de l'ordre de 20 000kms/an. Mon épouse possède une Mini One essence 90 CV de 2006 qui dégage 164g/km et ne peut bénéficier d'aucune vignette, son kilométrage annuel est de l'ordre de 4000kms/an

Il serait, pour moi plus équitable de prendre en compte les spécifications des véhicules et non pas leurs âges en s'assurant que le contrôle technique de pollution soit conforme

**2020-01-21 17:56:11**

Autant dire qu'il s'agit d'une nouvelle taxe pour les gens qui travaillent. Tout le monde n'a pas son lieu de travail en bas de son immeuble.

Il faudrait demander à l'Allemagne d'arrêter de polluer avec ses centrales à charbon qui nous incommodent lorsque le vent tourne dans le mauvais sens.

**2020-01-22 12:42:17**

Très bien sur le principe

Le périmètre me semble améliorable. Je suggère de prévoir un accès possible à qq zones repérées, offrant une possibilité de parking relais (soit les parkings relais existants, soit qq autres à définir, par exemple le parc des expositions. Je pense par ailleurs que l'hôpital devrait rester accessible.

**2020-01-22 12:44:03**

ok sur le principe.

Il me paraît indispensable de développer le nb de places de parking vélo sécurisées.

**2020-01-22 13:36:33**

Formidable pour vider le centre ville.....Encore et encore.....des idées pour plomber le petit commerce Et le tourisme

On n'en veut pas !!!!

**2020-01-22 13:10:08**

Mesure contraignante mais indispensable afin de faire prendre conscience aux gens des enjeux climatiques

**2020-01-22 15:12:27**

Je trouve que ce projet est une preuve indiscutable de l'incompétence des élus du Grand Nancy à avoir une politique environnementale correcte. Vous avez décidé d'avoir une ville à 30km/h alors que cela pollue beaucoup plus que les villes à 50km/h (plusieurs études très sérieuses le démontrent) et vous voulez mettre ce dispositif en place. Ce n'est pas sérieux ! (Je pense que c'est un bon dispositif en plus).↵

Vous avez également un très mauvais système de circulation pour les mobilités alternatives et surtout vous laissez les gens se garer sur les pistes cyclables (je ne vous félicite pas !).↵

Vous laissez des voitures polluer aux feux rouges délibérément, lorsqu'il y a une voie de bus à côté, car le feu du bus s'allume systématiquement (même quand il n'y a pas de bus !).↵

Vous laissez les véhicules qui polluent plus que la norme en vigueur circuler alors que vous pourriez les empêcher si vous appliquiez la loi.↵

Vous ralentissez les voitures en faisant en sorte que les voitures s'arrêtent systématiquement à chaque

feu ou presque (rares sont les feux alignés les uns sur les autres). Évidemment, cela pollue énormément. ↵  
Pourquoi mettre ce dispositif en place, alors que vous n'en avez rien à faire de la pollution dans cette métropole ? ↵

Allez-vous appliquer les sanctions réellement, alors que les gens se permettent des incivilités tous les jours et que vous ne faites presque rien ? ↵

Seuls 2 jours par an devraient être concernés par ce dispositif, il risque de ne pas être très utile dans la lutte contre la pollution, non ? ↵

Circuler en transport en commun dans la métropole est extrêmement lent par rapport à la voiture (3 à 5 fois moins rapide), allez vous faire quelque chose pour améliorer cela ? ↵

Les pistes cyclables sont extrêmement dangereuses (véhicules garés sur ces pistes en permanence, plusieurs sens de circulation pour ces pistes, ce qui perturbe les automobilistes, pistes discontinues même au centre ville, éclairage faible en ville la nuit, ...), il faudrait repenser entièrement cela non ?

Comme dit plus haut, le dispositif est bien pensé, mais il ne sera d'aucune utilité tant que nos élus auront peur de faire appliquer les lois qui permettraient une circulation sécurisée dans cette métropole.

**2020-01-22 18:00:24**

Bonne initiative quoiqu'un peu tardive...

... et trop modérée dans ses conditions d'application. Attendre 4 jours avant de déclencher la circulation différenciée est beaucoup trop long ! Il faudrait presque anticiper la mesure de manière à réduire la durée et l'intensité des pics. De nombreux habitants de Nancy, travailleurs ou visiteurs n'utilisent pas de voiture intra muros et subissent la pollution engendrée par les véhicules à combustion thermique.

**2020-01-22 19:12:42**

Suppression de la circulation.

Immédiat.

**2020-01-22 19:41:55**

C'est une bonne idée, nous devons collectivement prendre des dispositions pour réduire la pollution liée aux véhicules à moteur.

Il est nécessaire de mettre en place des compensations : les jours Crit'air, les transports en commun doivent être gratuits (bus, trains...) et leur cadence augmentée.

**2020-01-22 22:21:31**

Je suis opposé à un tel projet qui va encore limiter les déplacements des plus précaires.

La "métropole" du Grand Nancy n'est pas une si grande ville qu'il faille absolument céder à la circulation différenciée.



**2020-01-23 08:04:05**

C'est une excellente mesure.

Les modalités prévues dans le projet sont tout à fait acceptables et applicables à mon sens. Toutefois, le bon respect de ces mesures par les usagers est difficilement vérifiable sur le terrain. Je note aussi qu'à ce jour très peu de voiture affichent leur vignette Crit'Air - un effort de communication et de pédagogie serait à faire très rapidement pour éviter un rejet massif de la mesure.

**2020-01-23 09:59:30**

On pénalise encore une fois les petit revenus qui ne peuvent pas se permettre de changer de voiture.

Comment font les habitant de Nancy qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leurs voiture?

**2020-01-23 11:59:59**

Quelles seront les applications de ce projet pour les motos et les scooters thermiques qui polluent autant sinon plus que les automobiles? Quelle sera la position des autorités pour les gens résidant en ville et possédant un véhicule non conforme à la décision prise face à un épisode de mauvaise qualité de l'air et qui désirent regagner leur garage ou parking suite à un déplacement autre que local et journalier sur Nancy ? Attitude adoptée pour les personnes devant impérativement "sortir" de Nancy suite à maladie ,décès, urgences ?

RAS puisque je n'ai pas pu lire en ligne ce projet n'étant pas doué en informatique....

**2020-01-23 12:09:20**

Je pense que c'est une nécessité absolue de limiter la circulation de façon continue, toute l'année sans interruption, selon moi. Comme à Paris. Les voitures les plus polluantes ne devraient pas circuler dans Nancy et sa périphérie (surtout avec la vignette 5 et 4). La planète ne peut plus se permettre que nous soyons laxistes et que nous fermions les yeux. Nous devons agir rapidement pour limiter nos émissions avant que nous entendions ces évènements extrêmes comme l'incendie en Australie tous les jours sur le journal.

Nous devons installer une sorte de péage invisible avec des caméras sur le périmètre de Grand Nancy pour vérifier si les véhicules qui entrent sont bien en droit (avec la vignette 0, 1, 2 et 3). Si ce n'est pas le cas, ils doivent recevoir des amendes assez élevées pour dissuader. Cela fonctionne comme à Londres, un péage invisible pour faire payer les véhicules entrant dans la zone.

Cela doit être mis en œuvre dès que possible.

**2020-01-24 07:34:08**

Je suis assez perplexe, ça ne me concerne pas mais des personnes qui ont des voitures en dessous des années 2000 auront une vignette 4 ou 5. Considéré comme pollueur, je ne pense pas que cela favorable à certaines personnes.

Nancy est un peu en retard comparé à Strasbourg ou Metz.

**2020-01-24 10:53:51**

Un moyen supplémentaire de taxer les nancéiens, notamment les + pauvres

Merci d'attendre les élections

**2020-01-24 15:45:46**

C'est une forme de ségrégation pour les personnes à revenu modeste !

Je suis contre ce système de façon générale.

**2020-01-24 22:50:55**

Ce système va encore pénaliser les plus précaires ... Et ceux qui veulent conserver leurs vieux véhicules entretenus↵

Dans un autre registre, on prône une consommation raisonnée et la on va forcer les gens à changer de véhicule. Tout ça c'est financier .....c'est l'industrie automobile qui sourit ou des gens qui y ont des intérêts ↵

Tant qu'il y aura des intérêts financiers, la sauvegarde de notre planète passera toujours en second plan ... c'est le capitalisme. ↵

Le classement des véhicules est réalisé en fonction de leur année de fabrication,c'est une aberration !!! Il devrait être fait sur sa consommation !! Un vieux vehicule peut émettre moins de Co2 qu'un véhicule plus récent et pourtant le plus ancien ne pourra pas rouler alors que le plus récent oui !! Où est la protection de notre environnement ???????

Cela me semble positif pour le centre de Nancy ,mais pas pour les communes alentours

**2020-01-25 08:19:19**

Il va être très gênant pour les personnes devant utiliser leurs voitures pour aller travailler.

Il ne devrait être mis en place que dans l'hypercentre

**2020-01-25 10:22:47**

L'orientation générale du projet qui me semble bienvenu pour la métropole du Grand Nancy me paraît conforme à la sauvegarde de l'intérêt général en matière de santé.

Les modalités me paraissent à première vue claire et compréhensible par tous.

**2020-01-25 11:45:16**

Projet louable sur le fond, qui me semble cependant bien cosmétique à l'approche des élections municipales : les pics de pollution sont heureusement encore rares. Que fait au quotidien la mairie de Nancy pour limiter la pollution automobile ? Bien peu à mon sens. J'en veux pour preuve le sous-équipement en pistes cyclables, et, pire encore, les incitations récentes à venir consommer en centre-ville en voiture par des tarifs préférentiels de parking : lors de la manifestation du Livre sur la Place (une semaine avant le samedi sans voiture en centre-ville...) et pendant la période de l'Avent.

Ces modalités, quelles qu'elles soient, ne prendront leur sens qu'inscrites dans une politique plus cohérente de limitation de pollution au quotidien.

**2020-01-25 12:09:18**

C'est une excellente initiative pour limiter la pollution atmosphérique de la Métropole du Grand Nancy, qui a parfois connu récemment des pics de niveau élevé.

Le périmètre me semble adapté et le délai également. Le niveau d'exigence relatif à la circulation des véhicules me semble également raisonnable, seuls les véhicules les plus polluants étant ciblés.

Cependant, je m'interroge sur le fait d'attendre le 4ème jour d'un pic de pollution pour mettre en place la circulation différenciée. Cela me paraît trop tardif et trop limiter l'intérêt de l'approche proposée de circulation différenciée.

**2020-01-25 19:42:59**

Favorable, mais attendre le 4ème jour du pic me semble trop tardif.↵

Les véhicules à vignette 4 et 5 ne devraient plus pouvoir rouler, tout simplement, toute l'année dans la métropole.

**2020-01-25 16:47:07**

Bonne idée générale. Mais il faudrait forcer utilisation des pastilles.

Faudrait ralentir aussi sur l'autoroute à proximité de grand Nancy.

**2020-01-25 17:03:16**

Le projet est très intéressant et peut vraiment aider à améliorer la qualité de vie des citoyens, mais il faudra que l'argent collecté par cette vignette soit utilisé de manière transparente, et pour les mêmes objectifs (réduction de la pollution, amélioration des transports en commun, reboisement des villes...).

Les véhicules les plus polluants ne devraient pas non plus être autorisés à circuler dans les centres (Nancy Centre, Nancy Vielle Ville, Vélodrome de Vandoeuvre...) en permanence.↵

Ce n'est pas dans l'urgence que l'on trouve des solutions à des problèmes, il ne faut donc pas limiter cette action aux pics de pollution, mais à le généraliser petit à petit à l'année entière. Cependant, il faut veiller à améliorer les transports en commun et les déplacements pistons, vélos,... en parallèle. ↵

Pour rester sur mon argument, lors des pics de pollution, il faudrait être plus exigeant, et limiter plus.

**2020-01-26 11:08:48**

Très bonne idée pour améliorer la qualité de l'air.

Mise en application lors des alertes d'ATMO.

**2020-01-26 12:15:20**

Vous imposez diminution de la vitesse de 20 km/h même pour les véhicules zéro émission ce qui n'a pas de sens.

À partir du 3ème jour de la procédure d'alerte ! c'est bien souvent déjà trop tard pour agir ! ↵

C'est dès le premier jour qu'il faut exclure les véhicules les plus polluants et au fur et à mesure que la pollution s'aggrave ou de descendre le numéro de la vignette.↵

Si c'est pour faire comme cela a été fait deux ou trois fois sur Paris ( toujours trop tard avec plein de dérogations) cela ne sert à rien sauf faire le buzz à la TV.

**2020-01-26 15:49:35**

C'est un bon projet, mais il manque d'information. De plus on nous demande notre avis sur le projet alors que celui-ci sera mis en place dans tous les cas.

Le système pour annoncer aux habitants quels véhicules circuleront n'est pas assez claire. En mettant en place ce dispositif il va falloir s'assurer que les transports en commun fonctionnent à la perfection.

**2020-01-26 16:58:02**

La mise en place de la circulation différenciée sur le territoire de la Métropole est un point très positif. Cependant, la Métropole s'y prend un peu tard...↵

Afin d'encourager la population à délaissé sa voiture lors de la mise en place de la circulation différenciée, il est nécessaire que le réseau de transport en commun soit gratuit.

Le périmètre n'est pas assez contraignant selon moi. Il serait nécessaire d'intégrer dans ce périmètre l'A31 et l'A330.↵

En cas de pic de pollution, il est nécessaire de mettre en place la circulation différenciée dès le 1er jour

du pic !←

En cas de pollution, il est judicieux de ne laisser circuler uniquement les véhicules 0, 1 et 2.

**2020-01-26 18:46:48**

Il est un (petit) pas positif pour ralentir l'augmentation du CO2 dans notre biosphère provoqué par notre organisation économique.

La circulation différenciée doit être appliquée non seulement lors des pics de pollution mais aussi dès que la qualité de l'air se dégrade.←

Il est également nécessaire de lancer ensuite une consultation sur l'étape suivante qui pourrait consister à déporter la circulation des poids lourds longues distances qui impactent la qualité de l'air, sur l'A31 par exemple, vers le ferroutage.

**2020-01-26 20:26:34**

Peu d'information sur le sujet. Illisibilité du projet (historique d'application dans les autres villes françaises : fréquence réelle d'application ? J'ai beau chercher, je ne trouve pas).

Exigence trop élevée et qui met une pression supplémentaire sur les foyers disposant de peu de revenus : comment aller travailler sans véhicule personnel lorsque l'utilisation des transports en commun revient à 1h15 de trajet aller + 1h15 retour, contre 20-25 minutes en voiture.

**2020-01-26 21:21:26**

La circulation différenciée est une excellente mesure qu'il convient de mettre en place le plus rapidement possible. Cela nécessite évidemment de prévoir des contrôles de police accrus afin de vérifier que les voitures en circulation respectent bien les normes Crit'air.←

En tant que cycliste je peux vous assurer qu'un grand nombre de véhicules en circulation rejette des panaches de fumée noire très irritante.←

Cependant la circulation différenciée n'est pas une solution, juste un pis-aller, il faudrait réaliser de vrais aménagements pour favoriser les déplacements en vélo, trottinette et transports en commun, créer des parkings relais gratuits en périphérie et instaurer une taxe pour les véhicules entrant en ville (comme à Londres), avec un tarif progressif en fonction de la pollution du véhicule (gratuit pour véhicules électriques et élevé pour les SUV et 4x4, même récents car très polluants).←

Le chauffage au bois génère également beaucoup de pollution, les poêles à bois ne sont pas adaptés à la concentration urbaine, il suffit de se promener dans les rues lorsque les températures sont négatives pour s'en rendre compte. Ces poêles étant le plus souvent purement décoratif et ne constituant pas le mode de chauffage principal, il serait judicieux de mener une campagne de mesure de leurs émissions et de respect des normes, et d'appliquer des amendes car nombre de personnes ne les utilisent pas correctement (combustion de bois vert ou humide, de déchets divers, tirage faible qui fait retomber la fumée aussitôt, cheminée qui ne respectent pas la norme des 40 cm au-dessus des constructions voisines, etc...)

La périmètre de l'agglomération est très bien mais le délai de mise en œuvre un peu long, pourquoi attendre 3 jours de pollution pour déclencher la circulation différenciée? Il faudrait la mettre en place dès le 1er jour.↵

Les contrôles du respect de Crit'air seront indispensables, avec des amendes dissuasives, sinon les automobilistes n'en tiendront pas compte. Actuellement personne ne tient compte de la baisse de la vitesse sur autoroute en période de pollution, il suffit d'y rouler pour s'en rendre compte.

**2020-01-27 10:08:09**

Je ne suis pas contre le fait de limiter les polluants en ville puisque je les respire durant ma journée de travail, par contre la vignette Crit'Air devrait être délivrée gratuitement pour les véhicules en circulation et systématiquement apposée par les constructeurs sur les véhicules neufs.

Rien ne me choque dans ces modalités d'application, si ce n'est qu'un véhicule en stationnement ne devrait pas être sanctionné en l'absence de vignette puisqu'il ne circule pas et donc ne pollue pas, l'apposition sur son pare-brise d'un petit flyer qui explique comment obtenir la vignette serait plus souhaitable.

**2020-01-27 11:21:57**

Ce projet n'a aucune raison d'être tant que nous ne bénéficions pas de transports en commun efficaces, tant sur la capacité d'accueil en quantité des passagers y compris en heure de pointe, que sur le maillage du réseau bien trop sélectif et la qualité des matériels. Avant, il faudra aussi résoudre les gros points noirs du centre comme Artem, le quartier Meurthe...

Il est impensable de mettre en place ce système avant et pendant toute la durée de la mise en œuvre du nouveau tram et quand les transports en commun nancéiens répondront aux réels besoins des habitants, y compris en heure de pointe. Cela devrait aller de pair avec l'aménagement urbain, ce qui n'est pas le cas. "On" construit d'abord, "on" constate ensuite que ça coince au niveau des transports et ce n'est qu'après qu'une réflexion est engagée sur la question de l'accessibilité des sites.

**2020-01-27 12:40:40**

Un projet inutile qui va malheureusement nuire aux personnes aux faibles revenus qui ne pourront s'acheter un véhicule ayant le droit de circuler dans la métropole, si beaucoup de personnes roulent avec de anciennes véhicule ce n est pas pour rien.

Amende beaucoup trop chère pour les personnes ne répondant pas aux vignettes Crit air.

Les exigences sont trop strictes et ne permettront plus aux véhicules de collection de circuler ainsi que de rassembler les passionnés.

**2020-01-27 13:13:27**

Ce projet est une bonne idée.

**2020-01-27 18:25:49**

C'est indispensable !

Cela me semble correct

**2020-01-27 21:18:42**

contre

**2020-01-27 21:35:31**

Je suis contre.

L'obligation à l'achat d'un véhicule n'a rien d'une bonne chose.

- Pour celui qui n'en a pas les moyens
- Pour l'écologie : C'est un non-sens de jeter une machine qui fonctionne.
- Pour l'écologie : Les voitures électrique (ce à quoi on nous incite) sont une catastrophe écologique (métaux rare, extractions etc..)

On oublie clairement d'expliquer que ce qui est proposé pour l'instant en circulation alterné, deviendra ensuite permanent pour certaines catégories, comme c'est le cas à Paris (Euro5).

De plus, les méthodes de remplacement ne sont pas suffisantes, quand elle ne sont pas perturbées.

**2020-01-28 10:23:26**

Contribution du Grand Nancy à la Consultation publique sur le projet d'arrêté préfectoral "circulation différenciée", appliquée à la Métropole du Grand Nancy, lors des pics de pollution de l'air

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a indiqué que près de 7 millions de personnes sont décédées prématurément en 2012 du fait de l'exposition à la pollution de l'air. En France, la pollution aux particules fines est responsable de 48 000 décès prématurés chaque année.

La Région Grand Est est concernée par la pollution atmosphérique dans les zones densément peuplées et sur les grands axes de circulation (la surmortalité y est de plus de 40 % par rapport au niveau national pour la broncho-pneumopathie obstructive (BPCO)).

Ces chiffres confirment que la pollution de l'air est un enjeu de santé publique majeur qui impacte la qualité de vie des habitants.

Les pollutions les plus préoccupantes sur le Grand Nancy aujourd'hui concernent les particules fines, le dioxyde d'azote et l'ozone troposphérique. Auparavant émis majoritairement par l'industrie, ces

polluants ont aujourd'hui pour origine principale le transport et le chauffage. Ils sont dangereux pour la santé, parfois même à faible dose.

Le Grand Nancy a engagé des actions de fond concrètes pour améliorer la qualité de l'air sur son territoire dès 2004 dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Les résultats sont encourageants et la qualité de l'air s'est globalement améliorée sur le territoire ces 10 dernières années : les émissions annuelles de poussières (PM10) ont baissé de plus de 50 % et celles sur le dioxyde d'azote (NOx) de 30%.

Ces bons résultats n'empêchent pas l'apparition de pics de pollution comme le montre le récent épisode de pollution aux particules fines du 1er janvier 2020, et les concentrations sont encore trop élevées pour atteindre les seuils de protection de la santé préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le transport routier est toujours impliqué dans les pics de pollution car il est responsable d'une part importante des émissions de NOx et de particules. Le Grand Nancy et ses habitants ont par conséquent un rôle déterminant à jouer dans la reconquête de la qualité de l'air du territoire au bénéfice de la santé de tous.

La circulation différenciée constitue un levier efficace sur nos émissions lors des pics de pollution : peu de mesures ont un impact aussi important pour ralentir le niveau des émissions qui, jour après jour, s'accumulent dans l'air pendant un pic de pollution.

En effet, l'expertise d'ATMO Grand Est a montré que l'interdiction des véhicules « Crit'Air 4, 5 et hors classe » réduit de manière significative les émissions de polluants : moins 18 % de NOx et moins 16 % de particules.

Il s'agit également d'une action pédagogique qui permet à chacun de se situer et d'identifier comment agir pour améliorer la qualité de l'air sur l'agglomération.

En ciblant les véhicules les plus polluants, la circulation différenciée se montre aussi efficace que la circulation alternée (plaques paires/impaires) et ce, en limitant la circulation d'un nombre de véhicules beaucoup plus faible : le niveau d'exigence impacte 9 % des kilomètres parcourus sur la Métropole.

Pour accompagner les usagers de la route les jours de pics de pollution, le Grand Nancy leur propose :

- Un système d'alertes mail et/ou SMS pour les informer la veille de la mise en place de la circulation différenciée, l'inscription à ce service gratuit se fait à l'adresse <https://www.grandnancy.eu/se-deplacer/dispositif-critair/>
- Les « Pass Planète » : 1 € pour un ticket à l'unité, 3 € pour un ticket illimité 24h sur le réseau Stan et 1,20 € pour un ticket à l'unité, 3,20 € pour un ticket illimité 24h sur le réseau suburbain.

La circulation différenciée viendrait ainsi renforcer les actions de fond pour améliorer la qualité de l'air déjà menées par le Grand Nancy : aides au renouvellement des poêles à bois, extension du réseau de chauffage urbain au bois énergie, bus au Gaz Naturel, travaux de rénovation thermiques des bâtiments



financés par les Certificats d'Économies d'Énergie, Plan de Déplacements inter-Entreprises, bornes de recharge pour véhicules électriques...

Ce dispositif s'inscrit simultanément dans le 2ème Contrat Local de Santé (axe 1 / Offrir un environnement favorable à la santé) et dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) (volets Mobilités / Changements sociétaux / Adaptation au changement climatique) de la Métropole du Grand Nancy.

Ce dispositif répond également aux objectifs du Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE) et du Plan de Protection de l'Atmosphère mené par les services de l'État.

En conséquence, afin de manifester la volonté de la Métropole de continuer à s'engager en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, le Président de la Métropole du Grand Nancy demande au Préfet de Meurthe-et-Moselle la mise en place au cours de l'année 2020, de la circulation différenciée lors des pics de pollution.

**2020-01-28 11:29:28**

D accord pour protéger la nature, ce que je fait le plus possible chez moi et autour de moi. Mais comment rejoindre sa maman de 91 ans seule à Clairlieu avec une voiture qui ne pollue pas au dernier et contrôle technique malgré son type de vignette déjà collée. C'est toujours les mêmes qui sont visés.

Prendre les bus, tram, ou autres mais GRATUITS.

**2020-01-28 16:49:41**

Bonne idée de vouloir rendre l'air plus respirable en ville mais une fois de plus ce sont les automobilistes qui sont pointés du doigt, que sera t'il fait contre les chauffages polluant, le centre d'incinération des ordures ménagères dont ont ne connaît pas la valeur de ses rejets, des cars du service de transport nancéen qui laissent tourner leur moteur diesel pendant leur temps de pause, pourquoi ne pas rechercher en premier lieu à rendre la circulation plus fluide dans l'agglomération ?

Prévention des interdictions à certain véhicule de circuler par la presse, la radio, la télévision bien mais tout le monde n'a pas la possibilité de lire ou écouter ces moyens, pourquoi ne pas prévoir des panneaux à l'entrée du secteur? Que feront les personnes devant se déplacer dans la zone si leur véhicule est interdit de circulation avec le peu de service de transport sur leur commune de résidence? Une fois de plus ont sévi mais tous les moyens ne sont pas mis en oeuvre.

2020-01-28 16:22:10

Bonne idée de vouloir réduire la pollution atmosphérique mais pourquoi toujours s'en prendre aux automobilistes? la pollution de certains chauffage, du centre d'incinération n'est pas révélé, que dire des cars, trams, qui laisse tourner leur moteur diesel pendant leur temps de pause, pourquoi ne pas rechercher un moyen de fluidifier la circulation en ville

Pour l'instant pas beaucoup de communications concernant ce projet alors comment en débattre?

**2020-01-28 19:50:02**

Compte tenu des enjeux la circulation différenciée est un minimum.

Nous sommes en retard. Les projets doivent dès aujourd'hui diminuer la circulation automobile.

**2020-01-28 20:00:05**

L'automobile n'est pas la principale cause de pollution et l'inertie de l'atmosphère fait que les jours où la pollution est trop importante n'est que la conséquence des jours précédents, limiter la circulation lorsque la pollution est trop élevée n'aura des conséquences, minimes, qu'après et ailleurs (du fait du vent).

Je ne suis pas en accord avec ces mesures car elle exclue toute la frange de la population qui ne peut ou ne veut utiliser un véhicule récent. Le fait qu'un véhicule soit récent n'implique par ailleurs pas qu'il pollue moins qu'un véhicule plus âgé.

**2020-01-28 20:47:21**

Honnêtement, c'est un beau projet. Bien que peu concerné en tant que piéton, je le suis tout de même car je respire le même air. L'avantage avec ce plan est que je pourrai prendre une grande bouffée d'air sans aspirer à pleins poumons tous les bons gaz d'échappement... Il semble cependant compliqué à mettre en place, mais s'il l'est, c'est pour le collectif. Il faut donc, en tant qu'individu, comprendre et penser aux autres. C'est un beau projet... Bravo pour l'initiative. En espérant que tous suivent le mouvement.

Je n'ai pas d'observations à faire. Je ne suis en rien un expert, je ne peux pas donner mon avis sur une application alors que je ne vais pas être directement concerné. Je place donc ma confiance en vos experts, en espérant qu'ils aient fait le bon choix.

Je n'ai qu'une chose à dire pour le délai de mise en oeuvre : plus tôt c'est installé, mieux ce sera !

**2020-01-28 20:54:49**

Enfin il est grand temps d'agir.

L'application de circulation différenciée dès le 1er jour de l'alerte rouge est nécessaire. Des transports en commun efficaces et sûrs seraient les bienvenus.

**2020-01-28 21:04:01**

La mise en oeuvre de ce projet est une nécessité publique. Il est important que cette mise en oeuvre se déroule dans les meilleurs délais.

La pollution est un problème de santé publique alors pourquoi attendre le 4ème jour pour mettre en application la circulation alternée ? Une mise en application au second jour de pic de pollution serait optimale.

**2020-01-28 21:04:53**

C'est une bonne idée.

Je pense que c'est une bonne chose de marcher avec des vignettes : il faut encourager les personnes pour rouler moins mais aussi pour avoir une voiture plus "éco-responsable" si on peut dire les choses comme ça (plus jeune, hybride, électrique, ...). Cependant, il faut trouver une solution : il y a des personnes qui ont besoin d'une voiture pour aller travailler mais n'ont pas forcément assez d'argent pour s'en acheter une nouvelle ! Cela pose problème...

**2020-01-28 23:11:26**

OK pourquoi pas.

Il faudrait prévoir l'existence de parking-relais et de systèmes de transport couplés en dehors du périmètre concerné où les personnes présentes dans l'agglomération, où bien celles voulant s'y rendre pourront facilement se rendre et laisser leur véhicule . Vu la carte proposée, je ne pense pas que rien de tel existe à l'heure actuelle. C'est plus qu'indispensable.

Ou alors, exclure les relais-tram existant actuels du périmètre (ainsi que le tronçon de route évident associé permettant de sortir de la zone concernée en partant des relais-tram. Cette deuxième mesure me semblerait aisément ajoutable au projet de décret actuel et vraiment indispensable dans un premier temps.

**2020-01-29 11:08:34**

Inutile : Cette vignette et catégorisation ne représente en aucun cas la vraie pollution des véhicules (diesel de 2019 crit air 1??!!) le Co2 ne représente pas la vraie pollution. Les camions ne seront donc en majorité pas concernés par cette mesure puisque circulant sur l'A31 et annexes.

**2020-01-29 16:11:24**

Cela ne sert à rien

Cela va pénaliser les personnes à plus faibles revenus

Nous allons devoir changer / nous débarrasser d'un véhicule en bon état de marche pour beaucoup sans avoir les moyens de changer.

**2020-01-29 19:07:25**

RAS, il faut prendre des mesures pour enrayer le réchauffement climatique au plus vite.

Le plus rapide sera le mieux et il faut accompagner les personnes pour qui cela pourrait poser problème.

**2020-01-29 23:10:07**

La circulation devrait être prioritaire aux vélos et non aux voitures, Les déplacements à moteur devrait se faire uniquement collectivement et sans combustion polluante.\*

La tolérance des véhicules polluants devrait être modifiée pour permettre une meilleure qualité de l'air donc de vie.

**2020-01-29 23:31:04**

J'y suis fermement hostile. Encore une contrainte financière de plus pesant sur les automobilistes, pour une mesure hypocrite et inefficace...

Il faut au pire que ce soit limite à l'hyper centre que cela ne prive pas totalement les gens de circuler les jours d'alerte, notamment les jours ouvrables.

**2020-01-30 01:44:14**

Projet qui ne peut-être mis en oeuvre que lorsque le Grand Nancy sera doté d'un service de transport efficient. Donc pas avant des années. Evitez de mettre la charrue avant les boeufs.

**2020-01-30 15:58:50**

Qu'il est nécessaire d'appliquer cette politique sachant que déjà beaucoup de grandes villes l'on déjà fait. Mais que ici il ne s'agit pas réellement d'une consultation sachant que le choix est déjà pris par la municipalité d'installer cette politique. Il faut juste être sûr que la circulation des transports en commun suive l'évolution. Car si les gens se retrouvent sans moyens de circulation cela passera beaucoup de problème social...

Pour ce qui est du périmètre il s'agit de la zone centre de la ville qui doit en effet être dégorgé des voitures... Pour ce qui est du délai de mise en oeuvre on ne sait pas encore lorsque ce projet sera mis en oeuvre... C'est assez dérangeant car cela nous permet pas de prévoir... Mais c'est un projet qu'il faut mettre en place !!

**2020-01-30 16:59:01**

Ça ne sert à rien ....

C'est déjà trop compliqué de circuler dans Nancy.

**2020-01-30 23:54:06**

La date de première immatriculation ne présume en rien du niveau de pollution d'un véhicule en particulier, le critère retenu dans ce projet est arbitraire. Le niveau de pollution d'un véhicule dépend de l'entretien, des réglages moteur, du style de conduite du conducteur et de la fluidité du trafic. Agir sur cette dernière serait beaucoup plus intelligent à mon sens, plutôt que de restreindre l'accès au centre ville comme cela se fait de plus en plus (suppression des doubles voies au profit de voies de bus ou pistes cyclables).

De plus introduire une telle règle arbitraire constitue une entrave à la liberté de circulation.

Enfin, encourager les automobilistes à renouveler leur véhicule tous les 10 ans, cela s'appelle de l'obsolescence programmée. Si le projet à terme est de passer tout le parc automobile à l'électrique, ce serait une catastrophe pour la planète (centrales nucléaires et ressources de lithium). Le bénéfice local

et temporaire en termes de qualité de l'air n'est pas sans contrepartie, cette surconsommation organisée n'est en réalité qu'une écologie superficielle, un gaspillage pour des raisons idéologiques.

S'il y a des dérogations, tout résident de la zone soumise à restriction devrait y avoir droit d'office en vertu du principe de liberté de circulation. Pourquoi continuer à payer des impôts locaux si on ne peut plus jouir normalement de son lieu de résidence?

**2020-01-30 22:59:46**

Demander aux gens de prendre les transports en commun c'est facile. Comment faire quand certains bus ne desservent des arrêts qu'une fois par heure ?

Et si on est à Nancy depuis quelques jours et qu'on veut partir mais que notre voiture est trop vieille pour une vignette "éligible" à la circulation ?

**2020-01-31 00:06:55**

Encore une mesure pour mettre dehors les gens qui n'ont pas les moyens de payer, c'est la gentrification

Pas d'avis à part un rejet en bloc

**2020-01-31 09:21:58**

Mise en place de la circulation différenciée lors des pics de pollution dans Nancy métropole.

Les responsables de la Métropole et de la Préfecture avant d'entériner l'arrêté instituant la circulation différenciée lors des pics de pollution organisent une consultation publique préalable.

L'ACL émet des remarques, non pas pour ou contre la circulation différenciée (décision à notre avis déjà prise) mais sur des mesures qui pourraient être prises en accompagnement.

1-le périmètre. Pourquoi limiter au périmètre administratif de la Métropole ? La pollution par exemple ne s'arrête pas à Malzéville en s'interdisant d'aller sur Champigneulle !. Pourquoi ne pas prendre un périmètre qui soit lié à un bassin de vie où la pollution nécessite aussi des mesures. ?

2- Les autoroutes n'étant pas soumises au régime Critair, et les bretelles d'accès à Nancy étant nombreuses comment feront les automobilistes démunis de vignette ou avec une vignette 4 ou 5 pour poursuivre leur voyage ? Où sont les parkings relais qui leur permettraient de rentrer dans Nancy à l'aide des transports en commun?

3- Durée : pourquoi attendre le 4ème jour pour mettre en place la circulation différenciée.. Qu'est ce, qui scientifiquement, justifie ce délai ?

4 - Stationnement : qu'en est-il des véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler et qui se trouvent en stationnement de surface dans Nancy. Doivent-ils s'acquitter du paiement du stationnement sans pouvoir enlever leur véhicule. Sans doute faudrait-il décréter que, pendant les jours de circulation différenciée, le stationnement est gratuit.

5- Véhicule étranger : des touristes étrangers visitant Nancy pendant les jours d'application de l'arrêté doivent ils fuir Nancy, vu que la vignette ne peut s'acquérir que sur internet. Ne pourrait on pas les inclure dans la liste des véhicules bénéficiant de dérogation?

6- L'agglomération de Nancy est encerclée par des zones d'activité et des zones commerciales. Les poids lourds qui viennent parfois de loin pour ravitailler ces commerces devront ils stationner dès la sortie de la bretelle autoroutière, n'étant plus autoriser à circuler? Stationner oui mais où ?

7- Transports en commun. On parle beaucoup de vélo mais il serait temps de prendre en compte qu'à 70 ou 80 ans le vélo n'est plus une solution.

La collectivité devrait plutôt pendant ces périodes décréter les transports en commun gratuits.

Pour toute information complémentaire

contacter l' ACL au 03 83 50 12 12

e-mail : automobile.club.lorrain@wanadoo.fr

**2020-01-31 10:47:44**

C'est une excellente initiative et cela aurait dû être fait depuis longtemps. Il n'est pas acceptable de subir la pollution là où on habite, là où on travaille, là où nos enfants vont à l'école. Déjà que nous n'avons pas choisi d'habiter ici que l'on préférerait habiter une maisonnette à la campagne ! Cette pollution provoque des maladies cardio vasculaires, des bronchyolites des leucémies chez les enfants. Même si la vignette crit'air n'est pas parfaite elle a le mérite d'exister et il faut réduire la circulation des véhicules les plus polluants lorsque les vit déjà dans un bain d'air empoisonné.

Le périmètre est trop restreint et les critères de pollution devraient être plus étendus car la pollution est importante en dehors des pics de pollution.

**2020-01-31 14:35:39**

Ridicule.

Bus à haut niveau suffisant.

Nancy est une aberration pour les vélos.

Cela pénalisera les personnes ayant une vieille voiture et peu d'argent. Surtout ceux hors transport public.

**2020-01-31 14:45:36**

Encore un bon moyen de limiter la liberté individuelle, particulièrement pour ceux qui n'ont pas les moyens de changer de voiture tous les trois ou 4 ans.

**2020-01-31 17:44:58**

BONNES INITIATIVES.

DOMMAGES QUE DES VÉHICULES NEUF ESSENCE TYPE PORSCHE BENEFCIENT D UNE VIGNETTE CRIT AIR 1

DELAI DE MISE EN OEUVRE UN PEU JUSTE. L APPLICATION DEVRAIT ETRE IMMEDIATE LIMITER LES VEHICULES AVEC VIGNETTES 1 ET 2 ET BLOQUER LES VEHICULES A VIGNETTES 3

**2020-01-31 19:59:09**

Encore une ségrégation envers les gens les moins favorisés, ceux qui n'ont pas les moyens de posséder un véhicule récent !!!!

lamentable

**2020-01-31 20:08:41**

Très bien

L'information aux citoyens

**2020-01-31 23:14:35**

En fait la personne qui a une voiture crit air 1 même si elle roule 200 000 km par an pour moi polluera plus que la personne qui a une voiture crit air 5 et qui ne fait que 1 000 km par an, il faudrait plutôt inciter les personnes à moins rouler mais mieux.

A par embêter les voitures je ne vois pas l'impact bénéfique. Pour moi pas de soucis pour aller en centre ville de Nancy je n y vais jamais en voiture et très peu à pied je préfère le centre commercial Houdemont car parking gratuit et si je ne prends pas la voiture y vais à pied, je ne prends jamais le bus.Faire des parking relais.

**2020-02-01 07:49:01**

C'est indispensable.

Elles me paraissent justes.

**2020-02-01 08:26:21**

C'est même primordial pour la santé de tous et celles des plus fragiles. Les conditions ne sont d'ailleurs pas assez restrictives.

Il faudrait être plus strict pour les conditions d'application de la circulation différenciée. Et élargir le périmètre d'application.

**2020-02-01 09:13:07**

C'est une excellente chose qu'il apparaisse enfin dans la métropole. Mais de manière bien trop timide.

Le périmètre me semble correct, cependant au vu de l'urgence climatique et de la pollution le niveau d'exigence et le délais de mise en œuvre devrait être revu. Pourquoi ne pas appliquer cela dès le premier jour où le deuxième des pics de pollution? Pourquoi atteindre quatre jours? la pollution n'est pas moins dangereuse les quatre premiers. J'émet des doutes sur le choix des vignettes interdites, ne faudrait il pas interdire également les numéros 3 pour une meilleure efficacité?

**2020-02-01 09:34:37**

Observation générale : bonne initiative. Mieux respirer enfin...

Mais l'interdiction des véhicules Crit'air 4 et 5 apparaît comme une discrimination des plus pauvres...

Les aides alternatives sont là... Mais les primes à la conversion par exemple ne peuvent pas s'appliquer à tout le monde.

Je crois lire début de mise en œuvre : début 2020... Uniquement pendant les périodes de pollution... qui se succèderaient pendant 3 jours ? J'ai l'impression ( fausse ?) que cela n'arrive pas souvent à Nancy... et qu'il faudrait mettre en place Crit'air avant ces seuils.

**2020-02-01 10:01:43**

D'une grande utilité public

Raisnable

**2020-02-01 10:06:18**

Pas d'observation

**2020-02-01 10:17:39**

Permettre de diminuer le nombre de véhicules circulant pendant les pics de pollution.

Pas d'observation.



**2020-02-01 10:17:39**

Permettre de diminuer le nombre de véhicules circulant pendant les pics de pollution.

Pas d'observation.

**2020-02-01 10:35:47**

Bon projet mais quelles solutions pour les parents qui travaillent et qui ne peuvent pas utiliser leur véhicule ? Les transports en commun ne sont pas adaptés.

Bon.

**2020-02-01 11:24:54**

C'est un bon projet de protection de la santé publique, mais ses modalités d'applications le rendent à la fois socialement exclusif, et peu efficace.

Justesse du critère d'application :

- dans l'optique d'une amélioration des caractéristiques écologiques des voitures, et en particulier en vue de prendre en compte la dimension d'émissions de gaz à effet de serre il apparaît extrêmement souhaitable que les émissions de CO<sub>2</sub>/km soient incluses dans les critères Euro à l'avenir pour les voitures particulières et les émissions de CO<sub>2</sub>/kWh pour les poids lourds . Cela n'est bien entendu pas du ressort de la préfecture, ni de la Métropole.
- Toujours dans cette optique, il serait souhaitable d'avoir des normes Euro qui intègrent des niveaux de pollution différents suivant les cycles d'utilisation, ce qui permettrait de faire une norme sur la base des émissions en cycle urbain, car le problème qu'elles ciblent est principalement urbain.
- vu que les normes Euro 1 à 6b n'ont que peu d'utilité pour les véhicules diesel, n'étant en pratique pas respectées en situation réelle, nous recommandons de ne baser le niveau d'exclusion que sur des paramètres dont on sait qu'ils sont pertinents en pratique, c'est à dire d'exclure les véhicules diesel ne respectant pas la norme Euro 6c. Cela n'est pas exactement possible avec les vignettes crit'air, le mieux qu'on puisse faire étant de discriminer entre les véhicules diesel de classe crit'air 2 et 3.
- Dans l'optique de prendre en compte le nombre de passagers pour augmenter la justesse du critère d'interdiction, nous recommandons de n'appliquer l'exclusion qu'aux véhicules ne transportant qu'une seule personne.
- En résumé, l'association EDEN recommande donc que ces mesures de restriction de circulation ne s'appliquent qu'aux véhicules diesel de classe Crit'air supérieure à 2 (ie 3 à 5 et non classés ou sans vignette), ne transportant qu'une seule personne.

Aspect socialement exclusif :

- il est nécessaire de fournir des alternatives aux personnes ne disposant que de leur véhicule personnel pour venir sur Nancy. Nous recommandons donc de rendre possible l'accès de ces véhicules jusqu'aux parkings relais situés en périphérie du centre, depuis l'extérieur de la métropole, et par l'itinéraire le

plus court y conduisant (à clarifier sur carte).

- Nous recommandons que la gratuité des transports publics urbains soit intégrée automatiquement à cet arrêté, à partir du jour où débute la circulation différenciée.

Durée et déclenchement de l'application de l'interdiction

- La rapidité de mise en place de cette mesure une fois le seuil d'alerte dépassé est un élément essentiel de son efficacité (ref <https://auto.bfmtv.com/actualite/circulation-differenciee-est-ce-efficace-pour-faire-baisser-la-pollution-1720310.html>).

- Nous recommandons que l'arrêté s'applique dès le jour suivant le déclenchement de la procédure d'alerte définie à l'article 4 de l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2017, et jusqu'à son terme.

Affichage et mesures d'information

- Les mesures d'affichage et d'information des citoyens en cas de procédure d'information comme d'alerte restent insatisfaisants, certains de nos adhérents ont en particulier noté l'absence d'information relayée sur les réseaux sociaux de la mairie de Nancy et de la métropole lors de l'épisode de pollution aux particules fines les 26 et 31 décembre derniers (procédures d'information).

- Les procédures d'information doivent donc être renforcées pour toucher un public plus large.

Impact attendu de nos recommandations :

Ces recommandations impliquent que l'interdiction de circuler toucherait une plus grande partie du parc automobile. D'après les chiffres notés en annexe 7 ci-dessous, l'ensemble des véhicules de classe crit'air supérieure à 2 et non classés/non classables représente 39 % du parc de la métropole. Si on suppose que le ratio diesel/essence reflète le ratio national (62% en 2017) et soit également réparti suivant les classes crit'air (pour simplifier), il est possible d'estimer que le critère d'interdiction de circulation que nous proposons affecterait de l'ordre de 24 % du parc automobile de la métropole. L'interdiction de circulation toucherait fortement les véhicules de livraison (en particulier, tous les poids lourds diesel immatriculés avant 2014), ce qui pourrait nécessiter des mesures d'accompagnement ou au moins une progressivité dans la verbalisation.

L'augmentation du nombre de voitures affectées par rapport à ce qui est actuellement prévu augmenterait beaucoup son efficacité pédagogique, tout en donnant aux conducteurs 3 alternatives pour ne pas être bloqués : covoiturage dans leur propre véhicule, utilisation des parkings relais, et transports urbains gratuits. Le nombre de jours d'activation de la procédure augmenterait aussi sensiblement du fait qu'on n'attend pas 4 jours pour mettre en place la circulation différenciée. Son déclenchement rapide serait une façon d'augmenter beaucoup son efficacité et, par suite, les gains en termes de santé publique. Il est probable que cette mesure permette une réduction mesurable du nombre de jours d'activation de la procédure d'alerte, si tant est qu'elle soit bien acceptée et suivie.

**2020-02-01 11:41:05**

Rien à redire. On veut tous mieux respirer.

Le plus tôt ce sera appliqué, le plus de maladies chroniques d'enfants et jeunes adultes vous pourrez prévenir.

**2020-02-01 14:37:04**

Il est nécessaire d'agir et de réduire la présence des voitures en centre ville.  
Et il faut en profiter pour faire de la place au vélo !

Il faut agir au plus vite, nous n'avons plus le temps d'attendre.

**2020-02-01 15:13:39**

Une circulation différenciée me semble tout à fait justifiée en cas de pic de pollution, mais quels moyens alternatifs mettons nous en place pour permettre aux personnes de se déplacer plus écologiquement ? Les véhicules les plus polluants sont utilisés par les personnes aux revenus les plus modestes. Comment les aider.

Il devrait être accompagné d'une politique volontariste dans le domaine des transport en commun , ce qui selon moi est très d'être le cas, et éventuellement d'une aide à l'achat de véhicules plus propres. Lors de ces pics de pollution, pourquoi ne pas envisager des transports en commun gratuits ou à prix réduits.

**2020-02-01 15:23:07**

Aucun intérêt. C'est sur toute l'année qu'il faut réduire la pollution en proposant enfin des transports en commun performant et non se réveiller uniquement lors des pics de pollution.  
Ce sont des mesures qui s'applique toujours aux foyers modeste. Les foyers aux revenus supérieurs ont déjà des véhicules qui pourront rouler lors de cette "circulation différenciée" Encore une fois, Il faudrait commencer par proposer des transports en commun performant afin que les foyers modestes puissent tout de même se déplacer...

Devrait se limiter au centre-ville de Nancy, seul secteur bien desservie par bus et train mais en même temps saturé de voiture.

**2020-02-01 16:13:48**

Pertinent de mettre en place ce type de mesures ! Pourquoi ne pas réduire le délai de mise en œuvre d'une journée ? voire à une journée ??

Quid de prévoir dès à présent un phasage d'augmentation du niveau d'exigence, e.g. en 2025 n'autoriser plus que les critères N°0-1-2, puis 2030 ou 2035 les N°0-1, etc. ?

**2020-02-01 18:10:11**

Je ne suis pas persuadé que la mise en place de la vignette CRITAIR soit pertinente dans une métropole de la taille de Nancy. Le périmètre reste contenu et les jours concernés sont comptés.

La vignette est payante 3,62 est-ce un impôt qui ne dit pas son nom ?

**2020-02-01 18:45:02**

Ce projet doit être mis en oeuvre.

Le dispositif de circulation différenciée pourrait être mis en oeuvre dès le deuxième jour. Le niveau d'exigence pourrait être remonté. (seuls les véhicules avec la vignette 0 ou 1 pourraient circuler).

**2020-02-01 23:05:47**

Je suis pour une mise en place de ce projet.

Je pense que ce projet doit s'appliquer à Nancy et à la première couronne dès qu'il y a un dépassement de seuil de pollution.

**2020-02-02 09:23:58**

Inefficace et pénalisant la partie la plus paupérisée de la population. Diminuer la place de l'automobile, rendre les transports en commun gratuit, compléter et sécuriser le réseau cyclable seraient des mesures autrement plus efficaces et moins discriminantes.

Il faudrait permettre aux véhicules anciens d'obtenir les vignettes crit'air afin de ne pas discriminer la population qui n'a pas le luxe de s'offrir un véhicule récent (qui pollue plus à la fabrication que l'entretien et le fonctionnement d'un véhicule ancien par ailleurs).

**2020-02-02 10:04:45**

Sur le principe, je pense que la circulation différenciée peut être adaptée si elle prend en compte une approche plus globale basée sur trois fondements principaux : améliorer le réseau de transports publics et le réseau de pistes cyclables, permettre aux revenus modestes de ne pas être pénalisés s'ils possèdent d'anciens véhicules, favoriser l'usage de véhicules hybrides ou électriques. A partir du 01/03/2020, tous les transports publics du Luxembourg seront gratuits. Peut-être un exemple sur lequel l'agglomération de Nancy devrait s'inspirer.

Les solutions proposées doivent être incluse dans une réflexion plus globale et non se limiter à de simples restrictions limitées dans le temps. Il ne faut pas agir lorsque les pics apparaissent mais agir pour que les pics n'apparaissent pas.

**2020-02-02 14:25:36**

Très bien. Agissons !

**2020-02-02 14:56:01**

C'est un début, mais cela me semble bien timide pour limiter réellement l'impact des pics de pollution sur les populations notamment les plus fragiles et permettre une réelle amélioration de la qualité de l'air. Il n'est pas question de la qualité de l'air en général, mais uniquement des pics de pollution.

- Périmètre : Définition de périmètres de protection renforcée constamment interdit à tous véhicules (excepté ceux bénéficiant d'une dérogation) ne possédant pas une vignette 3 voire 2 ou moins autour des crèches, des écoles (maternelles, élémentaires notamment), des terrains de sport, des aires de jeux, des EHPAD.
- Renouveler le parc des véhicules appartenant à des communes de la métropole pour qu'ils aient tous des vignette 3 voire moins.
- Délai de mise en oeuvre : mise en oeuvre dès le deuxième jour voire dès le premier jours si un pic de 3 jours minimum est prévu.
- Niveau d'exigence : Descendre d'emblée la limite aux vignettes 2 si un pic de 3 jours minimum est prévu.

**2020-02-02 16:31:28**

Je trouve que la zone définie est beaucoup trop large. Il faut être beaucoup plus sélectif sur la définition des zones (hyper-centre, centre-ville et toute la métropole).

Il faudrait autoriser la circulation la nuit quand il y a moins de trafic et permettre aux personnes qui n'ont pas les moyens de changer de voiture de pouvoir sortir ou d'entrer de l'agglomération Nancéenne.

**2020-02-02 21:14:46**

Bonne initiative, digne d'une métropole.

Le périmètre me paraît bien. Pourquoi ne pas agir plus vite avec les Crit'Air 5 puis augmenter le niveau d'exigence au fur et à mesure des jours de pollution?